

P&V
Rapport annuel 2023



Table des matières

TABLE DES MATIERES	6
GLOSSAIRE ET ABREVIATIONS	8
CHIFFRES CLES AU 31 DECEMBRE 2023	10
1. LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2023	7
SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE	7
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDÉ	8
ETAT CONSOLIDÉ DU RESULTAT GLOBAL	9
ETAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	10
TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	11
2. INFORMATIONS GENERALE	13
2.1. STRUCTURE DU GROUPE P&V	13
2.2. BASES DE LA CONSOLIDATION ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION	15
2.3. PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS	20
2.4. INFORMATIONS SUR LES SECTEURS OPERATIONNELS	28
2.5. RATIO DE SOLVABILITE II	29
3. NOTES RELATIVES A L'ETAT CONSOLIDE DE LA SITUATION FINANCIERE	31
3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31
3.2. IMMEUBLES D'EXPLOITATION ET IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35
3.3. IMMEUBLES DE PLACEMENT	37
3.4. INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS 9)	39
3.5. PLACEMENTS FINANCIERS "UNIT LINKED" (BRANCHE 23)	69
3.6. INVESTISSEMENTS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIEES	70
3.7. ACTIFS DE REASSURANCE	70
3.8. AUTRES ACTIFS	72
3.9. LOCATIONS ET LEASING	74
3.10. TRÉSORERIE ET EQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	77
3.11. CAPITAUX PROPRES	77
3.12. DETTES RELATIVES AUX CONTRATS D'INVESTISSEMENT	78
3.13. DETTES RELATIVES AUX CONTRATS D'ASSURANCE	79
3.14. DETTES D'ASSURANCE	96
3.15. PENSIONS ET AUTRES OBLIGATIONS	97
3.16. COMPOSANTE DES IMPOTS DIFFERES	101
3.17. AUTRES PASSIFS	102
3.18. VALORISATION A LA VALEUR DE MARCHÉ	110
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	112
4.1. RESULTAT DES ACTIVITES D'ASSURANCE	112
4.2. RESULTAT DES ACTIVITES DE REASSURANCE	113
4.3. PRODUITS FINANCIERS	114
4.4. CHARGES FINANCIERES	115
4.5. RESULTAT FINANCIER RELATIF AUX ACTIVITES D'ASSURANCE	116
4.6. RESULTAT FINANCIER RELATIF AUX ACTIVITES DE REASSURANCE	117
4.7. CHARGES ADMINISTRATIVES ET OPERATIONNELLES	118
4.8. RESULTAT DES ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE	118
4.9. AUTRES PRODUITS / CHARGES	118
4.10. CHARGE D'IMPOTS/REVENU DANS LE COMPTE RESULTAT	118
4.11. DIVIDENDES	121

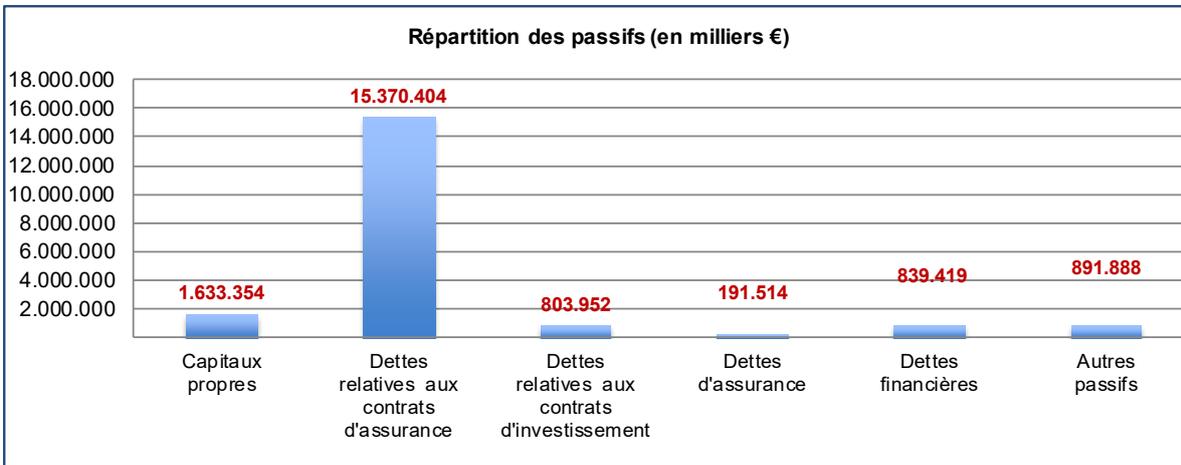
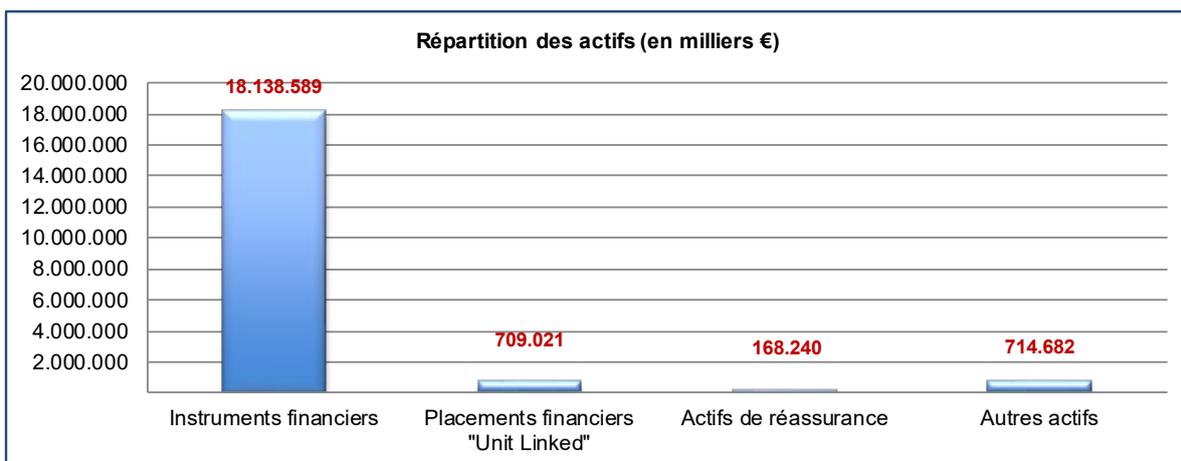
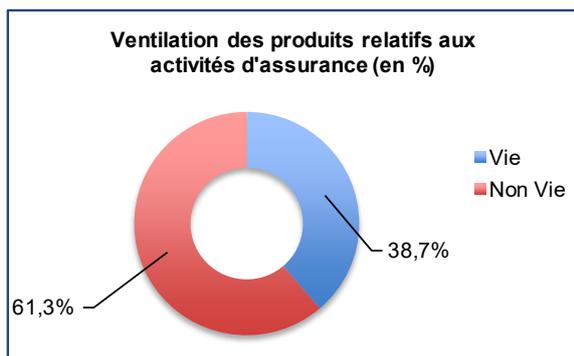
5.	NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	122
5.1.	PARTIES LIEES	122
5.2.	OBJECTIFS ET POLITIQUES DE GESTION DES RISQUES	125
5.3.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	130
5.4.	RESSOURCES HUMAINES	131
5.5.	ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS.....	131
5.6.	INFORMATIONS NON FINANCIERES	132
5.7.	MISE EN GARDE CONCERNANT LES DECLARATIONS PROSPECTIVES	133
5.8.	HONORAIRES DU COMMISSAIRE.....	134
6.	DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES.....	135

Glossaire et abréviations

GAAP	Generally Accepted Accounting Principles/ Practice
IAS	International Accounting Standard
IASB	International Accounting Standards Board
IBNR	Incured But Not Reported
IBNER	Incured But Not Enough Reported
IFRIC	The International Financial Reporting Interpretations Committee
IFRS	International Financial Reporting Standard
Interpretations	IFRS Interpretations (IFRIC)
ORSA	Own Risk and Solvency Assessment
PB	Participation bénéficiaire (discrétionnaire)
RSR	Regulatory Supervisory Report
SFCR	Solvency and Financial Condition Report
Shadow accounting	Comptabilité reflet dans le cadre de IFRS 4
SIC	Standard Interpretations Committee
S/P	Ratio sinistres/primes
SPA	Share Purchase Agreement
SPV	Special Purpose Vehicle
VNI	Valeur nette d'inventaire (publiée par un fonds)
AOM	Analysis of Movement
BOP	Beginning of period
BEL	Best estimate liability
BBA (or GMM)	Building Block Approach (or General Measurement Model)
CB	Contract boundary
CSM	Contractual service margin
EOP	End of period
IFIE	Insurance finance income or expenses
IAC	Interest accretion or interest unwind
LLP	Last Liquid point
LIC	Liability for incurred claims
UBBA	Unmodelling building block approach

OCI	Other comprehensive income
PAA	Premium Allocation Approach
RA	Risk adjustment for non-financial risk
UFR	Ultimate Forward Rate
ECL	Expected Credit Loss
FVOCI	Fair Value OCI
FVPL	Fair Value P&L
SPPI	Solely Payments of Principal and Interest

CHIFFRES CLES AU 31 DECEMBRE 2023



Total du bilan	19.730.531 K€	Capitaux propres	1.633.354 K€
Total des revenus d'assurance	1.423.011 K€	Résultat net	69.461 K€
Ratio de solvabilité	208,5%	Nombre d'employés	1.493

1. LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES 2023

Situation financière consolidée

En milliers €	Notes	2023	2022	2021
Actifs				
Immobilisations incorporelles	3.1	25.767	31.829	39.279
Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles	3.2	69.179	65.866	69.362
Immeubles de placement	3.3	87.963	124.731	151.172
Investissements dans des entreprises associées	3.6	50.871	46.588	43.308
Impôts différés	3.16	83.369	115.250	62.755
Instruments financiers	3.4	18.138.589	16.896.766	20.355.334
Placements financiers "Unit Linked"	3.5	709.021	714.406	1.080.512
Actifs de réassurance	3.7	168.240	247.577	373.679
Créances d'assurance	3.8.1	71.190	56.602	62.187
Autres créances		62.032	59.543	78.503
Autres créances	3.8.2	55.301	52.751	72.088
Créances courantes de leasing	3.9	6.731	6.792	6.415
Produits acquis	3.8.2	20.998	14.525	16.685
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.10	243.313	176.465	199.295
Total actifs		19.730.531	18.550.148	22.532.072
Capitaux propres et passifs				
Capitaux propres et passifs				
Capital émis	3.11	56.588	55.487	52.966
Réserves	3.11	1.574.531	1.327.872	1.516.613
Capitaux propres - part du groupe		1.631.119	1.383.359	1.569.579
Capitaux propres revenant aux minoritaires	3.11	2.235	1.267	1.463
Total capitaux propres		1.633.354	1.384.626	1.571.042
Dettes subordonnées	3.17	400.022	400.049	400.049
Dettes relatives aux contrats d'investissement	3.12	803.952	909.822	1.240.949
Dettes relatives aux contrats d'assurance	3.13	15.370.404	14.362.468	18.067.651
Pensions et autres obligations	3.15	309.698	300.996	342.304
Impôts différés	3.16	179	652	4.012
Dettes d'assurance	3.14	191.514	218.463	246.128
Dettes financières	3.17	839.419	814.795	500.729
Dettes de leasing	3.9.2.2	7.417	5.523	5.295
Autres dettes financières	3.4.4	832.002	809.272	495.434
Autres dettes	3.17	181.990	158.277	159.209
Provisions	3.17.3	19.093	28.885	31.306
Autres passifs	3.17.5	162.897	129.392	127.903
Total passifs		18.097.177	17.165.522	20.961.030
Total capitaux propres et passifs		19.730.531	18.550.148	22.532.072

*Conformément à IAS 1 et IAS 8, le Groupe P&V présente ses chiffres comparatifs après adoptions des nouveaux principes comptables (IFRS 9, IFRS 17).

Compte de résultat consolidé

En milliers €	Notes	2023	2022
Produits relatifs aux activités d'assurance		1.423.011	1.331.808
Charges relatives aux activités d'assurance		(1.313.433)	(1.256.927)
Résultat des activités d'assurance	4.1	109.578	74.881
Charges relatives aux activités de réassurance		(63.915)	(58.388)
Produits relatifs aux activités de réassurance		(8.263)	8.405
Résultat des activités de réassurance	4.2	(72.179)	(49.983)
Résultat technique		37.399	24.898
Produits financiers - avant effets positifs des marchés et plus-values réalisées	4.3	525.514	458.961
Charges financières - avant effets négatifs des marchés et moins-values réalisées	4.4	(70.061)	(40.693)
Résultat financier - avant effets des marchés et plus et moins-values réalisées		455.453	418.268
Produits financiers - effets positifs des marchés et plus-values réalisées	4.3	92.671	161.519
Charges financières - effets négatifs des marchés et moins-values réalisées	4.4	(61.658)	(200.773)
Résultat financier - effets marchés et résultats réalisés		31.013	(39.254)
Résultat financier relatif aux activités d'assurance	4.5	(397.386)	(323.725)
Résultat financier relatif aux activités de réassurance	4.6	5.545	4.957
Total résultat financier		94.625	60.247
Résultat technique et financier		132.024	85.145
Charges administratives et opérationnelles	4.7	(74.358)	(67.761)
Autres produits et charges	4.9	28.514	10.821
Impôts	4.10	(22.044)	(3.147)
Résultat des entreprises mises en équivalence	4.8	5.325	3.210
Résultat net de l'exercice		69.461	28.269
Attribuable aux :			
groupe		69.016	28.414
intérêts minoritaires		445	(146)

*Conformément à IAS 1 et IAS 8, le Groupe P&V présente ses chiffres comparatifs après adoptions des nouveaux principes comptables (IFRS 9, IFRS 17).

Etat consolidé du résultat global

En milliers €	2023	2022
Résultat net de l'exercice	69.461	28.269
<i>Autres éléments du résultat global qui peuvent être reclassés dans le résultat des exercices futurs du groupe</i>		
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	6.435	-
Gains (pertes) nets sur les actifs financiers net des gains (pertes) sur les contrats d'(ré)assurance	148.270	(267.378)
Autres éléments du résultat global des sociétés mises en équivalence	(336)	1.459
Autres éléments du résultat global reclassé en résultat de la période	-	-
<i>Autres éléments du résultat global qui ne peuvent pas être reclassés dans le résultat des exercices futurs du groupe</i>		
Autres éléments du résultat global sur les avantages du personnel	(6.522)	25.976
Autres composants des autres éléments du résultat global	()	-
Autres éléments du résultat global de l'exercice, net d'impôts	147.846	(239.943)
Total du résultat global de l'exercice, net d'impôts	217.308	(211.675)
Attribuable aux :		
groupe	216.840	(211.477)
intérêts minoritaires	468	(198)
	217.308	(211.675)

*Conformément à IAS 1 et IAS 8, le Groupe P&V présente ses chiffres comparatifs après adoptions des nouveaux principes comptables (IFRS 9, IFRS 17).

Etat consolidé des variations des capitaux propres

	Notes	Capital émis et réserves liées au capital	Résultats non distribués	Réserves des actifs financiers	Réserves liées aux contrats d'(ré)assurance	Couverture de flux de trésorerie	Réserves IFRS 5	Réserves IAS 19	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
En milliers €											
Au 31 décembre 2021	3.11	644.910	1.237.906	2.101.267	(2.320.752)	-	-	(93.753)	1.569.579	1.463	1.571.042
Résultat net de l'exercice		-	28.414	-	-	-	-	-	28.414	(146)	28.269
Autres éléments du résultat global		-	1.455	(3.283.816)	3.016.494	-	-	25.976	(239.891)	(52)	(239.943)
Total du résultat global de l'exercice		-	29.869	(3.283.816)	3.016.494	-	-	25.976	(211.477)	(198)	(211.675)
Dividendes distribués		-	(40)	-	-	-	-	-	(40)	-	(40)
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de réserves		-	(4)	-	-	-	-	-	(4)	4	-
Impact des actifs (no recyclage)		-	23.869	-	-	-	-	-	23.869	4	23.872
Autres		2.521	(1.088)	-	-	-	-	-	1.433	(6)	1.427
Au 31 décembre 2022	3.11	647.431	1.290.511	(1.182.548)	695.742	-	-	(67.778)	1.383.359	1.267	1.384.626
Résultat net de l'exercice		-	69.016	-	-	-	-	-	69.016	445	69.461
Autres éléments du résultat global		-	(336)	615.450	(467.205)	6.435	-	(6.522)	147.823	23	147.846
Total du résultat global de l'exercice		-	68.680	615.450	(467.205)	6.435	-	(6.522)	216.840	468	217.308
Dividendes distribués			(41)						(41)		(41)
Variation de périmètre			(1.245)						(1.245)	503	(742)
Impact des actifs (no recyclage)			19.623						19.623	(0)	19.623
Transfert de réserves			7						7	(7)	-
Autres		1.101	11.475						12.576	4	12.580
Au 31 décembre 2023	3.11	648.532	1.389.012	(567.098)	228.537	6.435	-	(74.299)	1.631.119	2.235	1.633.354

*Conformément à IAS 1 et IAS 8, le Groupe P&V présente ses chiffres comparatifs après adoptions des nouveaux principes comptables (IFRS 9, IFRS 17).

Tableau consolidé des flux de trésorerie

En milliers €	Notes	2023	2022
I. Solde d'ouverture	3.10	176.465	199.295
II. Flux de trésorerie des activités d'exploitation		85.404	41.664
1. Flux de trésorerie relatifs à l'exploitation		95.052	55.976
1.1. Résultat d'exploitation net des éléments d'exploitation non monétaires		8.830	(227.663)
1.1.1. Résultat net de l'exercice	1	69.461	28.269
1.1.2. Résultat financier repris dans les activités d'investissement		(418.065)	(429.079)
1.1.3. Impôts sur le résultat	4.10	22.044	3.147
1.1.4. Corrections de valeur sur placements sans effet sur la trésorerie		(47.325)	70.868
1.1.5. Provisions techniques d'assurance et autres ajustements		264.166	54.371
1.1.6. Part des réassureurs dans les provisions techniques		85.602	92.046
1.1.7. Résultat des entreprises mises en équivalence		6.075	(2.961)
1.1.8. Autres rubriques		26.871	(44.324)
1.2. Variation des actifs et des passifs liés aux activités opérationnelles		86.222	283.638
1.2.1. Variation des créances		(13.681)	24.439
1.2.2. Variation des créances des opérations de réassurance		(3.436)	118
1.2.3. Variation des autres placements		107.921	329.505
1.2.4. Variation des dettes d'assurance		(26.949)	(27.665)
1.2.5. Variation des autres passifs opérationnels		20.139	(3.613)
1.2.6. Autres variations		2.229	(39.147)
2. Flux de trésorerie relatifs aux impôts et impôts différés		(9.649)	(14.312)
2.1. Impôts exigibles		(9.649)	(14.312)
2.1.1. Impôt sur le résultat		(18.511)	(466)
2.1.2. Impôt différé		8.863	(13.846)
III. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités d'investissement		(141.962)	(362.393)
1. Acquisitions		(1.410.911)	(2.620.923)
1.1. Paiements effectués pour l'acquisition d'actions et fonds		(644.881)	(775.451)
1.2. Paiements effectués pour l'acquisition d'obligations		(749.660)	(1.820.443)
1.3. Paiements effectués pour l'acquisition de filiales, de coentreprises ou d'entreprises associées		-	-
1.4. Paiements effectués pour l'acquisition/émission de prêts, autres actifs et immobilisations		(16.370)	(25.029)
2. Cessions		861.495	1.796.044
2.1. Entrées relatives à la cession d'actions et fonds		429.142	502.298
2.2. Entrées relatives à la cession d'obligations		395.164	1.285.813
2.3. Entrées relatives à la cession de filiales, de coentreprises ou d'entreprises associées		-	-
2.4. Entrées relatives à la cession d'autres actifs (financiers et immobilisations)		37.190	7.933
3. Intérêts, dividendes et plus et moins-values réalisées sur placements (payés)		407.454	462.486
4. Autres flux de trésorerie relatifs aux activités d'investissement		-	-
IV. Flux de trésorerie nets relatifs aux activités de financement		122.306	295.378
1. Flux de trésorerie relatifs aux financements		75.640	257.328
1.1. Produits / (Remboursements) liés à contrats de location-financement		13.978	7.287
1.2. Produits / (Remboursements) liés à l'émission d'autres passifs financiers		(27)	-
1.3. Produits / (Remboursements) liés à de financement par prêts de titres (REPO)		25.102	356.740
1.4. Produits / (Remboursements) liés à d'autres actifs financiers		36.587	(106.698)
2. Intérêts		46.707	38.090
2.1. Intérêts versés relatifs aux financements		(21.423)	(21.453)
2.2. Intérêts perçus relatifs aux financements		68.130	59.544
3. Dividendes versés		(41)	(40)
V. Augmentation de capital libéré en espèce		1.101	2.521
VI. Variation nette de trésorerie et des équivalents de la trésorerie	3.10	66.849	(22.830)
VII. Solde de clôture	3.10	243.313	176.465

*Conformément à IAS 1 et IAS 8, le Groupe P&V présente ses chiffres comparatifs après adoptions des nouveaux principes comptables (IFRS 9, IFRS 17).

	Notes	2022	Flux de trésorerie	Variation non-cash			2023
				Reclassification	Intérêts courus non échus	Juste Valeur	
En milliers €							
Financement par prêts de titres (REPO)	3.17	(806.889)	(25.102)				(831.991)
Autres passifs financiers	3.17	(7.905)	(1.894)	-		2.372	(7.428)
Dettes financières	3.17	(814.795)	(26.996)	-		2.372	(839.419)
Emprunts subordonnés	3.17	(400.049)	27			-	(400.022)
Passifs découlant de l'activité de financement		(1.214.844)	(26.969)	-	-	2.372	(1.239.441)

2. INFORMATIONS GÉNÉRALE

En date du 23 mai 2024, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de P&V Assurances et de ses filiales (constituant le Groupe P&V) pour l'exercice clos le 31 décembre 2023. P&V Assurances est une société coopérative immatriculée en Belgique (numéro d'entreprise BE 0402.236.531 ; code FSMA 0058). Le siège social se situe au 151 rue Royale à 1210 Bruxelles en Belgique. Les principales activités du Groupe P&V sont les assurances Vie et Non-vie.

2.1. Structure du groupe P&V

2.1.1. PSH

PSH sc est la holding coopérative regroupant les coopérateurs historiques du Groupe P&V.

PSH est la garante de l'éthique et des valeurs du Groupe P&V dans le cadre de son appartenance à l'économie sociale. Conformément à ses valeurs et à la responsabilité sociétale du Groupe P&V, PSH veille à la cohérence et la complémentarité des stratégies et politiques générales du Groupe P&V. Elle supervise l'évolution des activités et évalue régulièrement les différentes structures d'organisation.

PSH est agréée comme société coopérative par le Conseil National de la Coopération (CNC). Cet agrément signifie que PSH fonctionne conformément aux principes coopératifs et, plus précisément, qu'elle consacre le respect du pouvoir démocratique ainsi que l'absence de but spéculatif.

2.1.2. P&V Assurances

P&V Assurances a été constituée le 25 septembre 1907, sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée. P&V Assurances axe ses activités sur le marché belge et pratique, à quelques exceptions près, toutes les formes individuelles et groupes d'assurance dans l'ensemble des branches "Vie" et "Non-vie" (I.A.R.D.).

C'est à son niveau que se définissent les stratégies et politiques générales développées dans le secteur Assurances du Groupe P&V (et les activités qui sont liées ou connexes à ce secteur). Elle a d'ailleurs été reconnue par la BNB en tant qu'entité responsable du Groupe P&V.

P&V Assurances établit les exigences en matière de gouvernance interne du groupe qui sont appropriées à sa structure, ses activités et ses risques, en instaurant notamment une répartition claire des responsabilités. Elle s'assure de l'effectivité du système de gestion des risques de l'ensemble du groupe.

2.1.3. Participations significatives

2.1.3.1. IMA

Depuis 1994, le Groupe P&V collabore avec IMA (Inter Mutuelles Assistance) pour les prestations d'assistance à ses assurés. Début 2012, le Groupe P&V a renforcé son partenariat stratégique avec IMA et a pris une participation de 50 % dans le capital d'IMA Benelux et 3,95 % dans IMA SA, dont le siège social est situé à Niort en France.

Cette alliance stratégique avec IMA permet au Groupe P&V d'offrir à ses clients des services d'assistance innovants dans les différentes branches d'assurance.

A la suite d'une opération d'achat en 2019, le taux de participation de P&V s'élève à 33 % dans le capital d'IMA Benelux. Le pourcentage de détention de P&V dans IMA S.A. est passé à 4,10 % suite à la souscription de 51.450 nouvelles actions en 2022.

2.1.3.2. Multipharma

Le Groupe P&V a une participation importante dans le groupe coopératif Multipharma Group. Ce groupe se compose de S.C. Multipharma Group et S.C. Multipharma.

La S.C. Multipharma est la première coopérative dans le domaine de la pharmacie

en Belgique. En tant qu'acteur clé dans le secteur des soins pharmaceutiques, Multipharma souhaite renforcer le rôle du pharmacien dans les soins de première ligne afin de rendre les soins de santé accessibles à tous. Pour ce faire, Multipharma s'appuie sur son réseau de 243 pharmacies (au 31/12/2023) et sur l'expertise de ses 1800 employés. Grâce à une approche omnicanale dynamique et à des innovations technologiques, ces derniers sont constamment au service de leurs patients. Multipharma dispose également d'un centre de distribution avancé et de 2 centres innovants pour la préparation de médication individuelle, destinée aux patients dans les maisons de repos et d'autres établissements de soins.

2.1.3.3. Private Insurer

Le 8 juin 2020, P&V a finalisé l'acquisition de Private Insurer, un assureur spécialisé dans les contrats d'assurance-vie de la branche 23 (assurance-vie combinée à un fonds de placement) dans le but de développer

davantage ses activités dans ce domaine. Des irrégularités générant un risque fiscal de simulation ont été constatées au sein de cette société. Par conséquent, le 30 septembre 2021 cette société a été mise en liquidation. Le run off de ses activités devrait s'étaler sur une période de 5 ans et s'exécute dans le cadre d'un plan de résolution ordonnée déposé à la BNB. La liquidation de cette société se fera de façon solvable compte tenu de l'engagement de confort pris par P&V Assurances.

2.1.4. Autres participations

Le Groupe P&V a également des participations dans des entreprises immobilières et dans des sociétés à portefeuille qui contribuent directement à l'exercice de ses activités.

2.1.5. Existence de succursales

Suite au recentrage des activités du Groupe P&V sur le marché belge, le Groupe ne possède plus de succursale

2.2. Bases de la consolidation et périmètre de consolidation

2.2.1. Base de consolidation

Les filiales sont consolidées par intégration globale à la date d'acquisition, à savoir la date à laquelle leur contrôle est transféré à P&V, et sortent du périmètre de consolidation à la date où le Groupe P&V cesse d'exercer un contrôle. Les états financiers des filiales sont établis pour la même période de reporting que P&V, des règles comptables uniformes étant appliquées. Tous les soldes, les transactions intra-groupes, les produits et charges latents résultant de transactions intra-groupes et les dividendes intra-groupes sont éliminés dans leur intégralité.

Un changement du pourcentage de participation (sans perte du contrôle) dans une filiale est comptabilisé comme une opération portant sur les capitaux propres.

Si P&V perd le contrôle d'une filiale, elle :

- décomptabilise les actifs (y compris tout goodwill) et les passifs de la filiale, la valeur comptable de toute participation ne donnant pas le contrôle ainsi que le montant cumulé des différences de conversion enregistré dans les capitaux propres ;
- comptabilise la juste valeur de la contrepartie reçue et de toute participation conservée ;
- comptabilise tout excédent ou déficit dans le résultat net ;
- reclasse des composants auparavant comptabilisés en autres éléments du résultat global au titre de cette filiale, en résultat net ou directement en résultat non distribués.

Participation dans une entreprise associée

La participation du Groupe P&V dans une entreprise associée est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. Une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe P&V exerce une influence notable. Selon la méthode de la mise en équivalence, la participation dans une entreprise associée est

initialement comptabilisée au coût, majoré des variations, postérieures à l'acquisition, de la quote-part d'actif net de l'entreprise associée détenue par le Groupe P&V.

Le compte de résultat reflète la quote-part du Groupe P&V dans les résultats de l'entreprise associée. Quand un changement a été comptabilisé directement dans les capitaux propres d'une entreprise associée, le Groupe P&V comptabilise sa quote-part de tout changement et fournit l'information correspondante dans le tableau de variation des capitaux propres. Les gains ou pertes non réalisées découlant de transactions entre le Groupe P&V et l'entreprise associée sont éliminés à concurrence de la participation du Groupe P&V dans l'entreprise associée.

La quote-part du bénéfice d'une entreprise associée apparaît dans le compte de résultat. Il s'agit du bénéfice attribuable aux actionnaires de l'entreprise associée, de sorte qu'il est qualifié de bénéfice après impôt et de participation ne donnant pas le contrôle au sein des filiales de l'entreprise associée.

Les comptes de l'entreprise associée sont établis pour la même période de reporting que le Groupe P&V. Le cas échéant, il est procédé à des ajustements afin que les méthodes comptables appliquées soient conformes à celles du Groupe P&V.

Après l'application de la méthode de mise en équivalence, le Groupe P&V détermine s'il est nécessaire de comptabiliser une perte de valeur additionnelle sur la participation du Groupe P&V dans l'entreprise associée. Le Groupe P&V détermine à chaque date de clôture s'il existe un indice objectif montrant que la participation dans l'entreprise associée a perdu de la valeur. Si c'est le cas, le Groupe P&V calcule le montant de la dépréciation comme la différence entre le montant recouvrable de l'entreprise associée et la valeur comptable, et comptabilise le montant en compte de résultat, dans la section résultat d'une entreprise associée.

Si le Groupe P&V perd son influence notable sur une entreprise associée, il doit évaluer et comptabiliser toute participation éventuelle conservée à sa juste valeur. Toute différence entre la valeur comptable de l'entreprise associée en cas de perte d'influence notable et la juste valeur de la participation conservée et les bénéfices attendus de la cession est comptabilisée en résultat.

Participation dans une co-entreprise.

P&V a une participation dans une co-entreprise qui est une entité contrôlée conjointement. Un accord contractuel conclu entre les co-entrepreneurs établit le contrôle conjoint sur l'activité économique de l'entité. P&V comptabilise sa participation dans la co-entreprise à l'aide de la méthode de mise en équivalence.

Un co-entrepreneur doit cesser d'utiliser la mise en équivalence à compter de la date à laquelle il cesse d'avoir le contrôle conjoint d'une entité contrôlée conjointement. En cas de perte du contrôle conjoint, le Groupe P&V évalue et comptabilise sa participation restante à sa juste valeur. Toute différence entre la valeur comptable de l'ancienne entité contrôlée conjointement lors de la perte du contrôle conjoint et la juste valeur de la participation conservée et les produits attendus de la cession est comptabilisée en résultat.

2.2.2. La société mère ultime

Le Groupe P&V est contrôlé principalement par la société Holding S.C. PSH (« PSH ») à hauteur de 93,24 %. PSH a son siège en Belgique, numéro d'entreprise 0452 994 750.

2.2.3. Les filiales

Les états financiers consolidés reprennent les comptes de P&V Assurances et des filiales sur lesquelles P&V Assurances a un contrôle au 31 décembre 2023.

Conformément à IFRS 10, P&V Assurances exerce un contrôle seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

La société mère détient le pouvoir sur la filiale, notamment si elle a :

- ses droits de vote, ses droits de vote potentiels ou une combinaison des deux ;
- le pouvoir de nomination des personnes-clés qui sont en état d'influencer significativement les rendements de la filiale ;
- le pouvoir de désignation des principaux dirigeants ou des membres de l'organe de direction influençant le processus de décision de la filiale ;
- droit sur le processus décisionnel par le biais d'accords contractuels du management.

La société mère se réserve le droit de percevoir des rendements variables qui découlent de son implication au sein d'activités importantes de la filiale.

La société mère a la capacité d'exercer son pouvoir avec l'objectif d'influer sur les rendements par la combinaison de deux des éléments précédents. De ce fait, une seule partie peut avoir le contrôle sur une filiale.

Sur base de cette définition les états financiers consolidés comprennent les états financiers de P&V Assurances et de ces filiales énumérées dans le tableau ci-dessous :

Nom	Domaine d'activité	Siège	N° T.V.A. ou N° National	2023		2022	
				Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)	Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)
S.C. Barsis	Portefeuille / Holding	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	454.197.055	100,0	0,0	100,0	0,0
S.A. Financière Botanique	Portefeuille / Holding	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	415.679.048	100,0	0,0	100,0	0,0
S.A. Hotel Spa Resort (1)	Exploitation biens immobiliers	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	451.873.510	-	-	100,0	0,0
S.R.L. Jack V	Activités liées	Steenweg op Mechelen, 455 bus 9 1950 KRAAINEM	755.968.312	40,0	60,0	40,0	60,0
S.A. Piette & Partners	Distribution et activités liées	Casinoplein, 6 8500 KORTRIJK	448.811.575	100,0	0,0	100,0	0,0
S.C. P&V Previdis	Activités liées	Rue Royale, 151 - 153 1210 BRUXELLES	402.236.630	98,0	2,0	98,0	2,0
S.A. Private Insurer	Assurances	Avenue Tedesco, 7 1160 AUDERGHEM	866.104.486	100,0	0,0	100,0	0,0
S.A. Private Insurance Services GIE (2)	Activités liées	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	889.014.502	-	-	n/a	n/a
S.C. Quartier des solidarités (3)	Exploitation biens immobiliers	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	1.003.838.944	99,4	0,6	-	-
S.A. Vander Haegen	Distribution et activités liées	Steenweg op Mechelen, 455 bus 9 1950 KRAAINEM	427.765.248	40,0	60,0	40,0	60,0
S.A. Vilvo Invest	Exploitation biens immobiliers	Rue Royale, 151 1210 BRUXELLES	463.288.628	100,0	0,0	100,0	0,0

(1) La filiale HSR a été vendue le 22/11/2023.

(2) En date du 15 juin 2023, les assemblées générales extraordinaires des associés de la société coopérative "P&V Assurances" et de la société "Private Insurance Services" ont décidé à l'unanimité des voix d'approuver la fusion par absorption par suite de dissolution sans liquidation de la filiale 'S.A. Private Insurance Services GIE, par voie de transmission à titre universel de l'intégralité de son patrimoine au 31/12/2022. La fusion a eu lieu avec effet rétroactif au 01/01/2023.

(3) La filiale Quartier des solidarités a été constituée le 22/12/2023.

Conformément à IFRS 12.12, P&V Assurances doit indiquer pour chacune de ses filiales dans lesquelles les intérêts minoritaires sont significatifs les informations financières

pertinentes. Les informations à fournir concernent les sociétés Jack V et Vander Haegen.

Informations financières en IFRS (En milliers €)	Jack V SRL		Vander Haegen SA	
	2023	2022	2023	2022
% Intérêts des tiers	60,00%	60,00%	60,00%	60,00%
Part des tiers dans les capitaux propres	(1.520)	(760)	(1.583)	(1.004)
Part des tiers dans le résultat net de l'exercice	259	110	910	360
Dividendes payés aux intérêts minoritaires	-	-	330	180
Bilan synthétique	2023	2022	2023	2022
Instruments financiers	4.473	4.473	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	51	3.874	2.474
Autres actifs	80	-	2.951	2.403
Dettes non-courantes	-	-	2.413	1.838
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions	-	-	2.413	1.838
Dettes courantes	2.023	3.257	1.774	1.367
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions	2.023	3.257	1.528	1.159
Autres passifs	-	-	246	208
Capitaux propres	2.533	1.267	2.639	1.673
Résultat global synthétique	2023	2022	2023	2022
Autres produits	550	300	11.155	9.283
Autres charges	(118)	(116)	(9.072)	(8.428)
Résultat avant impôts	432	184	2.084	856
Charges d'impôt sur le résultat	-	-	(568)	(255)
Résultat net de l'exercice	432	184	1.516	601
Autres éléments du résultat global	-	-	-	-
Résultat global de l'exercice	432	184	1.516	601

(*) Les informations sont basées sur des montants avant élimination des relations intragroupes et des retraitements de consolidation.

2.2.4. Les sociétés associées et co-entreprises

Une société associée est une société sur laquelle le Groupe P&V a une influence significative. Une influence significative est le pouvoir de participer aux décisions financières et opérationnelles de la société, sans avoir le contrôle ou contrôle conjoint sur l'entité. Une co-entreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Les participations du Groupe P&V dans les sociétés associées ou co-entreprises seront reprises dans la consolidation par la méthode de mise en équivalence.

Conformément à IFRS 11, la société IMA Benelux, dans laquelle le Groupe P&V ne

détient plus que 33 %, est une co-entreprise qui doit être consolidée selon la méthode de mise en équivalence. En effet, IMA Benelux est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'opération ont des droits sur l'actif net de celle-ci.

Une analyse menée en 2022 a confirmé la pertinence du maintien de la méthode de consolidation par mise en équivalence de la société S.C. Multipharma Group.

Conformément à IFRS 12.21 (b), le tableau ci-dessous résume de façon abrégée pour chaque co-entreprise et/ou associée significative pour le Groupe P&V les informations financières pertinentes.

Nom	Domaine d'activité	Siège	N° T.V.A. ou N° National	2023		2022	
				Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)	Capital détenu (%)	Intérêts de tiers (%)
S.A. Ima Benelux	Services	Square des Conduites d'Eau, Bat.11/12 4031 LIEGE	474.851.226	33,0	0,0	33,0	0,0
S.C. Multipharma Group	Distribution pharmaceutique	Marie Curie Square, 30	401.995.516	48,9	0,2	48,9	0,2

Informations financières en IFRS (En milliers €)	Ima Benelux SA		Multipharma Group SC	
	2023	2022	2023	2022
% détenu par le groupe	33,00%	33,00%	48,89%	48,89%
Valeur de la mise en équivalence	854	712	50.017	45.877
Dividendes reçus	-	-	248	248
Bilan synthétique	2023	2022	2023	2022
Instruments financiers	-	-	1.097	1.063
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.655	1.117	22.104	24.757
Autres actifs	5.690	6.896	295.234	226.380
Dettes non-courantes	-	-	136.360	83.886
<i>Passifs financiers</i>	-	-	68.629	75.881
<i>Dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions</i>	-	-	67.731	8.005
Dettes courantes	5.757	5.856	80.270	74.935
<i>Passifs financiers</i>	-	-	6.186	4.270
<i>Dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions</i>	5.639	5.763	74.083	70.665
<i>Autres passifs</i>	118	93	-	-
Capitaux propres	2.588	2.157	101.806	93.379
Résultat global synthétique	2023	2022	2023	2022
Autres produits	15.209	12.024	525.971	499.703
Autres charges	(14.722)	(11.857)	(511.951)	(487.067)
Résultat avant impôts	488	167	14.020	12.636
Charges d'impôt sur le résultat	(57)	(2)	(3.488)	(4.255)
Résultat Société Mise en Equivalence	-	-	-	-
Résultat net de l'exercice	431	165	10.533	8.381
Autres éléments du résultat global	-	-	(1.729)	(707)
Résultat global de l'exercice	431	165	8.804	7.674

En 2023, la valeur des investissements dans les entreprises associées est de EUR 50,9 millions. Ce montant est détaillé dans le tableau ci-dessus et correspond à la somme des valeurs de mise en équivalence.

Au niveau de Multipharma Group, la charge annuelle des amortissements est de EUR 10,5 millions en 2023 contre EUR 12,7 millions en 2022.

Les chiffres de 2023 de la société Multipharma Groupe comprennent un changement de

présentation au niveau de la norme IAS 19 qui impose que les actifs du régime d'une partie liée soit repris dans les comptes de la partie liée. Ceci a eu pour effet une augmentation de la rubrique autres actifs d'une part et des dettes non-courantes d'autres parts. Ce changement devrait également avoir un impact sur les comptes de 2022 via une augmentation des autres actifs et des dettes non-courantes de EUR 60,7 millions.

2.3. Principes comptables significatifs

Les états financiers consolidés du Groupe P&V ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IAS/IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) en vigueur dans l'Union européenne au 31 décembre 2023. Les évolutions de ces normes, comme notamment l'adoption des nouveaux standards IFRS 9 et IFRS 17 applicables depuis le 1 janvier 2023, sont détaillées dans la section 2.3.2 « Adoption de nouveaux principes comptables ou révision de normes IFRS » et à travers ce rapport. Les comptes annuels consolidés comprennent les comptes annuels du Groupe P&V et de ses filiales au 31 décembre de chaque année. Ils sont préparés sur la même période de référence que celle de la société mère selon des méthodes comptables homogènes.

Les états financiers consolidés du Groupe P&V ont été établis sur la base du principe de continuité et visent à fournir une représentation fidèle de l'état financier consolidé, du compte de résultat consolidé ainsi que des flux de trésorerie consolidés.

Les intérêts minoritaires représentent la part de profit ou de perte ainsi que les actifs nets qui ne sont pas détenus par le Groupe P&V. Ils sont présentés séparément dans le compte de résultat et dans les capitaux propres du bilan consolidé.

Les états financiers consolidés ont été établis en euros, monnaie fonctionnelle du Groupe P&V. Les tableaux sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

2.3.1. Principales normes appliquées au sein du groupe

Les normes IFRS, qui impactent le Groupe P&V, sont identifiées ci-dessous :

IAS 1	:	Présentation des comptes annuels ;
IAS 7	:	Etat des flux de trésorerie ;
IAS 8	:	Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ;
IAS 10	:	Evènements postérieurs à la période de reporting ;
IAS 12	:	Impôt sur le résultat ;
IAS 16	:	Immobilisations corporelles ;
IAS 18	:	Produits des activités ordinaires ;
IAS 19R	:	Avantages du personnel ;
IAS 21	:	Effets des variations des cours des monnaies étrangères ;
IAS 23	:	Coûts d'emprunt ;
IAS 24	:	Information relative aux parties liées ;
IAS 28	:	Participations dans des entreprises associées ;
IAS 32	:	Instruments financiers: Présentation ;
IAS 33	:	Résultat par action ;
IAS 36	:	Dépréciations d'actifs ;
IAS 37	:	Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ;
IAS 38	:	Immobilisations incorporelles ;
IAS 40	:	Immeubles de placement ;
IFRS 3	:	Regroupement d'entreprises ;
IFRS 5	:	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ;
IFRS 7	:	Instruments financiers: information à fournir ;
IFRS 9	:	Instruments financiers
IFRS 10	:	Etats financiers consolidés ;
IFRS 11	:	Partenariats ;
IFRS 12	:	Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
IFRS 13	:	Evaluation de la juste valeur ;
IFRS 15	:	Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ;
IFRS 16	:	Contrats de location.
IFRS 17	:	Contrats d'assurance

2.3.2. Adoption de nouveaux principes comptables ou révision de normes IFRS

En comparaison avec la clôture de l'exercice comptable au 31 décembre 2022, 4 nouveaux amendements IFRS sont potentiellement d'application pour le Groupe P&V ainsi que 2 nouvelles normes.

Amendement à la norme IAS 1 « Informations à fournir sur les méthodes comptables » :

- Cet amendement est entré en vigueur pour les comptes annuels au 1er janvier 2023 ;
- Cet amendement a eu un impact sur les comptes du Groupe P&V, cependant cet impact se limite à un aspect qualitatif sur les états financiers consolidés.

Amendement à la norme IAS 8 « Définition d'une estimation comptable » :

- Cet amendement est entré en vigueur pour les comptes annuels au 1er janvier 2023 ;
- Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe P&V.

Amendement à la norme IAS 12 « Impôt différé rattaché à des actifs et des passifs issus d'une même transaction » :

- Cet amendement est entré en vigueur pour les comptes annuels au 1er janvier 2023 ;
- Cette norme pourrait avoir un impact sur les rapports du Groupe P&V, et est en cours d'analyse au travers d'un groupe de travail ;
- Le Groupe P&V est temporairement exonérée du nouvel impôt complémentaire découlant des nouvelles règles de Pilier 2 sur base de l'article 67 §1 de la Loi du 19 décembre 2023 concernant l'introduction d'un impôt minimum pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure.

Amendement à la norme IAS 12 « Réforme fiscale internationale - Modèle de règles du Pilier 2 » :

- Cet amendement est entré en vigueur pour les comptes annuels au 1er janvier 2023 ;

- Cet amendement n'a pas eu d'impact sur les comptes du Groupe P&V.

Nouvelles normes IFRS 9 : Instruments financiers et IFRS 17 : Contrats d'assurance

- Ces normes entrent en application pour le Groupe P&V à compter du 1er janvier 2023 ;
- La norme IFRS 9 (Instruments financiers) a été publiée en 2014 et décrit le classement, l'évaluation et la présentation des actifs et passifs financiers. Cette norme remplace IAS 39 ;
- La norme IFRS 9 est en vigueur depuis le 1er janvier 2018. Toutefois, pour les entités qui émettent des contrats d'assurance et appliqueront donc la norme IFRS 17, une option avait été prévue pour aligner la mise en œuvre des normes IFRS 9 et 17. Cette option a été appliquée par le Groupe P&V, ce qui signifie que les premiers états financiers présentés par P&V sous IFRS 9 ont lieu simultanément à ceux d'IFRS 17, soit à la date de clôture du 31 décembre 2023 ;
- La norme IFRS 17 (Contrats d'assurance) a été publiée en 2017 et constitue une nouvelle norme comptable complète pour la présentation des contrats d'assurance. Cette norme remplace la norme IFRS 4 ;
- Le reporting selon IFRS 17 est obligatoire pour les premiers états financiers après le 1er janvier 2023. Comme mentionné ci-dessus, et en raison de la fréquence de publication annuelle, le Groupe P&V présente un premier reporting selon IFRS 17 à la date de clôture du 31 décembre 2023 ;
- Ce premier reporting selon les nouvelles normes IFRS 9 et IFRS 17 nécessite également l'inclusion d'un bilan d'ouverture déterminé selon les mêmes normes. Pour le Groupe P&V, cela implique l'obligation d'inclure dans ces premiers états financiers les chiffres comparatifs au 31 décembre 2022. Ce bilan d'ouverture a été préparé en

appliquant des mesures de transition spécifiques telles que requises par les normes de reporting pertinentes et sur la base d'une date de transition du 1^{er} janvier 2022. L'impact sur les Fonds Propres lié à cette transition est repris dans le tableau suivant :

En milliers €	Capital émis et réserves liées au capital	Résultats non distribués	Réserves des actifs financiers	Réserves liées aux contrats d'(ré)assurance	Couverture de flux de trésorerie	Réserves IFRS 5	Réserves IAS 19	Total part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 31 décembre 2021 précédemment publié	644.910	1.091.529	2.186.199	(1.499.747)	-	-	(93.753)	2.329.137	1.463	2.330.601
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments du résultat global	-	-	(84.931)	(821.004)	-	-	-	(905.936)	(9)	(905.945)
Total du résultat global de l'exercice	-	-	(84.931)	(821.004)	-	-	-	(905.936)	(9)	(905.945)
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transfert de réserves	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transition 2021	-	146.377	-	-	-	-	-	146.377	9	146.386
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Au 31 décembre 2021 retraité	644.910	1.237.906	2.101.267	(2.320.752)	-	-	(93.753)	1.569.579	1.463	1.571.042

- Dans le tableau de transition des capitaux propres ci-dessus on constate un impact total de EUR +146 millions sur le résultat non distribué dû au passage des normes IFRS 9 et IFRS 17, dont EUR -35 millions proviennent du passage à IFRS 17 et le solde, au passage à IFRS 9. Les impacts sur le résultat non distribué au moment de la transition entre les normes est la conséquence des changements de règles et approches méthodologiques appliquées pour déterminer l'OCI de transition ;
- Veuillez-vous référer à la section 2.3.3 Transition IAS 39 - IFRS 9 et la section 2.3.4 Transition IFRS 4-IFRS17 pour plus d'informations ;
- Pour des informations plus détaillées sur les méthodes comptables liées aux normes IFRS 9 et IFRS 17, veuillez-vous référer à la section 3.4 pour IFRS 9 et à la section 3.13 pour IFRS 17.

2.3.3. Transition IAS 39 - IFRS 9

Afin d'être conforme à la nouvelle norme IFRS 9 dont les principes comptables sont présentés à la section 3.4.1, le groupe a effectué des reclassements d'actifs financiers ayant des impacts sur les capitaux propres et sur la valorisation de certains de ces actifs.

Les actions et participations sont classifiés en FVOCI option. Cette reclassification n'a pas d'impact sur la valorisation comme on peut le constater dans le tableau de transition ci-dessous. Cependant le groupe enregistre un impact due à la reclassification au niveau du compte de résultat. En effet, les réductions de valeur qui étaient comptabilisées précédemment dans le résultat non distribué sont maintenant comptabilisées directement en OCI.

Le passage à la norme IFRS 9 sur les obligations et les fonds classés en FVOCI n'a pas eu d'impact sur les capitaux propres à la transition. Les impacts sont uniquement des impacts de reclassification entre le OCI et le résultat non distribué. En effet, les réductions de valeur qui étaient enregistrées en résultat non distribué sous la norme IAS 39 sont principalement reclassées en OCI. Cependant une partie est annulée et remplacée par l'enregistrement des ECL en résultat non distribué pour les mêmes valeurs. Ces obligations et fonds sont repris à la même valeur à l'actif que sous la norme IAS39 puisqu'ils étaient déjà à la juste valeur (voir tableau de transition ci-dessous). Les obligations et les fonds classés en FVPL n'enregistrent pas d'ECL conformément à la norme IFRS 9. L'impact au niveau des fonds propres est une reclassification entre la rubrique OCI et résultat non distribué des plus- et moins-values latentes sur ces actifs qui étaient comptabilisées en OCI sous la norme IAS 39. Il n'y a pas d'impact sur la valorisation desdits actifs.

Au niveau des prêts et créances on constate un transfert de EUR 271 millions au passif du bilan, qui représente les avances sur police et qui rentre dans le cadre de la norme IFRS 17.

Les obligations en détention jusqu'à échéance ainsi qu'une partie des prêts et créances au coût amortis en IAS 39 sont classifiés sous IFRS 9 en FVOCI car les flux de trésorerie de ces instruments résultent de la collecte des flux de trésorerie contractuels répondant au critère SPPI et peuvent être vendus en cas de nécessité suivant un ordre de priorité déterminé par le management tel que pour faire correspondre la durée des passifs et des actifs. Ce transfert conduit à une revalorisation de respectivement EUR 103,8 millions et EUR 187,7 millions. Des ECL sont également comptabilisés ce qui conduit à une hausse des OCI et une baisse du résultat non distribué mais à un impact nul sur le total des capitaux propres.

Les prêts et créances transférés en FVPL sont des prêts dont les flux de trésorerie ne répondent pas au critère SPPI car les remboursements intègrent une partie variable dépendante du bénéfice réalisé lors de la vente des immeubles sous-jacents. Cette reclassification conduit à une revalorisation de EUR 0,2 million. Conformément à la norme IFRS 9 il n'y a pas d'ECL pour les actifs en FVPL.

Les prêts et créances sont restés au coût amortis suite au choix du Groupe P&V de donner une évaluation similaire à celle des règles précédentes. La norme IFRS 9 a eu pour seule conséquence le remplacement des réductions de valeur de EUR 27,96 millions enregistrés sous IAS 39 par la comptabilisation des ECL pour le même montant.

La partie relative au hedge accounting reste également inchangée par rapport aux années précédentes. En effet, l'application par le Groupe P&V de la norme IFRS 9 n'a pas eu de changement sur l'évaluation par rapport à la norme IAS 39.

En milliers €

Classification IAS 39	Méthode comptable IAS39	Instruments financiers IAS 39	IAS 39 2022	Reclassement (hors scope IFRS 9)	FVOCI	FVOCI Option	FVTPL	Amortized cost	ECL	Revalorisation	IFRS 9 2022	
Disponibles à la vente	FVOCI	Actions (excl fonds)	546.802			546.802					546.802	
		<i>Actions cotées</i>	545.839			545.839					545.839	
		<i>Actions non cotées</i>	963			963					963	
		<i>Warrants - strips</i>	-			-					-	
		Fonds de placements	2.026.026		636.259		1.389.767					2.026.026
		<i>Fonds (VNI régulière)</i>	97.825				97.825					97.825
		<i>Fonds (VNI irrégulière)</i>	1.928.081		636.139		1.291.942					1.928.081
		<i>Fonds (sans VNI)</i>	-				-					-
		<i>Fonds de placements privés (private equity)</i>	120		120		-					120
		Participations	182.900				182.900					182.900
		Obligations (excl fonds)	11.715.301		11.568.051		147.250					11.715.301
		<i>Obligations cotées (marchés actifs)</i>	11.366.408		11.361.847		4.566					11.366.413
		<i>Obligations cotées (marchés non actifs)</i>	251.727		198.600		53.312					251.912
<i>Obligations non cotées</i>	97.166		7.604		89.372					96.976		
Détenus jusqu'à l'échéance	Amortized cost	Autres obligations	578.616		578.616					(103.823)	474.793	
Prêts et créances		2.372.272	(271.132)	1.746.774	74.684	279.682	(27.965)	(159.582)		1.913.593		
Dettes court terme (repo's)		(806.889)					(806.889)				(806.889)	
Autres dettes financières			-								-	
Produits dérivés	FVPL	Produits dérivés	34.969				34.969				34.969	
TOTAL			16.649.997		14.529.700	729.702	1.646.670	(527.207)	(27.965)	(263.405)	16.087.494	

2.3.4. Transition IFRS 4 – IFRS 17

L'évaluation des provisions relatives aux contrats de (ré)assurance a changé suite au passage d'IFRS 4 à IFRS 17, ainsi que le scope qui rentre dans le champ d'application des contrats d'assurance, en effet une partie des contrats repris en contrats d'investissement sous la norme IFRS 4 sont maintenant repris dans le champ d'application d'IFRS 17, pour plus de détail voir note 3.5. Les différences d'évaluation principales résident dans le fait que les passifs des contrats d'assurance selon IFRS 17 sont calculés selon un modèle d'évaluation général (BBA – building block approach ou GMM - general measurement model) :

- Il existe un calcul de « best estimate » (BE), qui correspond à la valeur actuelle et pondérée des cash flows futurs attendus ;
- Un « risk adjustment » est ajouté au BE qui sert de buffer pour absorber l'incertitude résultant des risques non financiers dans le BE ;
- Une CSM contient les bénéfices futurs attendus, qui selon IFRS 17 sont stockés sous forme de provisions au passif.

La section 3.13.1 explique plus en détail comment ces éléments sont calculés. En IFRS 4, les provisions d'assurance étaient calculées sur base de leur valeur comptable avec un complément basé sur le « shadow accounting ». Des différences dans l'évaluation sont donc fondamentales.

Ce changement implique une augmentation des provisions entre IFRS 4 et IFRS 17. D'une part, en raison de la différence d'hypothèses appliquée lors du calcul des provisions, mais également en raison du provisionnement de la

CSM qui n'existait pas sous IFRS 4. Ceci explique la diminution des capitaux propres visible dans la réconciliation entre IFRS 4 et IFRS 17 dans la section 2.3.2. Le passage d'IFRS 4 à IFRS 17 a un impact net total de EUR -856 millions sur les capitaux propres. Sur ce montant, EUR -821 millions concernent l'OCI et EUR -35 millions le résultat non distribué. L'impact de EUR -821 millions sur l'OCI est composé par les contrats d'assurance traités sous l'approche BBA pour EUR -787 millions et par les contrats d'assurance traités sous l'approche PAA pour EUR -34 millions. La forte diminution relative aux contrats d'assurance sous l'approche BBA s'explique par une forte augmentation de la sensibilité des provisions aux taux d'intérêt par rapport à IFRS 4. Par conséquent, la position négative de l'OCI se justifie par des taux plus bas au moment de la transition. A noter que sur l'impact total de EUR -856 millions, plus de la moitié provient de l'ajout de la CSM dans les obligations des contrats d'assurance (d'une valeur de EUR 462 millions).

La méthodologie de transition appliquée par le Groupe P&V, expliquée dans la section ci-dessous, détermine en grande partie ces impacts. Dans le cadre de la transition, le montant de la CSM a été déterminé au 1/1/2022 ainsi que l'OCI IFRS 17 à cette date. De cette manière, la méthodologie de transition détermine également quelle part de l'impact sur les capitaux propres joue sur le résultat non distribué et quelle part sur les autres éléments du résultat global. Nous fournissons ci-après plus d'informations sur la méthodologie appliquée à la transition vers IFRS 17 suivie par le Groupe P&V.

Approche de transition IFRS 4 - IFRS 17

Pour le passage d'IFRS 4 à IFRS 17, la nouvelle norme doit être appliquée de manière rétroactive, si possible. Le Groupe P&V est en mesure d'appliquer cette approche rétrospective complète (FRA) pour la production de contrats

Vie individuels à partir de 2019, ainsi que pour la production de contrats Non-vie depuis 2016.

D'un point de vue opérationnel, le Groupe P&V a constaté qu'une approche rétrospective complète pour la norme IFRS 17 n'est pas

faisable pour les contrats signés avant les dates susmentionnées sans recourir à des coûts et efforts excessifs. Cela est principalement dû à l'insuffisance de données et à leur granularité, mais aussi à l'indisponibilité des modèles et hypothèses nécessaires pour faire les bons calculs. De plus, pour l'assurance vie collective au sein de la Vie, les migrations importantes de systèmes mises en place au cours des dernières années doivent être prises en compte dans cette analyse.

La production de contrats Non-vie datant d'avant 2016 est traitée selon l'Approche Rétrospective Modifiée, dans laquelle une simplification est appliquée dans la détermination de la courbe d'actualisation rétrospective. L'approche de la juste valeur ou Fair Value Approach (FVA) est appliquée pour les groupes de contrats vie qui ne sont pas déterminés selon l'approche entièrement rétrospective.

2.4. Informations sur les secteurs opérationnels

L'examen des dispositions de la norme IFRS 8 au niveau du reporting par segment a conclu que les activités d'assurance constituent un groupe indissociable dans leur ensemble. Cette décision prend en compte différents aspects tels que le niveau de suivi du « Chief Operating Decision Maker » et l'allocation des moyens dans l'organisation. Des éléments de résultats sont présentés depuis décembre 2023, selon les branches d'activité définies par la norme IFRS 17. Cette segmentation a pour but d'aider le lecteur dans la compréhension de certains éléments techniques sans pour cela constituer une section spécifique au sens de la norme IFRS 8.

L'introduction de la norme IFRS 17 a modifié la granularité de présentation des obligations de (ré)assurance et du résultat technique. Pour plus d'explications sur la granularité avec laquelle les calculs IFRS 17 sont effectués, nous référons à la section 3.13.1.2. La répartition se fait dorénavant sur base des

Le Groupe P&V détermine la CSM à la date de transition, liée à ces contrats valorisés en FVA, comme la différence entre la valeur IFRS 13 et la valeur IFRS 17 du Liability for Remaining Coverage (LRC) à la date de transition.

La valeur IFRS 13 est déterminée en ajustant le Liability for Remaining Coverage (LRC) pour refléter le point de vue d'un acteur du marché dans le cadre d'une transaction. Cela prend en compte les coûts supplémentaires qu'un acteur du marché facturerait, en plus des coûts directement attribuables tels que déterminés dans la norme IFRS 17, ainsi que le fait qu'un acteur du marché s'attend à une compensation pour les risques non financiers plus élevée que celle prévue dans la norme IFRS 17.

L'OCI tel que déclaré pour les contrats entrants dans le champ d'application de la FVA est déterminé par le Groupe P&V sur base d'une analyse de la marge financière rétrospective pour les activités Vie couvertes par la FVA.

différentes méthodes de valorisation de la norme IFRS 17 (BBA, PAA, VFA). Selon le choix de la méthode, l'obligation de déclaration (informations à fournir selon IFRS 17) concernant les obligations de (ré)assurance est différente. C'est pourquoi la répartition suivante est utilisée chez P&V lorsque nous parlons des obligations de (ré)assurance et du résultat technique associé dans le cadre de IFRS 17 :

- Approche BBA : contient les contrats d'assurance entrant dans le champ d'application d'IFRS 17, valorisés selon la méthode BBA, soit :

- o Vie Individuelle incluant une couverture invalidité (à la fois sous la forme d'une couverture supplémentaire sur un contrat principal Vie et d'une couverture invalidité autonome) ;

- o Vie Groupe, hors invalidité.

- Approche PAA : ce secteur regroupe les contrats d'assurance entrant dans le périmètre IFRS 17, valorisés selon la méthode PAA, soit:

- o Tous les produits Non-vie, y compris l'assurance accidents du travail ;
- o Invalidité pour l'assurance Groupe.

2.5. Ratio de solvabilité II

En termes de structure, la société-mère du Groupe P&V, la société PSH, est le coopérateur majoritaire et l'entité consolidante de la société P&V Assurances. Néanmoins, c'est au sein de la société P&V Assurances que se concentre la quasi-totalité des activités d'assurance générant les différents types de risques (risques de marché, risques d'assurance, risques opérationnels, etc...) dont la couverture doit se faire par un niveau suffisant de fonds propres prudentiels.

A contrario, la société PSH constitue la structure faîtière du Groupe P&V dont la mission principale est de rassembler l'ensemble des associés de référence du groupe, respectueux des valeurs de l'économie sociale. PSH n'exerce aucune activité d'assurance ni d'autre activité au-delà de son rôle de structure faîtière. C'est donc une société dénuée de toute activité générant des risques de pertes qui soient matérielles au niveau du Groupe P&V.

Dans ce contexte, une partie significative des éléments de fonds propres prudentiels (abstraction faite évidemment du capital de PSH et de la réserve de réconciliation consolidée) est émise par P&V Assurances, la structure opérationnelle d'assurance, seul niveau où se situe et se concentre le risque relatif à l'activité d'assurance.

La politique du Groupe P&V consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver l'indépendance financière, la confiance des associés de la société et des créanciers, et de soutenir le développement futur de l'activité.

Le Groupe P&V a une stratégie de distribution de dividendes limitées au taux admis par le Conseil National de la Coopération. La gestion

du capital participe à la couverture de son risque global selon le référentiel Solvabilité II.

Des informations détaillées sont à ce titre communiquées annuellement au travers du Solvency and Financial Condition Report (rapport SFCR).

Au sein du Groupe P&V, la stratégie générale en termes de gestion de capital ou des fonds propres est la recherche d'une structure de capital optimale qui permette de répondre aux objectifs suivants :

- maintien de l'indépendance de P&V Assurances et de sa structure coopérative ;
- support efficace de la stratégie générale de P&V Assurances et de sa différenciation concurrentielle, en limitant au maximum le coût des fonds propres ;
- respect des ratios réglementaires et de l'appétence au risque ;

Pour ce faire, les leviers activés par le Groupe P&V sont conformes aux pratiques du secteur, tout en respectant les caractéristiques spécifiques aux sociétés coopératives.

Le régime Solvabilité II établit au sein de son premier pilier des exigences quantitatives pour le calcul des provisions techniques et la reconnaissance des fonds propres éligibles.

Les entreprises d'assurance doivent calculer leur Capital de Solvabilité Requis (SCR) au moyen de la formule standard ou au moyen d'un modèle interne. Le Groupe P&V calcule ses exigences de solvabilité en appliquant la formule standard conformément à la réglementation en vigueur.

Le Capital de Solvabilité Requis (SCR) est une mesure des fonds propres nécessaires pour garantir que l'entreprise d'assurance sera

capable d'honorer ses engagements pour les 12 mois à venir avec une probabilité très élevée (au moins 99,5 %). Il s'agit des fonds propres nécessaires pour supporter les divers risques auxquels l'entreprise est exposée, compte tenu de l'impact des mesures d'atténuation de ces risques.

Le Capital Minimum Requis (MCR) est le niveau minimum de fonds propres en deçà duquel l'entreprise ne peut plus faire face à ses engagements. La transgression de ce seuil déclenche l'intervention prudentielle de dernier ressort. Les entreprises sont par conséquent tenues de détenir des fonds propres couvrant le minimum de capital requis.

Le financement des fonds propres éligibles du Groupe P&V se fait au travers des réserves statutaires ainsi que de manière complémentaire par l'émission de dettes subordonnées (EUR 400,0 millions au bilan au 31 décembre 2023 – voir bilan).

En millions €

	2021	2022	2023
Fonds propres éligibles	1.749	1.763	2.013
Niveau de risque à couvrir	988	1.024	966
Ratio de couverture	177,0%	172,2%	208,5%

Le Groupe P&V a mis en place un dispositif de gestion des risques adéquat et performant qui fait l'objet d'une amélioration régulière.

Au 31 décembre 2023, le ratio de Solvabilité II (fonds propres éligibles/capital minimum requis) a augmenté de 36,3 % par rapport à 2022 pour atteindre 208,5 %.

En outre, avec 77,39% de fonds propres de qualité la plus élevée (Tier 1), 19,58 % de fonds

En 2023, de nouvelles parts sociales de catégorie B ont été émises à hauteur de EUR 1,1 million, ainsi que de nouvelles parts sociales de catégorie C à hauteur de EUR 1.000.

Il est à noter que les fonds propres repris selon l'angle réglementaire Solvabilité II ne peuvent être rapprochés des capitaux propres IFRS dans la mesure où les valorisations ne sont pas alignées sur l'ensemble des éléments.

Conformément aux dispositions statutaires et réglementaires, les parts de coopérative ont été présentées dans les fonds propres du Groupe en conformité avec les dispositions d'IFRIC 2.

Au 31 décembre 2023, les niveaux de capitaux propres éligibles en Solvency II se présentaient comme suit :

propres de qualité élevée (Tier 2) et 3,03 % de fonds propres de qualité supérieure (Tier 3), le Groupe P&V dispose de fonds propres d'une excellente qualité.

Les informations détaillées relatives à Solvabilité II sont disponibles dans le rapport SFCR au niveau du Groupe PSH, disponible sur le site www.pv.be.

3. Notes relatives à l'état consolidé de la situation financière

3.1. Immobilisations incorporelles

3.1.1. Goodwill

En milliers €	2023	2022
Valeur brute comptable		
Solde d'ouverture	70.682	70.682
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	-	-
Solde de clôture	70.682	70.682
Amortissements et pertes de valeur cumulés		
Solde d'ouverture	(70.682)	(70.682)
Pertes de valeurs actées	-	-
Solde de clôture	(70.682)	(70.682)
Valeur nette comptable à la clôture	-	-

Il n'y a eu aucun mouvement sur le goodwill au courant de l'année 2023.

3.1.2. Immobilisations incorporelles

3.1.2.1. Comptabilisation initiale

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont initialement comptabilisées à leur coût. Le coût des immobilisations incorporelles acquises lors de regroupements d'entreprises est leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles générées en interne et conformes aux critères de capitalisation définis par l'IAS 38, sont uniquement capitalisées pour la valeur de leurs coûts de développement. Les coûts de développement relatifs à un projet doivent être comptabilisés comme immobilisation incorporelle si le Groupe P&V peut démontrer tout ce qui suit :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation

incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;

- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et sa capacité à l'utiliser ou à la vendre ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources pour achever le développement ;
- Sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Sinon, les dépenses sont présentées au compte de résultat de l'année au cours de laquelle elles ont été supportées. Les éventuels frais de recherche sont toujours comptabilisés en charges.

3.1.2.2. Amortissements

Après sa comptabilisation initiale, une immobilisation incorporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant.

3.1.2.3. Durées d'utilité de dépréciation

La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle peut être finie ou indéterminée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée de vie est finie sont amorties sur la durée économique et soumises à des tests de dépréciation lorsqu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée. Dans le cas d'immobilisations incorporelles dont la durée de vie est finie, la période et la méthode d'amortissement doivent être réexaminées au moins à la clôture de chaque exercice comptable.

Des changements dans la durée d'utilité estimée ou dans le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs procurés par les actifs amortissables sont comptabilisés en corrigeant la durée d'amortissement ou la méthode en conséquence, et sont traités comme des changements d'estimations.

3.1.2.4. Décomptabilisation

Les profits ou les pertes résultant de la décomptabilisation d'une immobilisation incorporelle doivent être déterminés comme la différence entre les produits nets de sortie et la valeur comptable de l'actif. Ils doivent être comptabilisés en résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

Des licences d'utilisation de propriété intellectuelle sont accordées pour des périodes

L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être utilisé. Il est amorti sur sa durée d'utilité.

Les dépenses prévues d'amortissement des immobilisations incorporelles dont la durée de vie est finie sont comptabilisées dans un compte de charges correspondant à la catégorie de l'actif en question.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est indéterminée ne sont pas amorties, mais font chaque année l'objet d'un test de dépréciation de valeur, soit sur une base individuelle, soit au niveau de l'unité génératrice de trésorerie. La durée d'utilité d'une immobilisation incorporelle qui n'est pas amortie doit être réexaminée à chaque période pour déterminer si les événements et circonstances continuent de justifier l'appréciation de durée d'utilité indéterminée concernant cet actif. Si tel n'est plus le cas, le changement d'une durée d'utilité indéterminée en finie s'effectue de manière prospective.

oscillants entre 5 et 10 ans en fonction de la licence en question. Les licences prévoient une option de renouvellement si le Groupe P&V répond aux conditions de la licence et peuvent être renouvelées par le Groupe P&V moyennant un coût limité voire nul. En conséquence, ces licences sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéterminée.

3.1.3. Dépréciation des actifs

Le Groupe P&V doit apprécier à chaque date de reporting s'il existe un quelconque indice de perte de valeur d'un actif. Si un tel indice existe, ou si un test de dépréciation annuel pour un actif s'avère nécessaire, le Groupe P&V procède à une estimation de la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie (UGT) est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. Elle est déterminée pour un actif individuel, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie qui soient largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT est supérieure à sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme étant déprécié et est réduit de valeur pour le ramener à sa valeur recouvrable. Afin de déterminer la valeur d'utilité, les estimations de flux de trésorerie futurs sont actualisées au taux, avant impôt, qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la vente, des opérations récentes sur le marché sont prises en considération (si elles sont disponibles). Si aucune opération de ce type ne peut être identifiée, un modèle de valorisation adéquat est utilisé. Ces calculs sont corroborés par des multiples de valorisation, des cours d'actions cotées ou d'autres indicateurs de la juste valeur disponibles.

Le Groupe P&V base son calcul de dépréciation sur des budgets détaillés et des projections établis séparément pour chaque UGT du Groupe P&V à laquelle les actifs

individuels sont alloués. Ces budgets et projections couvrent généralement une période de trois ans. En cas de périodes plus longues, un taux de croissance à long terme est calculé et appliqué pour projeter des flux de trésorerie futurs après la cinquième année.

Les pertes de valeur sur les activités poursuivies sont portées dans le compte de résultat, dans les catégories de charges correspondant à la fonction de l'actif déprécié.

Pour les actifs autres qu'un goodwill, il est apprécié à chaque date de reporting s'il y a un indice qu'une perte de valeur précédemment comptabilisée est susceptible de ne plus exister ou d'avoir diminué. En présence d'indices de ce type, le Groupe P&V évalue le montant recouvrable de l'actif ou de l'unité génératrice de trésorerie. Une perte de valeur comptabilisée au cours de périodes antérieures est reprise si, et seulement si, il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de l'actif depuis la dernière comptabilisation d'une perte de valeur. La reprise est limitée de manière à ce que la valeur comptable de l'actif ne soit pas supérieure à sa valeur recouvrable, ni à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours d'exercices antérieurs. Cette reprise est comptabilisée dans le compte de résultat.

Le critère suivant est également appliqué lors de l'évaluation de la dépréciation de certains actifs spécifiques.

➤ *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font, chaque année, l'objet d'un test de dépréciation de valeur : soit sur une base individuelle, soit au niveau de l'UGT, le cas échéant, et lorsque les circonstances indiquent que la valeur

comptable pourrait avoir subi une perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles du Groupe P&V sont essentiellement composées de « logiciels externes achetés » et de « développements IT internes » qui peuvent être activés selon les règles IFRS.

En milliers €	2023	2022
Logiciels externes achetés	3.078	3.553
Développements IT internes	22.690	28.276
Valeur nette comptable à la clôture	25.767	31.829

Les changements de l'année comptable 2023 sont repris ci-dessous :

En milliers €	2023	2022
Valeur brute comptable		
Solde d'ouverture	122.160	122.941
Investissements	630	230
Cessions à des tiers	(1.308)	(998)
Transferts à un autre actif	12	(13)
Effet de périmètre	(1.301)	-
Solde de clôture	120.193	122.160
Amortissements et pertes de valeur cumulés		
Solde d'ouverture	(90.332)	(83.662)
Amortissements actés	(6.578)	(6.793)
Amortissements et pertes de valeur repris	1.195	110
Transferts à un autre actif	(12)	13
Effet de périmètre	1.301	-
Solde de clôture	(94.426)	(90.332)
Valeur nette comptable à la clôture	25.767	31.829

Les immobilisations incorporelles ont une durée de vie limitée et sont, donc, amorties de la manière suivante :

- Logiciels externes achetés : 5 ans ;
- Développement IT internes : 5 à 10 ans.

3.1.4. Acquisition de l'exercice

Il n'y a pas eu d'immobilisations incorporelles générées en interne au cours de l'année 2023. Cependant, de nouvelles licences externes ont

La principale variation des immobilisations incorporelles est la dotation d'amortissement pour un montant de EUR 6,6 millions sur les licences informatiques ainsi que sur les projets développés en interne.

été acquises pour un montant de EUR 0,6 million.

3.1.5. Recherche et développement

En lien avec une série de nouveaux défis technologiques, l'entreprise développe des projets de recherche en matière de gestion des dossiers et de digitalisation qui ont pour objectif d'améliorer l'infrastructure actuelle ainsi que

les services offerts. Certains développements ont fait l'objet de déductions dans le cadre des mesures d'incitants fiscaux en matière de recherche et développement.

3.2. Immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées aux coûts d'acquisition ou de fabrication, déduction faite du cumul des amortissements et/ou, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Si des composantes notables d'immobilisations corporelles doivent être remplacées à intervalles réguliers, le Groupe P&V reconnaît que ces composantes sont des actifs individuels ayant une durée d'utilité et d'amortissement spécifique. Tous les frais de maintenance et de réparation sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les amortissements sont calculés sur une base linéaire et sur une période dépendante de la durée d'utilité estimée des actifs, comme suit :

Bâtiments : entre 10 et 40 ans en utilisant l'approche par composants :

- Travail structurel ;
- Techniques spéciales ;
- Achèvement.

Immobilisations corporelles : entre 3 et 10 ans.

Un élément d'immobilisation corporelle et toute partie notable initialement comptabilisés sont décomptabilisés lors de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation ni de leur sortie. Le profit ou la perte résultant de la décomptabilisation de l'actif (calculée comme l'écart entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'actif) est inclus dans le compte de résultat lors de la décomptabilisation de l'actif.

La valeur résiduelle de l'actif, sa durée d'utilité et le mode d'amortissement utilisé sont examinés à chaque date de clôture annuelle et ajustés prospectivement, le cas échéant.

En milliers €	2023			
	Bâtiments	Autres	Droit d'utilisation	Total
Valeur nette comptable à l'ouverture 1 janvier 2023	54.318	6.203	5.346	65.866
Valeur brute comptable				
Solde d'ouverture	135.918	30.687	17.683	184.288
Investissements	5.473	2.793	5.850	14.117
Cessions à des tiers	(70)	(3.365)	(1.124)	(4.559)
Réévaluation	109	-	-	109
Transferts à un autre actif	(297)	297		
Solde de clôture	141.134	30.411	22.411	193.955
Amortissements et pertes de valeur cumulés				
Solde d'ouverture	(81.600)	(24.484)	(12.338)	(118.422)
Amortissements et pertes de valeur actés	(4.422)	(2.469)	(3.047)	(9.938)
Amortissements et pertes de valeur repris	56	3.334	194	3.584
Transferts à un autre actif	240	(240)	(0)	(0)
Solde de clôture	(85.727)	(23.858)	(15.191)	(124.776)
Valeur nette comptable à la clôture 31 décembre 2023	55.407	6.553	7.220	69.179

En milliers €	2022			
	Bâtiments	Autres	Droit d'utilisation	Total
Valeur nette comptable à l'ouverture 1 janvier 2022	56.711	7.542	5.109	69.362
Valeur brute comptable				
Solde d'ouverture	133.707	29.596	14.378	177.682
Investissements	2.231	1.621	3.335	7.187
Cessions à des tiers	(21)	(481)	(30)	(532)
Transferts à un autre actif	-	(49)	-	(49)
Solde de clôture	135.918	30.687	17.683	184.288
Amortissements et pertes de valeur cumulés				
Solde d'ouverture	(76.996)	(22.054)	(9.269)	(108.319)
Amortissements actés	(4.615)	(2.713)	(3.069)	(10.396)
Amortissements et pertes de valeur repris	11	296	-	307
Transferts à un autre actif	-	(13)	-	(13)
Solde de clôture	(81.600)	(24.484)	(12.338)	(118.422)
Valeur nette comptable à la clôture 31 décembre 2022	54.318	6.203	5.346	65.866

3.2.1. Bâtiments

En milliers €	2023		2022	
	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)
Bâtiments	55.407	71.786	54.318	71.529

La juste valeur est définie par IFRS 13 et IAS 16 comme étant le montant pour lequel un actif serait échangé entre deux parties agissant en connaissance de cause. La juste valeur doit en outre refléter les contrats de location en cours, la marge brute d'autofinancement, ainsi que des hypothèses raisonnables quant aux revenus locatifs potentiels et les frais envisagés.

Une partie des biens du Groupe P&V fait dorénavant l'objet d'une évaluation annuelle.

Les immeubles d'exploitation propres font l'objet d'un ajustement si la valeur d'expertise externe est inférieure à la valeur observée au bilan IFRS.

Dépréciation des immeubles

Les immeubles d'exploitation sont amortis suivant l'approche par composants. Cette approche signifie que, bien qu'un actif puisse représenter un élément individuel d'immobilisation corporelle, certaines parties significatives de cet élément peuvent être identifiées comme ayant des durées d'utilité

différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent de celui de l'immobilisation prise dans son ensemble. Un composant d'un élément d'immobilisation corporelle est une partie dont le coût est important par rapport au coût total de l'élément.

Lorsque les différents composants ont été identifiés, l'étape suivante consiste à établir leurs durées d'utilité respectives, les modes d'amortissement à appliquer et toute valeur résiduelle. Les actifs font l'objet d'une comptabilisation et d'amortissements linéaires séparés sur leurs durées d'utilité différentes.

Le Groupe P&V scinde tous les bâtiments qu'il occupe en tant que propriétaire en 4 composants assortis de la période d'amortissement suivante:

- Terrain - non amorti ;
- Gros œuvre de 30 à 40 ans ;
- Techniques spéciales de 15 à 20 ans ;
- Achèvement 10 ans.

Les amortissements cumulés sont passés de EUR 81,6 millions fin 2022 à EUR 85,7

millions fin 2023 soit une augmentation de EUR 4,1 millions.

3.2.2. Autres

Les autres immobilisations corporelles sont constituées du matériel informatique, de voitures, de matériel de bureau tel que le mobilier ; ainsi que d'équipements et outillages tels que du matériel de cuisine, de sécurité. Ces

immobilisations corporelles sont traitées dans le respect des règles d'amortissements IFRS, basées sur une durée de vie prudemment estimée.

Autres immobilisations corporelles	Durée de vie estimée
Matériel informatique	3 à 10 ans
Voitures	5 ans
Matériel de bureau	10 ans
Equipements et outillages	5 ou 10 ans

La valeur comptable nette des autres « immobilisations corporelles » est due aux :

- Investissements de l'année de EUR 2,8 millions ;

- Amortissements actés de EUR - 2,5 millions.

3.2.3. Droits d'utilisation

L'application de la norme IFRS 16 par le Groupe P&V montre une sous-rubrique « Droits d'utilisation » au sein de la rubrique « immeubles d'exploitation et immobilisations corporelles ».

ces contrats pour un montant de EUR - 3,0 millions.

Le détail des droits d'utilisation se trouve au point 3.9.

Au cours de l'année 2023 il y a eu des nouveaux contrats de leasing pour un montant de EUR 5,9 millions et des amortissements de

3.3. Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers, valoriser le capital investi, ou les deux. Les immeubles détenus dans le cadre d'un contrat de location-financement sont qualifiés d'immeubles de placement lorsqu'ils satisfont à la définition d'un immeuble de placement et s'ils sont comptabilisés comme s'il s'agissait d'un contrat de location-financement.

Les immeubles de placement sont évalués initialement à leur coût, coûts de transaction inclus. Les coûts de transaction incluent les droits de mutation, les honoraires juridiques et les commissions initiales de location pour mettre l'immeuble dans l'état nécessaire pour permettre son exploitation de la manière souhaitée. La valeur comptable inclut le coût de remplacement d'une partie existante d'un immeuble de placement au moment où ce coût

est encouru, si les critères de comptabilisation sont remplis, et exclut les coûts d'entretien courant d'un immeuble de placement.

Après leur comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont présentés à leur juste valeur, reflet des conditions du marché à la date des états financiers. Un profit ou une perte résultant d'une variation de la juste valeur d'un immeuble de placement est comptabilisé en compte de résultat dans la période au cours de laquelle la variation se produit.

L'immeuble de placement est décomptabilisé lors de sa mise hors service ou de sa sortie permanente et lorsque sa vente ne générera aucun avantage économique futur. Les profits ou pertes résultant de la mise hors service ou de la sortie d'un immeuble de placement doivent être comptabilisé(e)s en résultat dans la période où intervient la mise hors service ou la sortie.

Les profits ou pertes résultant de la sortie d'un immeuble de placement doivent être déterminés

comme la différence entre les produits nets de sortie et la valeur comptable de l'actif dans les états financiers complets des périodes antérieures.

Des transferts vers la catégorie immeuble de placement doivent être effectués si, et seulement si, il y a changement d'utilisation, mis en évidence, par la fin de l'occupation par le propriétaire ou le commencement d'un contrat de location simple. Pour un transfert de la catégorie « immeubles de placement » vers la catégorie « biens occupés par leur propriétaire », le coût présumé pour la comptabilisation ultérieure est la juste valeur à la date du changement d'utilisation. Si un bien immobilier occupé par son propriétaire devient un immeuble de placement, le Groupe P&V comptabilisera ce bien conformément aux règles relatives aux immobilisations corporelles stipulées dans la règle comptable « immobilisations Corporelles » jusqu'à la date du changement d'utilisation.

En milliers €	2023	2022
Solde d'ouverture	124.731	151.172
Investissements	223	314
Réévaluation à la juste valeur (gain)	3.492	2.491
Réévaluation à la juste valeur (perte)	(5.731)	(29.308)
Transferts à un autre actif	-	62
Cessions à des tiers	(34.751)	-
Solde de clôture	87.963	124.731

Cette diminution est due principalement à :

- (a) des expertises effectuées au cours de l'année 2023 qui ont fait ressortir une diminution de la fair value sur immeubles pour un montant de EUR 5,7 millions ;
- (b) Ces mêmes expertises qui ont fait ressortir des réévaluations à la hausse sur immeubles pour un montant de EUR 3,5 millions.
- (c) La vente de l'immeuble Royal Center et la sortie de l'immeuble détenu par la société HSR (EUR 34,7 millions).

3.3.1. Réévaluations à la juste valeur

Les biens pour lesquels il y a eu une indication de changement de valeur ont fait l'objet d'une

expertise externe indépendante en 2023. Les immeubles de placement étant valorisés à la «

juste valeur », ils sont systématiquement réévalués (à la hausse, à la baisse) en fonction des résultats de l'expertise.

Dans le cadre d'IFRS 13 et IAS 40, la méthode d'évaluation par capitalisation de la valeur locative est utilisée. Selon ce raisonnement, la valeur de marché se calcule sur base de la valeur locative annuelle des surfaces commercialisables. Cette valeur locative est capitalisée avec un taux d'actualisation. Le rendement est basé sur l'appréciation de marché et sur la situation du bien immobilier, et tient compte entre autres des éléments suivants :

Les rapports de marché : l'offre et la demande de biens similaires, l'évolution des taux de rendements, les perspectives d'inflation, le niveau actuel des taux d'intérêt et les perspectives d'évolution, etc. ;

La localisation : l'environnement immédiat et accessibilité direct ou par transport en commun, l'infrastructure et les possibilités de parking, etc. ;

Le bien immobilier : les charges locatives ou d'occupation, le type de construction et son niveau de finition, son état d'entretien actuel, etc.

Les données d'entrée reprises ci-dessus concernant l'actif étant fondées sur des données non observables, celles-ci seront classées en niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur.

Les données d'entrées non observables peuvent être résumée comme suit :

- Valeur locative estimée (VLE) ;
- Le taux de capitalisation ;
- La durée résiduelle des différents contrats de location ;
- L'hypothèse utilisée concernant l'inoccupation (inoccupation sur base du contrat de location actuel et inoccupation sur le long terme) ;
- Le nombre de M² du bien considéré.

Le modèle utilisé est particulièrement sensible aux éléments de valeur locative estimée et de taux de capitalisation.

Il existe un lien pouvant renforcer l'impact à la hausse ou à la baisse entre la valeur locative estimée et les hypothèses concernant l'inoccupation. En effet, au plus un bien aura un risque d'inoccupation (par conditions de marché, par attrait du bâtiment pour les locataires...) au plus la valeur locative aura tendance à diminuer.

3.4. Instruments financiers (IFRS 9)

3.4.1. Principes comptables importants relatifs à IFRS 9

3.4.1.1. Comptabilisation initiale et évaluation

Lors de l'acquisition d'un actif financier, sa comptabilisation initiale doit être évaluée à la juste valeur majorée ou minorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission des actifs et passifs financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les coûts de transaction des actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net sont pris immédiatement en compte

de résultat. Bien que le prix de la transaction constitue la meilleure preuve de la juste valeur de tous les instruments financiers, un gain ou une perte au premier jour de la transaction peut être constaté.

La date de comptabilisation initiale est la date à laquelle un actif financier est inscrit au bilan. Il peut s'agir de la date de transaction ou de la date de règlement. Dans le cadre des directives

comptables générales du Groupe P&V, la date de la transaction est utilisée.

3.4.1.2. *Évaluation ultérieure*

➤ IFRS 9 Business Models

Les IFRS 9 business models du Groupe P&V sont définis par branche d'activité et par classe d'actifs. Le Groupe P&V investit le produit de ses activités d'assurance dans un fond principal, où les actifs sont ensuite désignés comme appartenant à un secteur d'activité spécifique. Avec cette approche, la composition des portefeuilles des branches d'activité diffère selon les produits d'assurance spécifiques : les ratios de classes d'actifs, de maturités et autres risques peuvent différer selon les branches d'activité. Le Groupe P&V dispose de quatre branches d'activité (Vie Individuelle, Vie Groupe, Non-vie, Santé) et de quatre principales classes d'actifs (obligations, actions, fonds externes et prêts et prêts hypothécaires). Ces principales classes d'actifs existent dans chacune des branches d'activité. Les modèles d'investissement sont conformes à nos politiques d'investissement et d'ALM, qui exigent, entre autres choses :

- Un lien étroit entre l'actif et le passif ;
- Une optimisation du rendement par rapport au risque dans notre allocation stratégique d'actifs ;
- Le respect de notre cadre d'appétit au risque ;
- Une majorité d'actifs générant des flux de trésorerie réguliers et/ou raisonnablement prévisibles ;
- Une majorité d'actifs dont la volatilité de la valeur et du rendement est faible ;
- Un degré de diversification important en termes de contrepartie, de secteur, de pays, de notation, de devise, de classe d'actifs, etc. ;
- Des actifs dont la complexité (structure financière, documentation juridique, etc.) est maîtrisée au sein du Groupe

Le business model/la classification IFRS 9 de l'actif financier influe sur l'évaluation de l'actif après la date de comptabilisation initiale.

P&V (compétences adéquates pour la gestion et/ou le suivi de ces actifs) ;

- Utilisation prudente des instruments financiers dérivés, qui doivent servir à couvrir les risques et ne pas conduire à une augmentation significative du profil de risque des portefeuilles d'actifs.

Pour l'évaluation du business model, les actifs des secteurs d'activité Vie Individuelle et Vie Groupe sont gérés de manière similaire, aucune distinction ne doit donc être faite. Par ailleurs, la branche Santé comprend des activités similaires à la Vie et d'autres activités similaires à la Non-vie. En conséquence, le portefeuille d'actifs sera divisé entre les deux sous-segments et les modèles économiques de ces actifs seront les mêmes que les modèles Vie Individuelle/Vie Groupe et Non-vie décrits ci-dessus.

L'évaluation du business model dans les secteurs d'activité ci-dessus aboutit aux conclusions suivantes :

Investissements à revenu fixe (business model « Hold to Collect & Sell »):

Les principales raisons pour lesquelles la conclusion de ce business model est « Hold to collect & sell » pour les investissements à revenus fixes détenus par le Groupe P&V sont résumées ci-dessous (cela s'applique à la fois aux investissements à revenus fixes qui couvrent les obligations du secteur d'activité Vie Individuelle et Vie Groupe et aux placements de taux qui couvrent les passifs des branches d'activité (Vie Individuelle et Vie Groupe) :

Sur ces classes d'actifs (obligations, prêts et prêts hypothécaires), notre business model est axé sur la collecte des cash flows contractuels, dans le but de couvrir efficacement nos passifs.

Cependant, le caractère incertain de nos obligations d'assurance (incertitudes sur le montant des primes, résiliations, annulations ou autres options), ainsi que de nos actifs (remboursements anticipés incertains sur les prêts hypothécaires par exemple), créent des différences qui nécessitent une gestion active de nos portefeuilles d'actifs. Cela implique de vendre des actifs à revenus fixes et de les remplacer par de nouveaux si nécessaire.

Les raisons de vendre des actifs par le Groupe P&V sont conformes à celles d'un business model Hold to Collect & Sell :

- Gestion de la sensibilité aux taux d'intérêt ;
- Besoins de liquidité inattendus ;
- Besoins d'allocation stratégique d'actifs ;
- Risque spécifique découlant d'une classe d'actifs spécifiques ;
- Vente d'actifs à faible rendement et remplacement par des actifs à plus haut rendement pour améliorer les revenus récurrents futurs de nos portefeuilles.

Une exception à l'évaluation du business model ci-dessus est un petit portefeuille « autres prêts », pour lequel aucune vente n'est prévue et qui n'est pas détenu pour couvrir les obligations. Ces actifs financiers spécifiques sont détenus selon le business model « Hold to Collect »

Fonds externes (business model « Hold to Collect & Sell »):

Avant d'effectuer une évaluation du business model, le Groupe P&V vérifie d'abord si les fonds externes sont considérés comme des instruments de dette ou des instruments de capitaux propres selon la norme IAS 32. Seuls les instruments de dette font l'objet d'une évaluation du modèle d'activité.

L'arbre de décision ci-dessous conduit à la classification correcte dans le Groupe P&V

- Y a-t-il des paiements de coupons prévus dans l'instrument ?
 - Si oui ; c'est un instrument de dette
 - Si non ; posez la question suivante
- Y a-t-il une date d'échéance prévue pour l'instrument ?
 - Si oui ; c'est un instrument de dette
 - Si non ; posez la question suivante
- Y a-t-il des « Puttable features » prévues pour l'instrument ?
 - Si oui ; c'est un instrument de dette
 - Si non ; posez la question suivante
- L'instrument contient-il d'autres paiements qui ne sont pas à la discrétion de l'émetteur (que l'émetteur ne peut éviter) ?
 - Si oui ; c'est un instrument de dette
 - Si non ; il pourrait être considéré comme un instrument de capitaux propres.

Tant les fonds externes couvrant les passifs de la branche d'activité Vie Individuelle que les fonds externes couvrant les passifs de la branche d'activité Vie Groupe sont principalement considérés comme des instruments de dette. L'évaluation du business model est importante à cet égard et l'analyse a montré que le business model « hold to collect & sell » est applicable pour deux raisons principales :

- La collecte des flux de trésorerie contractuels, dans le but de couvrir efficacement ces obligations. (Respectivement passifs Vie Individuelle /Vie Groupe ou Non-vie)
- Gérer activement ces portefeuilles pour gérer les risques (taux d'intérêt, liquidité, spread, change, inflation, concentration, etc.) et ainsi être en mesure de gérer ses expositions pour acheter et vendre lorsque cela s'avère nécessaire.

Instruments de capitaux propres :

Tous les instruments de capitaux propres entrant dans le champ d'application d'IFRS 9 doivent être évalués à la juste valeur au bilan, avec des variations de valeur comptabilisées au compte de résultat, à l'exception des titres de participation pour lesquels l'entité a choisi de présenter les variations de valeur dans l'OCI. Ce choix s'effectue instrument par instrument pour chaque investissement individuel en actions. Le Groupe P&V utilise ce choix pour tous ses investissements en actions ;

Dérivés :

L'évaluation du business model n'est pas non plus applicable aux dérivés. Au niveau du Groupe P&V, les dérivés sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, tant que la comptabilité de couverture ne s'applique pas.

Les modèles d'évaluation suivants sont donc utilisés par le groupe P&V :

Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVPL).

Concrètement, cela signifie pour le Groupe P&V que les actifs financiers suivants, gérés selon des modèles économiques « Hold to collect and sell » ou « Hold to collect », sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat (FVPL) :

- Obligations (ne répondant pas aux critères SPPI) ;
- Fonds d'investissement (ne répondant pas aux critères SPPI) ;
- Autres prêts et prêts hypothécaires (qui ne répondent pas aux critères SPPI).

Actifs financiers évalués à la juste valeur via l'OCI avec possibilité de traiter a posteriori l'impact des variations de valeur via le P&L (FVOCI) :

Concrètement, pour le Groupe P&V, cela signifie que les actifs financiers suivants, gérés

selon le business model (business model) « hold to collect and sell », sont valorisés à la juste valeur via l'OCI :

- Obligations (qui répondent aux critères SPPI)
- Fonds d'investissement (qui répondent aux critères SPPI) puisqu'ils sont considérés comme des instruments de dette
- Les prêts hypothécaires, gérés selon le business model « Hold to collect and sell »

Actifs financiers évalués à la juste valeur via l'OCI sans possibilité de traiter a posteriori l'impact des fluctuations de valeur via le P&L (FVOCINR) :

Le Groupe P&V a décidé que les instruments de capitaux propres, c'est-à-dire les actions et participations, soient traités à la juste valeur via l'OCI sans possibilité de comptabiliser a posteriori l'impact via le P&L (FVOCINR). L'impact est que les variations de juste valeur sont incluses dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais réutilisées dans le résultat, même si l'actif est vendu ou déprécié.

Actifs financiers évalués au coût amorti :

Les actifs financiers, tels que les autres prêts et créances, détenus dans le cadre d'un business model visant à détenir des actifs pour collecter des cash flows contractuels en collectant des paiements contractuels sur la durée de vie de l'instrument (conformément aux tests SPPI) et pour lesquels une évaluation à la juste valeur avec comptabilisation des variations de valeur en résultat net (cf. Fair value option) n'a pas été retenue, sont évalués au coût amorti après la comptabilisation initiale.

Concrètement, pour le Groupe P&V, cela signifie que les actifs financiers considérés comme des autres prêts et créances, et gérés

selon le business model « held to collect », sont valorisés au coût amorti.

➤ Tests SPPI

Les instruments de dette peuvent être traités au coût amorti ou à la juste valeur via l'OCI avec recyclage si les accords contractuels prévoient uniquement le paiement du principal et des intérêts (« test SPPI ») et si les investissements sont détenus dans ce que l'on appelle « hold to collect » ou modèles économiques « hold to collect and sell ». L'objectif du business model « hold to collect » est de détenir des actifs pour collecter des flux de trésorerie contractuels, tandis que dans le business model « hold to collect and sell », lorsque l'actif est vendu, il y a une intention qui va au-delà de la réalisation des flux de trésorerie (par exemple, alignement des maturités).

Les instruments de dette du Groupe P&V sont principalement détenus selon le business model « hold to collect & sell » avec application de la juste valeur par le biais de l'OCI, ou à la juste valeur par le biais du résultat net s'ils réussissent ou échouent au test SPPI, à l'exception d'un petit portefeuille. (voir ci-dessus).

Le test SPPI est donc déterminant pour le Groupe P&V pour valider le traitement comptable des placements de dette au coût amorti ou à la juste valeur via l'OCI, le choix de cette catégorisation n'étant plus une option quasi illimitée comme avec la catégorie AFS de la norme IAS 39. Les instruments de dette doivent être évalués à la juste valeur par le résultat net (qui ne répondent pas aux critères SPPI) ou au coût amorti / juste valeur par l'OCI (qui répondent aux critères SPPI).

Comme mentionné précédemment, les actifs financiers à prendre en compte pour le test SPPI sont les titres de créance. Notre analyse portera donc sur les actifs suivants :

- Obligations

- Prêts aux filiales et autres prêts
- Prêts hypothécaires
- Prêts aux courtiers
- Fonds d'investissement classés comme instruments de dette

Obligations :

Au sein de cette analyse, le portefeuille obligataire est divisé en deux grandes catégories :

- Obligations d'États (« Govies »)
- Obligations d'entreprises (« Corporate »)

Les obligations d'États sont des instruments relativement simples dont les caractéristiques répondent généralement aux critères du test SPPI, contrairement aux obligations d'entreprises qui nécessitent souvent une analyse plus détaillée.

Au sein de chaque catégorie, les obligations sont subdivisées en fonction de leur type et analysées plus en détail.

Prêts aux filiales et autres prêts :

Les conditions contractuelles de ces prêts sont relativement standards, sauf que la plupart des prêts offrent à l'emprunteur la possibilité de procéder à tout moment à des remboursements partiels ou complets.

Cette particularité n'enlève rien au caractère SPPI de ces prêts. Il peut être considéré comme une séquence de remboursements répondant individuellement aux critères du SPPI.

Il est important de noter que certains de ces prêts versent un coupon variable conforme aux modalités du test SPPI.

Prêts hypothécaires :

On distingue :

- Les prêts hypothécaires belges : Les prêts hypothécaires à taux fixe (tant les prêts in fine que les prêts à remboursement) répondent aux conditions du critère SPPI, car les intérêts et éventuellement aussi le capital sont remboursés selon un échéancier déterminé lors de la signature du contrat.
- Prêts hypothécaires néerlandais : Les investissements dans ces prêts hypothécaires néerlandais sont effectués au moyen d'un titre émis par un SPV qui détient des prêts hypothécaires néerlandais. Ce SPV transfère tous les revenus de ces prêts au Groupe P&V (pass-through).

Les prêts hypothécaires néerlandais sont donc également considérés comme répondant aux conditions du test SPPI.

Prêts aux courtiers :

Ces prêts présentent les mêmes caractéristiques que les prêts hypothécaires. L'analyse réalisée pour les prêts hypothécaires est également appliquée aux prêts aux courtiers. On peut donc dire que ces prêts répondent aux critères SPPI.

Fonds d'investissement classés comme instruments de dette :

Les critères de classification des fonds ont considérablement changé avec IFRS 9. Les actifs sous-jacents ne sont plus déterminants, tandis que les caractéristiques du prospectus lui-même le deviennent (date d'échéance,

paiement des coupons, option de vente). L'impact pour le Groupe P&V selon IFRS 9 est que les fonds seront principalement considérés comme des instruments de dette et seront évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par l'intermédiaire des autres éléments du résultat global s'ils satisfont au test SPPI.

Pour l'analyse SPPI, nous distinguons les fonds non cotés et les fonds cotés. La plupart des fonds non cotés doivent être considérés comme des instruments de dette et doivent donc passer le test SPPI. Cependant, étant donné que la plupart de ces fonds ne versent pas de paiements de coupon réguliers et prévisibles, les critères du test SPPI ne seront pas respectés. Ces fonds doivent donc être comptabilisés dans le compte de résultat.

Cependant, certains de ces fonds non cotés peuvent tout de même respecter les critères du test SPPI. Il s'agit de fonds de dette composés uniquement d'obligations, de prêts ou de liquidités. Pour les fonds sélectionnés, le critère SPPI peut être respecté si le gestionnaire d'actifs a réalisé une analyse détaillée des actifs sous-jacents du fonds et a confirmé qu'ils peuvent être considérés comme SPPI.

Les fonds cotés que nous détenons en portefeuille sont des fonds pour lesquels le gestionnaire s'engage à racheter les parts d'un investisseur sur la base de la dernière valeur liquidative (NAV). Cette obligation de rachat des parts à la NAV constitue un paiement contractuel auquel le gestionnaire d'actifs ne peut pas échapper. Ces fonds doivent donc être considérés comme des instruments de dette. De plus, étant donné que ces fonds ne respectent pas les critères du test SPPI (car ils ne versent pas de revenu régulier et prévisible), ils doivent être comptabilisés dans le compte de résultat.

3.4.1.3. Reclassement des actifs financiers

Dans le cas d'un reclassement d'actifs financiers, IFRS 9 précise qu'il peut y avoir de

rare circonstances dans lesquelles une entité modifie son business model d'actifs financiers.

Dans ce cas, il doit reclasser tous les actifs financiers concernés selon les critères de base de classification et d'évaluation évoqués précédemment.

3.4.1.4. Dé-comptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou, lorsque d'application, une partie d'un actif financier ou une partie d'un groupe d'actifs financiers similaires) est dé-comptabilisé quand :

- Le droit de recevoir des flux de trésorerie a expiré ;
- Le Groupe P&V conserve le droit de recevoir les flux de trésorerie de l'actif mais soit (a) le Groupe P&V a pris l'engagement de payer l'entièreté des flux de trésorerie reçus sans délai substantiel envers un tiers conformément à un accord de rétrocession ; ou soit (b) le Groupe P&V a transféré la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif financier, ou (c) le Groupe P&V n'a pas transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif financier, mais a transféré le contrôle de l'actif.

3.4.1.5. Dépréciation d'actifs financiers (ECL inclus)

Selon IFRS 9, les pertes de crédit attendues (expected credit losses ou ECL), au lieu des seules pertes de crédit encourues (incurred credit losses), sont également incluses dans la valeur comptable des actifs financiers et dans le compte de résultat. Cela signifie qu'il n'est pas encore nécessaire d'avoir des indices objectifs d'une créance douteuse attendue, c'est à dire un événement de perte, pour qu'une réduction de valeur soit constatée en raison des pertes de crédit attendues. Dès l'inscription de l'actif financier au bilan de la société, une provision pour pertes de crédit attendues (ci-après dénommée dépréciation) est constituée. Ceci s'applique à tous les instruments de dette évalués en AC ou en FVOCI. IFRS 9 propose une approche générale pour évaluer les

En général, les reclassements d'actifs financiers sont comptabilisés de manière prospective selon IFRS 9. Autrement dit, ils n'entraînent pas d'ajustements comptables des gains, pertes ou revenus d'intérêts précédemment comptabilisés.

Lorsque le Groupe P&V a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie relatifs à un actif ou est rentré dans un accord de rétrocession, ou n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif financier, ni transféré le contrôle de cet actif, l'actif financier est reconnu à hauteur de son implication continue dans l'actif. L'implication continue qui prend la forme d'une garantie sur l'actif transféré est évaluée à la valeur la plus faible entre la valeur comptable d'origine de cet actif et le montant maximal que le Groupe P&V pourrait être tenu de rembourser.

Dans ce cas, le Groupe P&V reconnaît aussi un passif associé. L'actif transféré et le passif associé sont évalués sur une base qui reflète les droits et obligations que le Groupe P&V a conservés.

dépréciations. Le Groupe P&V applique cette approche générale. Selon cette approche, les pertes sur créances sont basées sur :

- ECL à 12 mois – ils sont définis comme la partie des pertes de crédit attendues sur toute la durée attendue qui résultent de tous les événements de défaut possibles survenant dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- ECL à vie – elles sont définies comme les pertes de crédit attendues résultant de tous les événements de défaut possibles sur toute la durée de vie attendue de l'instrument financier.

A partir du moment de l'inscription au bilan, la dépréciation des actifs financiers est basée sur

les ECL à 12 mois, jusqu'à ce qu'il y ait une augmentation significative du risque de crédit depuis le moment où l'actif financier a été inclus dans les livres. Au moment de cette augmentation, les dépréciations sont basées sur les ECL à vie.

La constitution d'une dépréciation pour pertes de crédit attendues se fait ensuite par étapes, la phase 1 étant basée sur les ECL à 12 mois et les phases 2 et 3 sur les ECL à vie.

En phase 1 : soit la qualité de crédit des titres ne s'est pas significativement dégradée depuis leur achat, soit elle s'est dégradée significativement mais reste d'une qualité en ligne avec un rating « investment grade ».

En phase 2, la qualité des titres s'est dégradée significativement depuis leur achat, et présente soit un rating explicite, soit un profil de risque de type « high yield ». Mais les titres en phase 2 ne font pas l'objet d'un impairment en normes comptables nationales, car une perte en capital n'est pas attendue. Lorsqu'une perte en capital est attendue, et qu'un impairment est pris en normes comptables locales, les titres concernés passent en stage 3.

La norme IFRS permet de supposer que le risque de crédit sur un instrument financier n'a pas augmenté de manière significative depuis la première comptabilisation, si l'instrument financier est considéré comme présentant un faible risque de crédit à la date de clôture. Le Groupe P&V considère que son exposition aux prêts hypothécaires répond à ces exigences, en plus d'être adéquatement garanti, et est donc qualifiée de "faible risque", avec l'application d'une période de perte de crédit attendue de 12 mois.

- Le modèle de dépréciation IFRS 9 exige de prendre en compte au moins un scénario de défaut (un PD de 0% n'est pas autorisé selon IFRS 9).
- Les mesures ECL, y compris les informations prospectives, doivent être basées

sur des informations raisonnables et vérifiables disponibles sans coût ou effort excessif, y compris des informations historiques, actuelles et prévisionnelles.

Application des exigences de dépréciation IFRS 9 sur les portefeuilles hypothécaires

Le Groupe P&V détient deux portefeuilles hypothécaires : un portefeuille belge et un portefeuille néerlandais.

Pour être conforme à l'exigence ECL d'IFRS 9, un cadre différent a été développé pour les portefeuilles hypothécaires et obligataires.

Pour le portefeuille hypothécaire belge, un modèle complet de « Probabilité de Défaut » à vie a été développé, produisant des estimations « Point-in-Time » pour un avenir prévisible.

Pour le portefeuille néerlandais, aucune donnée interne n'était disponible pour permettre le développement d'un modèle formel. Pour ce portefeuille, le portefeuille belge a été utilisé comme proxy pour la performance en matière de défaut. Des modèles PD Point-in-Time ont été développés pour les expositions aux entreprises et aux finances publiques et souveraines. Ces modèles tiennent compte des données macroéconomiques historiques et prévisionnelles et prévoient les probabilités de défaut Point-in-Time d'un an.

Presque tous les actifs du portefeuille d'investissement sont (et seront) classés en phase 1 et la méthodologie ECL sera limitée à une perte de crédit attendue d'un an pour ces actifs.

Application des exigences de dépréciation IFRS 9 sur le portefeuille d'investissement

Le Groupe P&V détient un portefeuille obligataire d'investissement, composé de deux sous-portefeuilles principaux : un portefeuille d'obligations souveraines et un portefeuille d'obligations d'entreprises.

Pour être conforme à l'exigence d'ECL d'IFRS 9, le Groupe P&V a développé un ensemble de modèles pour estimer une perte attendue à un moment donné pour chaque instrument. Un modèle différent a été développé pour les expositions aux entreprises et aux finances publiques et souveraines. Ces modèles tiennent compte des données macroéconomiques historiques et prévisionnelles. Les modèles développés prévoient les probabilités de défaut Point-in-Time d'un an.

Nous considérons que toutes nos expositions de qualité d'investissement sont à "faible risque" et nous appliquons une perte de crédit attendue de douze mois. Presque tout notre portefeuille obligataire est éligible à cette application.

Les exceptions sont les suivantes :

- **Fallen angels** : notre politique d'investissement n'autorise pas les investissements directs à haut rendement, mais il arrive qu'une exposition de qualité d'investissement soit déclassée en haut rendement. Le Comité d'investissement doit alors décider si nous vendons ou conservons les obligations. Si nous décidons de les conserver, nous appliquons une perte de crédit attendue à vie.

3.4.2. Actifs financiers

3.4.2.1. Actifs et passifs financiers

Les instruments financiers (actifs et passifs) sont subdivisés dans les catégories comptables suivantes :

- **Obligations non notées** : seules les obligations présentant une qualité intrinsèque initiale de qualité d'investissement sont autorisées. En tant que tel, une perte de crédit attendue de douze mois est également appliquée à ces expositions. Lorsque la qualité intrinsèque se détériore au point où la probabilité de défaut correspond à une notation haut rendement, le Comité d'investissement doit décider si les obligations doivent être vendues ou conservées. Dans ce dernier cas, nous appliquons une perte de crédit attendue à vie.

Le même traitement est appliqué aux prêts et aux fonds répondant aux critères SPPI : nous appliquons une perte de crédit attendue (ECL) à vie lorsque les deux critères suivants sont remplis :

- **Augmentation significative du risque de crédit** depuis le début de l'exposition.
- **Notation externe explicite haut rendement**, ou en l'absence d'une telle notation, alors le niveau de risque de crédit correspond à une exposition "haut rendement".

En milliers €	2023	2022
FVOCI	15.259.554	14.238.185
FVOCI Option	879.607	729.702
FVPL	1.751.221	1.648.944
Coût amorti	248.196	279.675
Total instruments financiers présentés à l'actif du bilan	18.138.578	16.896.505
FVOCI	-	-
FVPL	1	2.122
Coût amorti	831.991	806.889
Total dettes financières	831.992	809.011
Total instruments financiers (actifs et passifs)	17.306.587	16.087.494

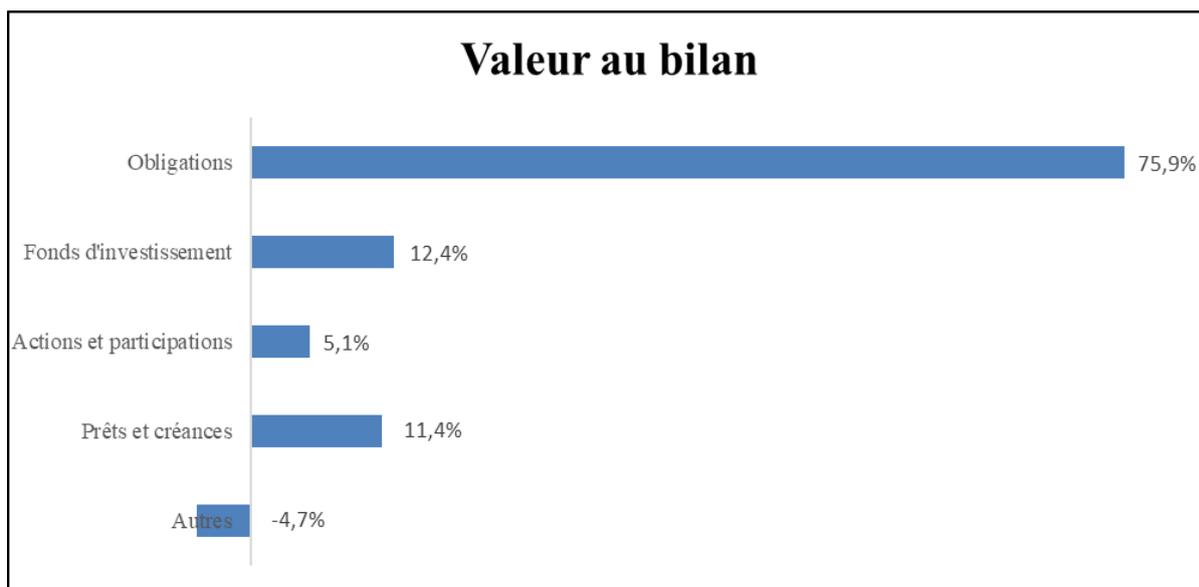
En 2023, les actifs financiers évalués à la juste valeur via l'OCI ont augmenté de 7% (soit EUR 1,02 milliard). Cette catégorie d'actifs est constituée de fonds d'investissement, d'obligations, de prêts hypothécaires et de produits dérivés et représente 88% du total des instruments financiers au bilan. Les actifs financiers évalués via l'OCI option ont augmenté de 20% (soit EUR 0,15 milliard) et sont composés des actions et participations. Les instruments financiers, valorisés à la juste valeur par le compte de résultat, affichent également une hausse de 6% (soit EUR 0,102 milliard) par rapport à 2022. Cette catégorie est constituée de fonds d'investissement, d'obligations, de prêts et de produits dérivés.

3.4.2.2. Valeur au bilan

La décomposition par classe bilantaire (instruments financiers ci-dessus) se présente comme suit :

Au total ils représentent près de 10% de la valeur totale des instruments financiers à l'actif du bilan. Enfin, les instruments financiers qui sont évalués au coût amorti représentent 1% du total des actifs en portefeuille et sont en baisse de 11% en 2023. Cette catégorie comprend des prêts et créances.

Du côté des passifs financiers, on trouve presque exclusivement des instruments financiers évalués au coût amorti. Il s'agit de dettes à court terme (repo's) pour un montant de EUR 832 millions. Par rapport à 2022, ceux-ci ont augmenté de 3% (soit une augmentation de EUR 25 millions).



En 2023, le montant net lié aux instruments financiers (actif-passif) s'élève à EUR 17,31 milliards, ce qui représente une augmentation de EUR 1,22 milliard par rapport à 2022. Ceux-ci représentent 87,7% du total des actifs contre 86,7% en 2022.

Comme mentionné ci-dessus, les actifs financiers évalués à la juste valeur via l'OCI ont augmenté de 8% en 2023 (soit EUR 1,17 milliard). Ce mouvement s'explique principalement par :

- (a) la hausse des actions cotées qui ont augmenté de 24% (soit un total de EUR 129 millions) suite à des achats et à la bonne performance des marchés d'actions en 2023 ;
- (b) la hausse des obligations cotées qui ont augmenté de 8% (soit un total de EUR 928 millions) suite à des achats et à la bonne performance des marchés obligataires en raison de la baisse des taux en 2023 ;

3.4.2.3. Exposition en devises

L'exposition du Groupe P&V en devises pour les instruments financiers se présente comme suit :

En milliers €	2023	2022
EUR	17.246.565	16.037.346
USD	59.980	50.148
Autres	41	
Total de l'exposition en devises des instruments financiers (hors couvertures devises)	17.306.587	16.087.494

- (c) la hausse des prêts et créances (prêts hypothécaires) de EUR 1,56 milliard en 2022 à EUR 1,64 milliard en 2023.

Les actifs financiers valorisés à la juste valeur par le compte de résultat montrent que la hausse de 6% (soit EUR 0,102 milliard) provient principalement de l'augmentation des fonds, ce qui porte le montant total de EUR 1,39 milliard en 2022 à EUR 1,51 milliard en 2023.

Par rapport à la période précédente, la valeur des dérivés a diminué sur une base nette, ce qui s'explique essentiellement par une diminution de l'exposition en spreadlock de EUR 350 millions en nominal.

Le montant des prêts et créances, évalués au coût amorti, a diminué de EUR 31,5 millions en 2023, ce qui s'explique essentiellement par des remboursements (en partie ou totalement) de certains prêts.

Les instruments financiers (actifs – passifs) du Groupe P&V sont investis à 99,7% en euros.

L'exposition au dollar américain est constituée d'actions et de fonds.

3.4.2.4. Classification des instruments financiers

De manière détaillée et dans le cadre de la norme IFRS 9, les instruments financiers à

l'actif sont subdivisés dans les catégories comptables suivantes :

En milliers €

Classification IFRS 9	Instruments financiers	Solely Payments of Principal and interests (SPPI)	Valeur IFRS 2023	Valeur IFRS 2022
ACTIFS FINANCIERS				
FVOCI	Fonds de placements			
	Fonds (VNI régulière)		-	-
	Fonds (VNI irrégulière)	SPPI	631.358	636.139
	Fonds (sans VNI)		-	-
	Fonds de placements privés (private equity)		100	120
	Derivatives			
	Forward Bonds		8.580	
	Obligations			
Obligations cotées (marchés actifs)		12.290.134	11.361.847	
Obligations cotées (marchés non actifs)	SPPI	203.821	198.600	
Obligations non cotées		3.757	7.604	
Autres obligations		479.726	474.793	
Prêts et créances	SPPI	1.642.079	1.559.082	
Total FVOCI		15.259.554	14.238.185	
FVOCI Option	Actions			
	Actions cotées		674.979	545.839
	Actions non cotées		1.163	963
	Warrants - strips		-	-
Participations		203.465	182.900	
Total FVOCI Option		879.607	729.702	
FVPL	Fonds de placements			
	Fonds (VNI régulière)		97.228	97.825
	Fonds (VNI irrégulière)	Non SPPI	1.411.604	1.291.942
	Fonds (sans VNI)		-	-
	Fonds de placements privés (private equity)		-	-
	Derivatives			
	Swaps (IRS)		-	163
	Swaptions		-	997
	Options		(1)	(4)
	Forward Index		-	(2.118)
	Forward Bonds		-	-
	Asset Forward Swap - Spread Lock		10.619	35.931
	Obligations			
Obligations cotées (marchés actifs)	Non SPPI	4.684	4.566	
Obligations cotées (marchés non actifs)		57.625	53.312	
Obligations non cotées		89.906	89.372	
Prêts et créances	Non SPPI	79.555	74.835	
Total FVPL		1.751.220	1.646.822	
Coût amorti	Prêts et créances	SPPI	248.196	279.675
	Dettes court terme (repo's)		(831.991)	(806.889)
	Autres dettes financières		-	-
	Total coût amorti		(583.795)	(527.214)
TOTAL		17.306.587	16.087.494	

La classification des instruments financiers dépend du choix du business model et de sa conformité ou non aux critères SPPI.

La classification FVOCI, c'est-à-dire les actifs financiers évalués à la juste valeur via l'OCI, comprend principalement des fonds

d'investissement, des obligations et des prêts et créances. La raison pour laquelle ces instruments financiers sont pris en compte dans ce business model est que chacun de ces instruments répond aux critères SPPI.

Le Groupe P&V choisit de présenter également les variations de juste valeur des actions et participations dans l'OCI. Ce choix s'effectue par instrument lors de la valorisation initiale et est irrévocable.

Les prêts et créances répondant aux critères SPPI sont évalués soit en FVOCI (prêts hypothécaires), soit au coût amorti (autres prêts).

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global comme décrit ci-dessus sont évalués à la juste valeur par le biais du compte

de résultat. Il s'agit notamment des fonds d'investissement, des obligations et autres prêts et créances qui ne répondent pas aux critères SPPI.

En outre, le Groupe P&V peut désigner de manière irrévocable lors de la comptabilisation initiale un actif financier, qui par ailleurs répond aux exigences, d'être évalué au coût amorti ou à la juste valeur par l'OCI comme à la juste valeur par le biais du compte de résultat, dans le cas où cela élimine ou réduit de manière significative une asymétrie comptable qui surviendrait autrement.

3.4.3. Hiérarchie des justes valeurs

3.4.3.1. *Evaluation de la juste valeur*

Les actifs financiers dont les variations de valeur sont comptabilisées en OCI ou via le compte de résultat, ainsi que les dérivés, sont évalués à la juste valeur. Les dettes à court terme et les autres prêts (hors prêts hypothécaires) sont quant à eux valorisés au coût amorti.

La valorisation du portefeuille prêts hypothécaires est basée sur un modèle interne calculant la valeur de marché ; basée sur une projection des cash flows actualisés, par contrat selon son profil et fonction des spreads économiques et commerciaux.

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La mesure de la juste valeur suppose aussi que la transaction ait lieu sur le marché principal où l'élément est négocié, c'est-à-dire le marché qui enregistre la plus grande activité et le plus grand volume (IFRS 13).

La norme IFRS 13 n'impose pas l'utilisation d'une méthode mais privilégie la technique de valorisation qui utilise des données observables pertinentes et qui minimise l'utilisation des données non observables. Ainsi, elle établit le

principe d'une hiérarchie des données d'entrée à trois niveaux :

Niveau 1 : les données d'entrée de niveau 1 comprennent les prix d'actifs ou passifs cotés (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation ;

Niveau 2 : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement ;

Niveau 3 : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables.

Lorsqu'il existe un marché actif, les prix de marché cotés servent de base à la détermination de la juste valeur. En effet, un prix coté sur un marché actif (comme une bourse par exemple) fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur d'un instrument financier. Dans ce cas, le cours « Bid » sera utilisé.

Cependant, l'absence de marché actif impliquera l'utilisation d'autres techniques de valorisation. Il conviendra alors de sélectionner la méthode de valorisation la plus appropriée

aux circonstances et pour laquelle il y a suffisamment de données disponibles.

3.4.3.2. Hiérarchie format des instruments financiers

La répartition entre les différents niveaux de la hiérarchie des valeurs telle que définie par IFRS 13 est la suivante pour les instruments

financiers nets (actifs - passifs)¹ du Groupe P&V :

En milliers €	2023				
	Au coût	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
FVOCI		12.290.134	212.401	2.757.019	15.259.554
FVOCI Option	-	674.979	-	204.628	879.607
FVPL	-	101.912	68.244	1.581.065	1.751.220
Coût amorti	(583.795)	-	-	-	(583.795)
Total	(583.795)	13.067.024	280.645	4.542.712	17.306.587

En milliers €	2022				
	Au coût	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
FVOCI		11.361.847	198.600	2.677.738	14.238.185
FVOCI Option	-	545.839	-	183.863	729.702
FVPL	-	102.391	88.281	1.456.150	1.646.822
Coût amorti	(527.214)	-	-	-	(527.214)
Total	(527.214)	12.010.077	286.881	4.317.750	16.087.494

La hausse du montant repris en niveau 3 s'explique essentiellement par une augmentation des fonds non cotés, des participations et des prêts et créances en 2023.

La baisse du montant repris sous le niveau 2 s'explique essentiellement par le remboursement d'une obligation d'entreprise.

3.4.3.3. Techniques de valorisation

Le tableau suivant donne un aperçu détaillé des techniques de valorisations retenues pour chaque type d'instruments financiers, ainsi que les données d'entrée utilisées.

Sous IAS 39, les prêts et créances ainsi que les autres obligations étaient valorisés au coût amortis. Sous IFRS 9, ces titres sont valorisés à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs suite à leur changement de classification.

¹ Pour les prêts et créances 2023, voir note 3.4.4.3.

Classification (en milliers €)	Instruments financiers	Principe de valorisation	Niveau de la juste valeur	Modèle de valorisation	Données utilisées	Valeur IFRS 2023	Valeur IFRS 2022
FVOCI	Fonds de placements					631.458	636.259
	Fonds (VNI régulière)	Juste valeur	1	Valeur d'inventaire calculée par le fonds	Valeurs d'inventaire	-	-
	Fonds (VNI irrégulière)	Juste valeur	3	Valeur d'inventaire calculée par le fonds	Valeurs d'inventaire	631.358	636.139
	Fonds de placements privés (private equity)	Juste valeur	3	Valeur d'inventaire calculée par le fonds	Valeurs d'inventaire	100	120
	Dérivés					8.580	
	Forward Bonds	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	8.580	-
	Obligations					12.497.712	11.568.051
	Obligations cotées (marchés actifs)	Juste valeur	1	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	12.290.134	11.361.847
	Obligations cotées (marchés non actifs)	Juste valeur	2	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	203.821	198.600
	Obligations non cotées	Juste valeur	3	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs ou prix fourni par un valorisateur externe	Flux de trésorerie estimés, taux d'actualisation d'actifs de risque comparable	3.757	7.604
Autres Obligations					479.726	474.793	
Obligations autres	Juste valeur	3	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Flux estimés, données comptables, taux d'actualisation des actifs	479.726	474.793	
Prêts et créances	Juste valeur	3	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Flux estimés, données comptables, taux d'actualisation des actifs	1.642.079	1.559.082	
Total FVOCI					15.259.554	14.238.185	
FVOCI Option	Actions					676.141	546.802
	Actions cotées	Juste valeur	1	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	674.979	545.839
	Actions non cotées	Juste valeur	3	Techniques basées sur des données bilantaires: actif net réévalué, fonds propres, montant du capital libéré	Comptes annuels	1.163	963
	Participations	Juste valeur	3	Plusieurs techniques utilisées : Fonds propres (moins éventuellement une décote d'illiquidité), actualisation des dividendes attendus, valeur d'acquisition, transaction récente	Comptes annuels, décotes d'illiquidité	203.465	182.900
Total FVOCI Option					879.607	729.702	
FVPL	Fonds de placements					1.508.832	1.389.767
	Fonds (VNI régulière)	Juste valeur	1	Valeur d'inventaire calculée par le fonds	Valeurs d'inventaire	97.228	97.825
	Fonds (VNI irrégulière)	Juste valeur	3	Valeur d'inventaire calculée par le fonds	Valeurs d'inventaire	1.411.604	1.291.942
	Obligations					152.215	147.250
	Obligations cotées (marchés actifs)	Juste valeur	1	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	4.684	4.566
	Obligations cotées (marchés non actifs)	Juste valeur	2	Valorisation de marché	Cours de bourse (cours "bid")	57.625	53.312
	Obligations non cotées	Juste valeur	3	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs ou prix fourni par un valorisateur externe	Flux de trésorerie estimés, taux d'actualisation d'actifs de risque comparable	89.906	89.372
	Dérivés						
	Swaps (IRS)	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	-	163
	Swaptions	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	-	997
	Options	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	(1)	(4)
	Forward Index	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	-	(2.118)
	Forward Bonds	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	-	-
Asset Forward Swap - Spread Lock	Juste valeur	2	Modèle de valorisation externe	Données de marché	10.619	35.931	
Prêts et créances	Juste valeur	3	Valeur actuelle des flux de trésorerie futurs	Flux de trésorerie estimés, taux d'actualisation d'actifs de risque comparable	79.555	74.835	
Total FVPL					1.751.220	1.646.822	
Coût amorti	Prêts et créances	Au coût	NA	Coût amorti		248.196	279.675
	Dettes court terme (repo's)	Au coût	NA	Coût amorti		(831.991)	(806.889)
	Total coût amorti					(583.795)	(527.214)
TOTAL						17.306.587	16.087.494

3.4.3.4. Niveau 1

Les instruments financiers repris dans cette catégorie sont négociés sur des marchés actifs, c'est-à-dire, des marchés sur lesquels ont lieu des transactions sur l'actif selon une fréquence et un volume suffisant pour fournir de façon continue de l'information sur le prix.

Sont repris dans cette catégorie :

- Les **actions cotées** détenues par le Groupe P&V et qui sont négociées sur les grandes places boursières européennes. Ces actions sont valorisées sur base des cours boursiers (cours « bid ») ;
- Les **fonds d'investissement** publiant une valeur d'inventaire (VNI) périodique et sur base de laquelle les transactions se font de manière régulière. La valorisation se repose sur les VNI publiées par les fonds ;
- Les **obligations** pour lesquelles un nombre suffisant de contributeurs publient des cotations régulières avec un écart cours acheteur / vendeur relativement faible. Ces obligations sont valorisées sur base des prix « bid » publiés par les contributeurs sélectionnés par le Groupe P&V.

3.4.3.5. Niveau 2

Les instruments financiers repris dans cette catégorie ne sont pas négociés sur des marchés actifs mais la juste valeur se base sur des données observables dans le marché.

Sont repris dans cette catégorie :

- Les **obligations cotées** sur des marchés non actifs, pour lesquelles il n'existe pas un nombre suffisant de contributeurs et/ou traitant avec des cours acheteur / vendeur relativement élevés. La valorisation de ces obligations est basée sur le cours « bid » du contributeur sélectionné par le Groupe P&V ;
- Les **produits dérivés** qui sont valorisés par un service de valorisation externe.

3.4.3.6. Niveau 3

Les titres repris en niveau 3 ne sont pas cotés sur des marchés actifs et leurs valorisations se basent sur des techniques de valorisation qui utilisent, de manière significative, des données non observables.

Sont repris dans cette catégorie :

- Les **actions non cotées** détenues par le Groupe P&V et qui ne sont pas négociables sur un marché actif. Les méthodes retenues pour la valorisation de ces titres reposent essentiellement sur l'utilisation de données bilantaires ; il s'agira de méthodes telles que l'actif net rectifié, le niveau des fonds propres ou encore le montant du capital libéré ;
- Les **fonds d'investissement** pour lesquels la valeur d'inventaire n'est pas régulièrement publiée. Pour ces fonds, de longues périodes peuvent exister entre la date de publication de la VNI et la date de reporting. Ceci indique que la VNI ne peut être considérée comme observable à la date de reporting. La valorisation de ces fonds se base sur les valeurs d'inventaire publiées par les fonds d'investissements ;
- Les **fonds de placements privés** qui ne publient pas des valeurs d'inventaire de manière régulière. Ces titres ne peuvent donc être considérés comme négociés sur des marchés actifs. Leurs valorisations se basent sur les valeurs d'inventaire publiées par les fonds ;
- Les **obligations non cotées** qui ne sont valorisées par aucun contributeur. Une partie de ces obligations sont valorisées sur base de modèles internes basés sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs. Les taux d'actualisation appliqués sont ceux d'actifs de risque comparable. Les autres obligations reprises dans cette catégorie sont valorisées sur base de prix reçus émetteurs ;

- Les **participations non consolidées** dont le prix n'est pas observable sur le marché. Ces titres sont valorisés grâce à des modèles de valorisation internes reposant principalement sur des données bilantaires. Ces techniques sont les suivantes : utilisation des fonds propres de la société (moins éventuellement une décote d'illiquidité), actualisation des dividendes attendus, utilisation de la valeur d'acquisition ou référence à des transactions récentes.

Plus particulièrement pour le Niveau 3, les techniques de valorisation sont détaillées ci-dessous, en ce compris les données et paramètres utilisés pour établir la juste valeur.

- **Les actions non cotées** (EUR 1,16 million)

Les positions les plus importantes dans cette catégorie sont valorisées par les méthodes suivantes :

- Les deux positions les plus importantes qui représentent l'essentiel de l'exposition en actions non cotées (EUR 1,159 million) sont valorisées sur base des fonds propres des sociétés ;
- L'exposition résiduelle (EUR 0,003 million) représente des actions non cotées qui sont maintenues à leur valeur d'acquisition.

- **Les fonds non cotés** (EUR 2,04 milliards)

La valorisation de ces fonds se base sur les VNI (valeur nette d'inventaire) reçues des gestionnaires d'actifs. Celles-ci peuvent être mensuelles, trimestrielles ou annuelles.

Par ailleurs, les sous-jacents de ces fonds sont majoritairement européens.

Les sous-jacents sont soit des actions soit des instruments de dette.

Au sein des sous-jacents « actions », nous retrouvons des investissements en actions immobilières, infrastructure et private equity.

Au sein des instruments de dettes, nous retrouvons de la dette immobilière, des investissements en obligations d'entreprises et d'états et des investissements en infrastructure.

- **Les fonds de placements privés** (EUR 0,1 million)

Ces titres sont valorisés sur base des prix communiqués par les gestionnaires d'actifs.

- **Obligations non cotées** (EUR 93,66 millions)

Parmi cette catégorie, on trouve les instruments suivants :

- Fonds structurés en Notes (EUR 89,91 millions)
Ces fonds sont valorisés sur base des VNI reçues des gestionnaires d'actifs ;
- Obligations (EUR 3,76 millions)
Les obligations non cotées sont valorisées sur base d'un modèle d'actualisation des cash-flows. L'élément central dans ce type de modèle concerne la détermination du taux d'actualisation (yield).

A la date d'achat de l'obligation, le spread de l'obligation par rapport à la courbe swap est déterminé. Le spread est défini comme la différence entre le rendement à l'échéance de l'obligation (« yield to maturity ») et le taux swap de même échéance.

Une prime d'illiquidité est estimée par « judgement expert » auprès des gestionnaires de notre portefeuille. Le spread de l'obligation est corrigé de cette prime d'illiquidité.

Un spread de crédit de marché est calculé. Celui-ci représente le spread moyen des obligations ayant un rating BBB sur le marché et la courbe swap ;

Un facteur de spread est ensuite déterminé comme étant le rapport du spread de l'émission par rapport au spread de marché. A la date de valorisation, le spread de marché est de nouveau déterminé ;

Le yield de l'obligation est ensuite déterminé comme étant le produit du facteur de spread et du spread de marché (ajusté de la prime d'illiquidité). Ce yield est ensuite utilisé pour valoriser l'obligation.

- **Les participations** (EUR 203,4 millions)
La majorité des participations est valorisée sur base de l'actif net rectifié ou de leurs fonds

propres, en tenant compte dans certains cas d'une décote d'illiquidité de 25 %.

Dans le cas des participations dont la valeur détenue est inférieure à EUR 50.000, la valeur estimée est maintenue à la valeur comptable sauf si des pertes justifiaient une valeur inférieure.

	Description	Juste valeur (en milliers euro)	Techniques d'évaluation	Données utilisées
Actions et fonds d'investissements	Les actions non cotées	1.160	Fonds propres	Fonds propres Actionariat
		3	Valeur d'acquisition	Valeur d'acquisition
	Les fonds non cotés (avec VND)	2.042.962	Valeur nette d'inventaire	Valeur telle que communiquée par le gestionnaire
	Les fonds de placements privés	100	Valeur nette d'inventaire	Valeur telle que communiquée par le gestionnaire
Obligations / Notes non cotés	Fonds structurés en "Notes"	89.906	Valeur nette d'inventaire	Valeur telle que communiquée par le gestionnaire
	Emissions obligataires	3.757	Discounted cash-flows	Rendement jusqu'à maturité de l'obligation Courbes swaps à l'émission et à la date de valorisation Prime d'illiquidité Courbes émissions BBB à l'émission et à la date de valorisation

3.4.3.7. Transfert de niveaux

Le tableau suivant donne un aperçu des mouvements qui ont eu lieu dans les niveaux 2 et 3 en 2023.

2023		
En milliers €	Niveau 2	Niveau 3
Solde d'ouverture	286.881	4.317.750
Acquisitions	-	358.104
Ventes	(1.030)	(220)
Remboursements	(5.022)	(199.721)
Variation de la juste valeur	(184)	66.798
Solde de clôture	280.645	4.542.712
2022		
En milliers €	Niveau 2	Niveau 3
Solde d'ouverture	482.454	4.107.677
Transfert du niveau 1 vers le niveau 2	9.625	-
Acquisitions	-	354.562
Ventes	(2.003)	(105)
Remboursements	(200.749)	(160.375)
Variation de la juste valeur	(2.445)	15.992
Solde de clôture	286.881	4.317.750

La baisse du montant repris en niveau 2 s'explique essentiellement par le remboursement d'une obligation d'entreprise.

L'augmentation du montant en niveau 3 est due, en grande partie, à l'acquisition de nouveaux produits d'investissement non cotés.

Les acquisitions de niveau 3 sont majoritairement constituées de fonds non-cotés.

Il n'y a eu aucun transfert entre niveaux en 2023.

3.4.4. Notes relatives aux instruments financiers

3.4.4.1. Instruments financiers en juste valeur via OCI (FVOCI)

Le tableau ci-dessous donne un aperçu de tous les instruments financiers évalués à la juste valeur via OCI à fin 2023 :

En milliers €		Valeur de marché	Valeur d'achat	Coût amorti	ECL	OCI
Actions & participations	Non cotées	204.628	58.989	58.989	-	145.639
Actions & participations	Cotées	674.979	576.451	576.451	-	98.527
Total actions		879.607	635.441	635.441	-	244.166
Obligations	D'entreprises	2.445.503	2.494.029	2.506.404	(3.316)	(57.586)
Obligations	D'états	10.052.209	10.903.597	10.873.463	(606)	(820.647)
Autres obligations		479.726	578.616	564.522	(4)	(84.792)
Total obligations		12.977.438	13.976.241	13.944.389	(3.926)	(963.025)
Fonds de placement		631.458	670.888	671.102	(214)	(39.430)
Prêts et créances		1.642.079	1.735.741	1.735.741	(14.191)	(79.471)
Forward Bonds		8.580				8.580
Total		16.139.161	17.018.310	16.986.672	(18.331)	(829.180)

Les actifs financiers évalués à la juste valeur via OCI sont constitués à 5,45% d'actions et participations, 80,4% d'obligations², 3,9% de fonds de placement et 10,2% de prêts et créances (prêts hypothécaires). En 2022, ces pourcentages étaient respectivement de 4,9%, 80,5%, 4,3% et 10,4%.

Les ECL s'élevaient à EUR 30,3 millions à fin 2022. La diminution s'explique par la vente

d'obligations sur lesquelles des ECL avaient été comptabilisés.

L'OCI a quant à lui fortement diminué (EUR - 1.631,3 millions en 2022). Ceci s'explique par la hausse des taux en 2023.

Le coût amorti est la différence entre la valeur de marché, l'OCI et les ECL.

² Les obligations d'états comprennent également les obligations supranationales et les obligations émises

par des régions et bénéficiant d'une garantie explicite d'un Etat.

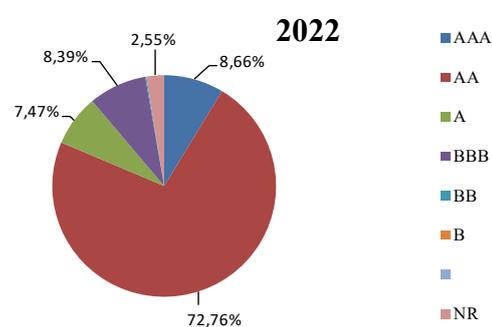
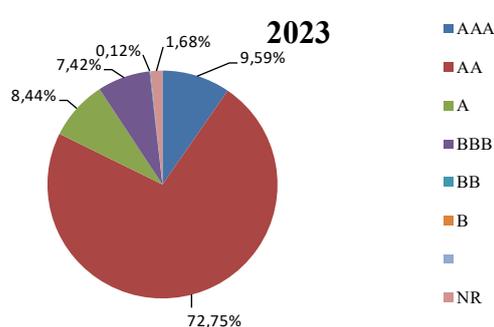
➤ Exposition par ratings

• Portefeuille Obligataire

Différentes agences de notation attribuent un rating aux obligations, renseignant sur le risque lié à la solvabilité financière de l'émetteur. La note est accordée pour la durée de l'émission de l'obligation mais est soumise à un suivi qui peut entraîner une révision de celle-ci à la hausse ou à la baisse.

Les tableaux, ci-dessous, présentent la répartition par rating des obligations évaluées à la juste valeur par OCI détenues par le Groupe P&V (hors « Autres obligations ») :

En milliers €	2023		2022	
AAA	1.198.843	9,59%	1.001.748	8,66%
AA	9.091.856	72,75%	8.416.983	72,76%
A	1.054.945	8,44%	864.658	7,47%
BBB	927.737	7,42%	971.030	8,39%
BB	14.576	0,12%	19.017	0,16%
B		0,00%		0,00%
Notation de crédit	12.287.958	98,32%	11.273.436	97,45%
NR	209.754	1,68%	294.615	2,55%
Total	12.497.712	100,00%	11.568.051	100,00%



En 2023, le montant total des obligations évaluées à la juste valeur via l'OCI a augmenté de EUR 0,93 milliard par rapport à 2022, pour atteindre EUR 12,5 milliards. On constate une

augmentation des obligations avec un rating AAA et A et une diminution de celles avec un rating BBB. Notons également que les obligations sans rating diminuent depuis 2022.

➤ Fourchette de maturité et type d'instruments

Les tableaux suivants donnent une vue du portefeuille obligataire (hors « Autres obligations ») par fourchette de maturité et par type d'instruments :

En milliers €	2023					
	1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	>5 ans	Total
Instruments financiers à taux fixe	47.293	60.364	385.040	3.211.914	8.551.692	12.256.303
Instruments financiers à taux variable	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	-	16.123	9.398	108.510	107.378	241.409
TOTAL	47.293	76.488	394.438	3.320.424	8.659.070	12.497.712
En milliers €	2022					
	1 mois	1-3 mois	3-12 mois	1-5 ans	>5 ans	Total
Instruments financiers à taux fixe	64	63.241	238.022	2.788.514	8.235.029	11.324.870
Instruments financiers à taux variable	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers non porteurs d'intérêts	-	13.752	2.634	40.593	186.202	243.181
TOTAL	64	76.993	240.656	2.829.107	8.421.231	11.568.051

Pour 2023, la fourchette de maturité supérieure à 5 ans est composée de EUR 2,31 milliards d'instruments financiers d'une durée de 5 à 10 ans, de EUR 1,99 milliard d'une durée de 10 à

15 ans et de EUR 2,65 milliards d'une durée de 15 à 20 ans et pour EUR 1,7 milliard avec une durée supérieure à 20 ans.

➤ Exposition par pays et par secteurs

Les tableaux ci-dessous présentent les différentes valeurs de marché par pays et par secteur des actions et obligations (hors « Autres

obligations ») valorisées à la juste valeur via OCI :

- Obligations souveraines

En milliers €	Valeur de marché
Belgique	4.630.755
France	2.088.394
Luxembourg	1.766.372
Allemagne	1.027.512
Autriche	261.140
Espagne	101.791
Portugal	87.193
Irlande	43.573
Canada	39.399
Autres : Europe	6.081
Total	10.052.209

Le portefeuille d'obligations souveraines est constitué en grande partie d'obligations des États belge et française (66,8%). L'exposition

aux pays PIIGS ne représente que 2,31% des obligations d'États.

- Obligations d'entreprises

En milliers €	Valeur de marché
France	774.634
Pays-Bas	378.909
Allemagne	106.291
USA	262.330
Belgique	256.352
Luxembourg	212.021
Grande Bretagne	198.802
Autres : Europe	239.692
Autres : Non Europe	16.470
Total	2.445.503

En milliers €	Valeur de marché
Banques	320.865
Pétrole & Gaz	254.812
Immobiliers	252.603
Utilitaires	235.543
Services financiers	209.520
Biens et services industriels	207.390
Soins de santé	197.264
Télécommunications	134.603
Produits chimiques	113.144
Alimentations & boissons	98.388
Automobiles & Parts	91.950
Technologie	84.982
Vente au détail	57.234
Médias	48.650
Articles personnels et ménagers	37.240
Construction & Materials	31.253
Assurances	27.740
Obligations d'agences	17.256
Ressources naturelles	10.834
Produits et services aux consommateurs	8.846
Voyage et loisirs	5.261
Autres	125
Total	2.445.503

Le portefeuille des obligations d'entreprises se concentre principalement sur des sociétés européennes avec une diversification au niveau du pays et du secteur.

Le secteur le plus important représenté dans le portefeuille d'obligations d'entreprises du Groupe P&V est le secteur bancaire avec une exposition de 13,1%. Ce secteur représente un

pourcentage de 2,6% du total de l'encours obligataire en FVOCI (hors « Autres obligations »). Dans ce portefeuille, l'exposition au secteur bancaire américain n'est que de 0,01%. A titre de comparaison, le secteur immobilier était le plus représenté en 2022 avec 2,8% de l'encours obligataire.

- Actions

En milliers €	Valeur marché
Belgique	343.303
France	307.559
Allemagne	76.669
Pays-Bas	51.044
Espagne	22.629
Italie	21.943
Autres : Europe	56.460
Autres : Non Europe	1
Total	879.607

En milliers €	Valeur marché
Participations portefeuille-holding	174.759
Produits chimiques	88.619
Technologie	63.150
Soins de santé	57.682
Utilitaires	55.328
Produits et services aux consommateurs	45.309
Biens et services industriels	41.954
Immobiliers	40.204
Construction & matériels	39.841
Pétrole & gaz	36.871
Articles personnels et ménagers	35.204
Banques	33.758
Alimentations & boissons	31.826
Télécommunications	25.767
Services financiers	25.074
Automobiles & parts	16.151
Participations services à la personne	14.164
Assurances	13.549
Vente au détail	9.020
Médias	8.678
Participations action sociale & autres	6.231
Ressources de base	5.519
Participations crédit hypothécaire	3.831
Participations compagnies d'assurance	3.407
Voyages et loisirs	2.636
Participations exploitation biens immobiliers	609
Participations distribution et activités liées	460
Participations gestion de fonds/pools	5
Autres	1
Total	879.607

Le portefeuille « actions et participations » est principalement investi en Belgique et en France. Les deux pays représentent 74% de la valeur totale du portefeuille.

Les actions cotées belges dans lesquelles des investissements sont réalisés concernent principalement les secteurs de la chimie, de

➤ **Stratégie d'investissement des fonds d'investissements**

Le tableau suivant détaille les types de stratégies suivies par les fonds d'investissement valorisées à la juste valeur via OCI.

En milliers €	Valeur marché
Fonds de dettes d'infrastructures	300.990
Fonds d'obligations d'états	138.069
Fonds d'obligations d'entreprises non convertibles	106.501
Fonds à haut rendement	70.802
Fonds d'immobiliers	14.997
Fonds de capital d'investissement	100
Total	631.458

➤ **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec une échéance fixe ou déterminée, qui ne sont pas cotés sur un marché. Sous IAS 39, tous les prêts et créances étaient valorisés au coût amortis alors que sous IFRS 9, parmi les prêts et créances, les prêts hypothécaires sont dorénavant valorisés à la juste valeur via OCI car le business model a pour objectif de collecter les flux de trésorerie

l'immobilier, des services financiers et des soins de santé.

Les actions françaises en portefeuille sont principalement investies dans les secteurs des produits et services aux consommateurs, des matériaux de constructions et des services publics.

L'exposition la plus importante se concentre sur les fonds de dettes infrastructures et ceux-ci représentent 47,7% de l'ensemble des fonds en OCI.

contractuels et de gérer activement nos portefeuilles pour maîtriser nos risques.

On constate une augmentation des crédits hypothécaires pour un montant de EUR 82,9 millions. Cette augmentation s'explique principalement par une amélioration des taux qui ont eu un impact positif sur la valorisation des prêts hypothécaires.

➤ Pertes de crédit attendues (ECL)

Le tableau suivant donne une vue des ECL par portefeuille et par stage :

En milliers €		2023				2022			
		12-month ECL	LTECL	Total ECL	12-month EC	LTECL	Total ECL		
ECL sur instruments en FVOCI		Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 1	Stage 2	Stage 3		
<i>D'entreprises</i>		348	1.896	1.072	3.316	164	1.845	15.574	17.583
	AAA	1	-	-	1	1	-	-	1
	AA	32	-	-	32	21	-	-	21
	A	90	-	-	90	39	-	-	39
	BBB	209	-	-	209	89	-	-	89
	BB	-	31	1.072	1.102	1	834	-	834
	B	-	-	-	-	-	-	-	-
	NR	16	1.865	-	1.882	13	1.011	15.574	16.599
<i>Obligations D'états</i>		606	-	-	606	571	-	-	571
	AAA	63	-	-	63	53	-	-	53
	AA	531	-	-	531	504	-	-	504
	A	1	-	-	1	4	-	-	4
	BBB	11	-	-	11	10	-	-	10
	BB	-	-	-	-	-	-	-	-
	B	-	-	-	-	-	-	-	-
	NR	-	-	-	-	-	-	-	-
	Autres obligations	3			4	1			1
	Total obligations	958	1.896	1.072	3.926	736	1.845	15.574	18.155
<i>Fonds de placement</i>		214	-	-	214	107	-	-	107
<i>Prêts et créances</i>		561	3.425	10.206	14.191	219	3.735	9.135	13.088
	Total ECL FVOCI	1.733	5.321	11.277	18.331	1.061	5.580	24.709	31.350

On observe une augmentation des ECL en stage 1 expliquée par l'actualisation des facteurs macroéconomiques intégrés au modèle de calcul des ECL, en particulier le changement du paramètre macro-économique « Gross Domestic Product (GDP) ». Ce changement provoque la création de probabilité de défaut plus pénalisante (à matrice constante).

Le groupe a également procédé à des ventes d'obligations en stage 3, ce qui a entraîné une baisse significative ainsi qu'à des nouvelles réductions de valeur que l'on peut retrouver dans les transferts entre les colonnes « 12monthECL » et « LTECL ».

Le tableau suivant montre l'évolution des ECL au cours de l'année :

En milliers €	2023			2022		
	12-month ECL	LTECL	Total	12-month ECL	LTECL	Total
ECL au 1^{er} janvier	1.061	30.288	31.350	3.194	24.244	27.437
Changement de ECL	665	(13.265)	(12.600)	(2.075)	(9.524)	(11.599)
Changement modèle (input, méthodologies, hypothèses)	-	-	-	-	-	-
Transfert entre 12mECL et LTECL	6	(425)	(419)	(57)	15.568	15.511
Au 31 décembre	1.733	16.599	18.331	1.061	30.288	31.350

3.4.4.2. Instruments financiers en juste valeur via le compte de résultats

Les instruments financiers en juste valeur via le compte de résultat se composent de titres ne respectant pas le critère SPPI. Dans cette rubrique, nous retrouvons des fonds de placements (EUR 1508,8 millions), des obligations (EUR 152,2 millions), des prêts et

créances (EUR 79,6 millions) et des dérivés (EUR 10,6 millions).

L'impact positif de la fair value dans le résultat net des instruments financiers à la juste valeur via le compte de résultat s'élève à EUR 29,7 millions en 2023 contre EUR 20,1 millions en 2022.

Les obligations présentées ci-dessous se composent de fonds structurés en Notes (EUR 89,9 millions), d'obligations structurées (EUR 57,6 millions) et d'obligations convertibles (EUR 4,7 millions).

Le tableau ci-dessous présente les obligations valorisées par notation :

➤ Exposition par ratings

En milliers €	2023		2022	
AAA	-	0,00%	-	0,00%
AA	22.610	14,85%	21.077	14,31%
A	49.038	32,22%	45.163	30,67%
BBB	32.663	21,46%	30.971	21,03%
Notation de crédit	104.311	68,53%	97.212	66,02%
NR	47.904	31,47%	50.038	33,98%
Total	152.215	100,00%	147.250	100,00%

La proportion importante de titres sans notation s'explique par le fait que les fonds structurés en Notes ne sont pas évalués par les agences de notation.

Par rapport à 2022, le montant total des instruments financiers évalués à la juste valeur par le compte de résultat a augmenté de EUR 5 millions, à EUR 152,22 millions. Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation de notre exposition en obligations structurées.

➤ Exposition par pays et par secteurs des obligations d'entreprises

Les tableaux ci-dessous présentent les différentes valeurs de marché par secteurs des

obligations valorisées à la juste valeur via le compte de résultat pour la période de clôture :

En milliers €	Valeur marché
France	36.509
Pays-Bas	26.678
Luxembourg	25.911
Irlande	23.418
Allemagne	22.486
Autres : Non Europe	12.529
Belgique	4.684
Total	152.215

En milliers €	Valeur marché
Services financiers	89.906
Pétrole & gaz	22.610
Automobiles & parts	22.486
Télécommunications	12.529
Produits chimiques	4.684
Total	152.215

Le secteur le plus représenté est celui des services financiers. Cela s'explique par le fait que les fonds structurés en Notes sont repris

sous cette rubrique. Ces titres représentent 59,1% du portefeuille d'obligations d'entreprises en juste valeur via le compte de

résultat. Les deux autres secteurs les plus importants sont « Pétrole & gaz » et « Automobiles & parts » avec un poids de 29,6% de ce même portefeuille.

➤ **Stratégie d'investissement des Fonds d'investissements**

Le tableau suivant détaille les types de stratégies suivies par les fonds d'investissement valorisés à la juste valeur via le compte de résultat.

L'exposition importante sur la France s'explique par notre plus grosse position en fonds structurés en Notes qui représente EUR 36,5 millions.

Les expositions les plus importantes se concentrent sur les fonds immobiliers, les fonds d'infrastructures et les fonds à haut rendement qui représentent, à aux trois, 77,5% de notre exposition sur l'ensemble des fonds valorisés via le compte de résultat.

En milliers €	Valeur marché
Fonds d'immobiliers	534.538
Fonds d'actions d'infrastructures	323.739
Fonds à haut rendement	310.692
Autres	134.947
Fonds d'obligations d'entreprises non convertibles	104.288
Fonds de capital d'investissement	57.078
Fonds d'actions	39.740
Fonds d'obligations d'entreprises convertibles	3.557
Fonds de cash	253
Total	1.508.832

3.4.4.3. Instruments financiers en coût amorti

➤ **Prêts et créances**

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec une échéance fixe ou déterminée, qui ne sont pas cotés sur un marché. Les prêts et créances valorisés au coût

amorti sous IFRS 9 sont représentés par les leasings financiers non-courants et par les autres prêts et créances.

En milliers €	2023		2022	
	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)
Leasing financiers non-courants	63.721	76.165	75.080	92.893
Autres prêts et créances	184.475	183.118	204.595	182.651
Total des prêts et créances	248.196	259.282	279.675	275.544

La variation des prêts et créances s'explique principalement par la diminution du collateral des prêts de titres REPO. Pour de plus amples

informations sur les leasings financiers et les autres créances, veuillez-vous référer à la note 3.8.2 et 3.9 du présent rapport.

➤ Pertes de crédit attendues (ECL)

Le tableau suivant donne une vue des ECL par portefeuille et par stage :

En milliers €	2023				2022			
	12-month ECI		LTECL	Total ECL	2-month ECI		LTECL	Total ECL
	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Stage 1	Stage 2	Stage 3		
Prêts et créances	54	0	32.536	32.591	20	0	27.958	27.978
TOTAL ECL coût amorti	54	-	32.536	32.591	20	-	27.958	27.978

L'augmentation des ECL 12Mois est expliquée essentiellement par le changement du paramètre macro-économique GDP. Ce changement provoque la création de probabilités de défaut plus pénalisantes.

L'augmentation des ECL en stage 3 est expliquée par des nouvelles réductions de valeur pour un montant de EUR 5,4 millions.

Le tableau suivant montre l'évolution des ECL au cours de l'année :

En milliers €	2023			2022		
	12-month ECL	LTECL	Total	12-month ECL	LTECL	Total
ECL au 1^{er} janvier	18	27.958	27.976	15	28.296	28.311
Changement de ECL	38	(822)	(784)	3	(338)	(335)
Changement modèle (input, méthodologies, hypoth)	0	0	0	0	0	0
Transfert entre 12mECL et LTECL	(2)	5.400	5.398	0	0	0
Au 31 Décembre	54	32.536	32.591	18	27.958	27.976

3.4.4.4. Analyse de la sensibilité des actifs

Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du compte de résultat et des capitaux propres du Groupe P&V suite à des simulations de variations de taux appliquées au portefeuille

obligataire. Ces estimations se basent sur la « modified duration » des obligations. L'analyse de sensibilité des passifs est présentée dans la section 3.13.2.1.

Obligations (En milliers €)	Impact compte de résultat	Impact capitaux propres
Taux + 100bp	-	(1.128.395)
Taux + 50bp	-	(564.198)
Spreads + 100bp	-	(87.030)
Spreads + 50bp	-	(43.515)

Actions (En milliers €)	Impact compte de résultat	Impact capitaux propres
Actions -30%	-	(202.494)
Actions -20%	-	(134.996)
Actions -10%	-	(67.498)

Dans le premier tableau (« Obligations »), les deux premiers scénarios simulent une hausse parallèle de la courbe des taux de respectivement 50bp et 100bp, tandis que les deux suivants impactent uniquement les spreads d'obligations d'entreprises de 50bp et 100bp.

Le second tableau (« Actions ») présente l'impact sur le compte de résultat et sur les capitaux propres du Groupe P&V de simulations de crise appliquées au portefeuille d'actions. Les scénarios retenus sont une baisse de 10 %, 20 % et 30 % des marchés d'actions.

La stratégie d'investissement est guidée par la gestion actif-passif (« ALM »).

L'objectif est de garantir que le Groupe P&V puisse répondre à ses engagements et ses obligations envers ses assurés à tout moment, cela passe notamment par la protection de sa solvabilité.

Dès lors, compte tenu des mesures entreprises par le Groupe P&V à ce niveau depuis des années, l'écart entre la durée moyenne pondérée des actifs et des passifs d'assurance (« gap de duration ») est à un niveau si faible

3.4.4.5. Dérivés

Des contrats ISDA /CSA ont été conclus entre le Groupe P&V et les contreparties bancaires avec lesquelles le Groupe P&V négocie des dérivés. Ces contrats encadrent et sécurisent les transactions en produits dérivés de gré à gré, en permettant l'application du "netting" des justes valeurs positives et négatives en cas de défaut d'une contrepartie, et en prévoyant des appels ou dépôts de marge (collatéralisation) pour l'exposition nette subsistante. Le contrat CSA

(moins de 1) que la variation des actifs porteurs d'intérêts a un effet miroir sur les passifs.

Seule la partie « risque de crédit » des instruments financiers génère de manière résiduelle un écart de variation non couvert.

Une partie du portefeuille obligataire du Groupe P&V est composé d'obligations indexées à l'inflation. Sur base des prévisions d'inflation du Groupe P&V pour 2024, nous estimons que l'impact P&L serait de l'ordre de + EUR 7 millions.

est un document qui régit la gestion de collatéral entre deux contreparties d'une transaction de prêt/emprunt, tandis que le contrat ISDA régit les bases contractuelles générales entre les deux parties qui négocient entre elles des transactions sur instruments dérivés de gré à gré. Les produits dérivés peuvent être valorisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou via l'OCI.

En milliers €	2023			2022		
	Juste Valeur			Juste Valeur		
	Positif	Négatif	Net	Positif	Négatif	Net
Swaps d'intérêts	0	0	0	0	-116	-116
Swaps de devises	0	0	0	0	0	0
Options sur swap d'intérêts	0	0	0	997	0	997
Options at work	10	-11	-1	21	-25	-4
Contrats à terme sur obligation - achats	8.580	0	8.580	0	0	0
Contrats à terme sur obligation - ventes	0	0	0	0	0	0
Dérivé de crédit - instruments de couverture **	10.619	0	10.619	35.931	0	35.931
Forward index	0	0	0	0	-2.118	-2.118
Total juste valeur des dérivés	19.209	-11	19.198	36.949	-2.259	34.690
Swap d'intérêts - intérêts courus	0	0	0	402	-123	279
Total des dérivés	19.209	-11	19.198	37.352	-2.382	34.969

** fair value hedge

Le tableau suivant met en évidence les mouvements importants qui ont eu lieu dans le

portefeuille de produits dérivés en 2023 (à la juste valeur).

En milliers €	2022			2023			
	Valeur nominale	Juste valeur	Acquisitions	Ventes	Date d'expiration	Valeur nominale	Juste valeur
			(valeur nominale)	(valeur nominale)	(valeur nominale)		
Swaps d'intérêts	41.000	-116	0	0	-41.000	0	0
Swaps de devises**	0	0	0	0	0	0	0
Options sur swap d'intérêts	125.000	997	0	0	-125.000	0	0
Options at work	27	-4	0	0	0	27	-1
Contrats à terme sur obligation - achats	0	0	165.500	0	0	165.500	8.580
Contrats à terme sur obligation - ventes	0	0	0	0	0	0	0
Dérivé de crédit - instruments de couverture **	1.200.000	35.931	350.000	0	-700.000	850.000	10.619
Forward index	9	-2.118	0	0	-9	0	0
	1.366.036	34.690	515.500	0	-866.009	1.015.527	19.198

** fair value hedge

Les montants spécifiés dans la colonne « date d'expiration », sont ceux relatifs aux produits dérivés arrivés à échéance dans le courant de

3.4.4.5.1. *Forward asset Swap (spread lock)*

Afin de protéger son ratio SCR et son gap de duration, le Groupe P&V a constitué, à partir de juin 2018, un portefeuille de Forward asset swaps visant à protéger ses obligations de l'Etat belge contre un élargissement du spread entre les taux des OLOs et les taux swaps. Le tableau suivant donne un aperçu des montants couverts sur les deux titres OLO concernés :

En milliers €	Valeur nominale	Juste valeur
OLO 5,00% 28/03/2035	350.000	8.042
OLO 4,25% 28/03/2041	500.000	2.577
Total	850.000	10.619

Les forward asset swaps font l'objet d'une comptabilité de couverture (« Fair value hedge ») conformément au point 3.17.2 dans laquelle les variations de la juste valeur du dérivé sont traitées en compte de résultat. La variation de la valeur du sous-jacent doit également passer par le compte de résultat et de cette manière limiter l'impact de l'élément de couverture dans la mesure où il existe une relation d'efficacité totale de la couverture.

3.4.4.5.2. *Swaps (IRS)*

Le montant global reçu par le Groupe P&V pendant l'exercice 2023 relatif aux contrats « swap » s'élève à EUR 0,17 million. Au cours de l'exercice 2023, le dernier IRS en portefeuille est venu à échéance pour un nominal de 41 millions. Au 31 décembre 2023, Le Groupe P&V ne détenait plus d'IRS.

3.4.4.5.3. *Swaptions*

Un programme d'options sur swaps payeurs qui couvre le Groupe P&V contre le risque d'une hausse des taux à long terme a débuté en 2012. Les périodes optionnelles varient entre 3 et 8

ans. Les montants sont repris à leur valeur nominale.

ans. Le swap sous-jacent a une durée de 10 ans. Le montant nominal de l'ensemble des swaptions était de EUR 125 millions à fin 2022 et celles-ci sont toutes venues à échéance en 2023.

3.4.4.5.4. *Options sur actions*

Dans le courant de l'année 2023, le Groupe a contracté une série d'options put sur actions pour un montant total d'engagement de EUR 29,7 millions. Sur l'ensemble de ces options, 8 options (pour un montant d'engagement de EUR 21,1 millions) sont venues à expiration ou ont été exercées et 3 options (pour un montant d'engagement de EUR 8,6 millions) ont été clôturées prématurément.

3.4.4.5.5. *Forward Index*

Dans le courant de l'année 2023, le Groupe P&V a souhaité protéger une partie du portefeuille d'actions en vendant des forwards sur Eurostoxx50 pour un total d'engagement de EUR 32,8 millions. Toutes ces positions sont venues à échéance avant la fin de l'année.

3.4.4.5.6. *Forward Bonds*

Dans le courant de l'année 2023, le Groupe P&V a mis en place un programme d'achat de forward bonds pour un montant nominal total de EUR 285,0 millions. Sur l'ensemble de ces positions, 5 sont venues à échéance en 2023 pour un nominal de EUR 119,5 millions.

Les forward bonds font l'objet d'une comptabilité de couverture (« Cash-flow hedge ») conformément au point 3.17.2 et dans laquelle la variation de la juste valeur du dérivé est reportée dans une composante distincte des fonds propres, « cash-flow hedge reserve ».

3.4.5. Transferts des actifs financiers

Les instruments financiers que le Groupe P&V a transférés mais qui ne sont pas entièrement décomptabilisés sont principalement constitués de titres cédés temporairement dans le cadre de transactions REPO. Les passifs associés sont composés des montants enregistrés en dettes court terme correspondants aux opérations de prêts de titres. Un REPO est une transaction dans le cadre de laquelle des obligations (essentiellement des obligations d'états) sont déposées en garantie en échange de liquidités. Une transaction REPO est en elle-même peu risquée, dans la mesure où la société donne en

gage des obligations en échange d'espèces. Le taux dû sur ce type d'opération est un taux fixe. Les fluctuations en valeur de marché du collatéral donné sont gérées en livrant un supplément de collatéral (lorsque les taux longs montent) ou en récupérant du collatéral (lorsque les taux longs baissent). Une transaction REPO crée une dette à court terme.

En 2023, le Groupe P&V a réalisé des opérations de REPO pour un montant de EUR 831,9 millions, soit EUR 25,1 millions de plus que l'année précédente.

3.5. Placements financiers "Unit Linked" (Branche 23)

Les actifs financiers de la branche 23 atteignent un montant de EUR 709,0 millions en 2023 contre EUR 714,4 millions en 2022. Il est nécessaire de distinguer les contrats de la branche 23 en vie individuelle qui sont autonomes et ceux qui font partie d'un contrat dans lequel une composante de la branche 21 peut également être sélectionnée (branche 44). Les produits branche 23 qui sont autonomes ne contiennent pas de risque d'assurance significatif et seront donc classifiés comme contrats d'investissements (périmètre IFRS 9). Ce n'est pas le cas pour les composantes unit-linked dans les produits branche 44 en Vie Individuelle. Parce que ces contrats branche 44

contiennent des risques d'assurance significatifs, les contrats dans leurs entières sont classifiés comme contrats d'assurance dans le périmètre d'IFRS 17.

Les produits unit-linked en assurance groupe n'incluant pas de risque d'assurance significatif. Ils sont donc reconnus comme des contrats d'investissements (périmètre IFRS 9).

Le tableau suivant montre l'aperçu des placements financiers branche 23, splitté entre les parties dont les sous-jacents sont soit des contrats d'assurance (IFRS 17) soit des contrats d'investissement (IFRS 9) :

En milliers €	2023	2022
IFRS 9	421.030	506.800
IFRS 17	287.991	207.606
Unit-linked	709.021	714.406

Les dettes liées à la partie des actifs Branche 23 traitée en IFRS 9 font parties des dettes relatives aux contrats d'investissement (section 3.12) avec la valeur des dettes égales à la valeur des actifs Branche 23. Les dettes liées à la partie des actifs Branche 23 en IFRS 17 font parties des dettes relatives aux contrats d'assurance (section 3.13) avec une valeur Best Estimate IFRS 17 qui ne sera pas égale à la valeur des actifs étant donné que la projection IFRS 17 globale (pour la partie branche 21 et

23 ensembles) est faite pour ces contrats, en incluant entre autres les frais d'administration pour gérer le contrat.

La partie des actifs Branche 23 de EUR 288 millions traités en IFRS 17 est reflétée ensemble avec les réserves Branche 21 dans les dettes des contrats d'assurance IFRS 17 (voir section 3.13.2). La partie des actifs Branche 23 de EUR 421 millions est reflétée dans les dettes

relatives aux contrats d'investissement sans PB de EUR 466 millions (voir section 3.12).

Les instruments financiers de la branche 23 se répartissent comme suit entre les différents niveaux de la hiérarchie des valeurs :

En milliers €	2023	2022
Actif		
Niveau 1	702.066	705.037
Niveau 3	6.955	9.370
Placements financiers "Unit Linked"	709.021	714.406
Passif		
Dettes financières - contrats d'investissement sans PB	466.647	557.178
dont Placements financiers "Unit Linked"	421.553	505.603

Les actifs financiers repris en niveau 1 se composent d'obligations gouvernementales et de fonds d'investissement publiant une valeur d'inventaire périodique.

Les montants repris en niveau 3 représentent des actifs illiquides présents dans la filiale Private Insurer.

Ces actifs ont été valorisés sur base des accords contractuels d'apport des actifs ou dernières valeurs d'inventaires objectivées connues et il n'existe pas suffisamment d'éléments objectifs pour en déterminer la juste valeur selon la définition IFRS 13 à la date de clôture des comptes.

Les éventuelles variations et ajustements n'auraient pas d'impact sur les capitaux

propres du groupe ni son résultat mais auraient un impact sur la présentation de ces actifs et, en effet miroir, un impact sur les dettes financières – contrats d'investissements sans PB.

Le management considère qu'un risque subsiste sur EUR 3 millions d'actifs au bilan lié au manque d'information disponible afin de les valoriser sur une base objective. Pour le surplus, le management est confiant de pouvoir transférer les titres dits « illiquides par nature à transférer au preneur » vers les preneurs d'assurance sur base des valeurs d'inventaire et de l'expérience sur ce sujet, qui ne soulève aucun élément mettant de doute concret sur ce point.

3.6. Investissements dans des entreprises associées

L'augmentation des investissements dans les entreprises associées de EUR 4,3 millions

représente principalement l'impact du résultat de l'année.

3.7. Actifs de réassurance

3.7.1. Principes comptables importants relatifs aux contrats de réassurance

Les principes comptables sont expliqués au paragraphe 3.13.1, en même temps que les

principes comptables relatif aux contrats d'assurance.

3.7.2. Notes relatives aux actifs de réassurance

Dans cette section, nous présentons plus en détail les actifs liés aux contrats de réassurance qui sont valorisés conformément à la norme IFRS 17 depuis le 1^{er} janvier 2022. Tous les

contrats de réassurance remplissent les conditions nécessaires pour suivre la méthode de valorisation de « premium allocation approach » (PAA). Par conséquent les chiffres

relatifs à la réassurance dans tout ce qui suit, sont représentés de manière agrégée entre Vie, Non-vie et Santé. On note que la plupart de la réassurance est applicable à la partie Non-vie. Et que la majorité concerne la réassurance de type « Excess of Loss ».

Les actifs de réassurance selon IFRS 17 comprennent également certaines créances et passifs de réassurance directement liés aux contrats de réassurance alors qu'ils étaient respectivement repris avant la date de transition vers IFRS 17 dans les sections 3.8 et 3.14.

Les dépôts de réassurances restent quant à eux présentés séparément dans les dettes de

réassurance au bilan (voir section 3.14). Un exercice de classification a été fait pour décider quelles créances et dettes de réassurance doivent être classifiées en IFRS 17. Ce sont principalement les créances et les dettes vis à vis des réassureurs en direct qui sont traitées en IFRS 17. Fin 2023 il s'agit de EUR 5 millions de créances et EUR 35 millions de dettes qui sont reprises dans le scope IFRS 17 au niveau de la réassurance.

Le tableau suivant présente les actifs de réassurance IFRS 17 tels qu'inscrits au bilan.

En milliers €	2023	2022
Approche PAA	168.240	247.577
Part cédée aux réassureurs	168.240	247.577

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des actifs de réassurance qui sont valorisés selon l'approche PAA de la norme IFRS 17.

En milliers €	LRC	LIC	Total
Actifs à l'ouverture	(11.467)	259.043	247.577
Solde net d'ouverture	(11.467)	259.043	247.577
<i>Charges des contrats de réassurance</i>	<i>(63.824)</i>	<i>-</i>	<i>(63.824)</i>
<i>Montants reçus de la part des réassureurs</i>	<i>10.037</i>	<i>(18.320)</i>	<i>(8.283)</i>
Sinistres survenus et autres charges	-	19.556	19.556
Frais d'acquisition	10.037	-	10.037
Variations liées au passif au titre des sinistres survenus	-	(37.876)	(37.876)
Résultat des activités de réassurance	(53.787)	(18.320)	(72.107)
<i>Produits ou charges financiers reconnus en résultat</i>	<i>-</i>	<i>5.545</i>	<i>5.545</i>
Variation totale en compte de résultat	(53.787)	(12.775)	(66.562)
<i>Produits ou charges financiers reconnus en OCI</i>	<i>(0)</i>	<i>6.265</i>	<i>6.265</i>
Variation totale en compte de résultat et en OCI	(53.787)	(6.510)	(60.297)
Flux de trésorerie			
Primes payées	43.891	-	43.891
Montants reçus des réassureurs	-	(52.894)	(52.894)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés	(10.037)	-	(10.037)
Total des flux de trésorerie	33.854	(52.894)	(19.040)
Actifs à la clôture	(31.400)	199.639	168.240
Solde net de clôture	(31.400)	199.639	168.240

Les actifs de réassurance IFRS 17 diminuent significativement en 2023 en raison d'une forte

diminution des réserves LIC. La diminution vient d'une part de la baisse des réserves pour

les sinistres réglés pendant l'année en cours et d'autre part des adaptations dans la projection des sinistres futurs qui font diminuer le LIC. Cette diminution est partiellement compensée

par l'effet lié à la baisse de la courbe IFRS Non-vie utilisée pour actualiser les cash-flows LIC (cet impact se retrouve dans le résultat financier).

3.8. Autres actifs

3.8.1. Créances d'assurance

En milliers €	2023	2022	Variation
Créances sur preneurs d'assurance	26.248	24.883	1.365
Créances sur intermédiaires d'assurance	41.295	31.508	9.786
Créances nées d'opérations de réassurance	3.647	210	3.436
Créances d'assurance	71.190	56.602	14.588
Total	71.190	56.602	14.588

Sont portés sous cette rubrique :

- les créances de l'entreprise sur les agents, courtiers et autres intermédiaires d'assurance ;
- les actifs de réassurance correspondent aux dépôts de réassurance acceptée.

Les créances d'assurance augmentent de EUR 14,6 millions. Cette hausse est principalement due à une augmentation des comptes clients et courtiers, ainsi qu'à une augmentation des dépôts de réassurance.

En milliers €	2023	2022	Variation
Autres actifs - à long terme			
Créances d'assurance	28.447	22.171	6.276
Total autres actifs - à long terme	28.447	22.171	6.276
Autres actifs - à court terme			
Créances d'assurance	42.742	34.431	8.311
Total autres actifs - à court terme	42.742	34.431	8.311
Total	71.190	56.602	14.588

En 2023, les actifs à court terme sont influencés par les soldes vis-à-vis des agents et courtiers qui évoluent à la hausse en 2023.

En milliers €	2023			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Créances d'assurance	42.742	18.320	10.128	71.190
Total	42.742	18.320	10.128	71.190

En milliers €	2022			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Créances d'assurance	34.431	12.542	9.629	56.602
Total	34.431	12.542	9.629	56.602

3.8.2. Autres créances

En milliers €	2023	2022	Variation
Autres créances	55.301	52.751	2.550
Créances courantes de leasing	6.731	6.792	(61)
Produits acquis et charges à reporter	20.998	14.525	6.472
Total	83.029	74.068	8.961

Les autres créances comprennent, pour la majorité, les créances de leasing courantes et les impôts à récupérer.

L'augmentation du poste « autres créances » (EUR 2,6 millions) s'explique principalement

par une créance relative à la vente de l'immeuble Royale Center de 3,8 millions. La diminution de la provision fiscale est quant à elle compensée par l'augmentation des montants à affecter et d'autres débiteurs divers.

En milliers €	2023	2022	Variation
Autres actifs - à long terme			
Autres créances	10.990	11.224	(234)
Total autres actifs - à long terme	10.990	11.224	(234)
Autres actifs - à court terme			
Autres créances	44.311	41.527	2.784
Créances courantes de leasing	6.731	6.792	(61)
Produits acquis et charges à reporter	20.998	14.525	6.472
Total autres actifs - à court terme	72.039	62.844	9.195
Total	83.029	74.068	8.961

L'augmentation des autres actifs à court terme s'explique par l'augmentation des autres créances et des produits acquis à court terme.

En milliers €	2023			
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Autres créances	44.627	4.512	6.477	55.616
Créances courantes de leasing	6.415	-	-	6.415
Produits acquis et charges à reporter	20.998	-	-	20.998
Total	72.039	4.512	6.477	83.029

	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans	Total
Autres créances	41.527	4.439	6.785	52.751
Créances courantes de leasing	6.792	-	-	6.792
Produits acquis et charges à reporter	14.525	-	-	14.525
Total	62.844	4.439	6.785	74.068

3.9. Locations et leasing

3.9.1. Location Financement

3.9.1.1. Le Groupe P&V en tant que preneur

Les contrats de location sont comptabilisés comme un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative correspondante est comptabilisée dans les dettes à la date à laquelle l'actif en location est prêt à être utilisé par le Groupe. Le coût des actifs au titre du droit d'utilisation comprend le montant des obligations locatives comptabilisé, les coûts directs initiaux engagés et les paiements de loyers effectués à la date de début ou avant cette date, déduction faite de tout avantage incitatif à la location reçue. L'actif au titre du droit d'utilisation est amorti de manière linéaire au cours de la durée d'utilité de l'actif ou jusqu'à l'échéance du contrat de location, selon la plus courte des deux périodes. Les actifs au titre du droit d'utilisation pourraient subir une moins-value.

L'obligation locative est évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui doivent être versés pendant la durée du contrat de location, lesquels sont actualisés selon le taux d'emprunt marginal à la date de début du contrat de location s'il n'est pas possible de

déterminer facilement le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les paiements de loyers comprennent des paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location à recevoir, des paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux et des sommes qui devraient être versées au titre de garanties de valeur résiduelle. Les paiements de loyers comprennent aussi le prix d'exercice de l'option d'achat que le Groupe a la certitude raisonnable d'exercer et le paiement de pénalités en cas de résiliation du contrat de location. Chaque paiement de loyer est réparti entre le remboursement du capital de l'obligation locative et la charge d'intérêt. La charge d'intérêt est passée en résultat sur la durée du contrat de location et doit correspondre à l'application, au solde de l'obligation locative, d'un taux d'intérêt constant pour chaque période. Les paiements se rapportant aux contrats de location à court terme et aux contrats de location d'actifs de faible valeur sont passés en charges de manière linéaire à l'état du résultat consolidé.

3.9.1.2. Le Groupe P&V en tant que bailleur

Les contrats de location par lesquels le Groupe P&V ne transfère pas la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués sont considérés comme des contrats de location simple. Les coûts directs initiaux encourus lors de la négociation et la

mise en place du contrat de location simple sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif loué et comptabilisés sur la durée du contrat sur les mêmes bases que le revenu locatif.

Les loyers conditionnels sont comptabilisés en tant que revenus dans la période pendant laquelle ils ont été obtenus.

Le Groupe P&V a surtout des terrains et des bâtiments qui ont aussi bien été donnés sous contrats de location-financement que sous contrat de location-opérationnelle.

La classification des locations entre location-financement et location-opérationnelle est déterminée au début du contrat sur base de la transmission des risques et primes. Si les risques et avantages sont presque entièrement supportés par le preneur, alors le Groupe P&V va considérer que c'est une location-financement. Tous les autres contrats sont repris en contrats de location opérationnelle

En milliers €	2023	2022
Créances courantes	6.731	6.792
Créances non courantes	63.721	75.080
Total	70.452	81.872
Variation nette des contrats de location financement	(11.420)	(5.582)

En milliers €	2023			
	Investissement brut	Valeur actualisée des paiements		Valeur résiduelle non garantie
		En capital	En intérêts	
A 1 an	6.731	6.968	2.534	-
De plus de 1 an à 5 ans	22.235	21.268	4.603	-
De plus de 5 ans	41.486	32.007	6.858	8.330
Total	70.452	60.243	13.995	8.330

En milliers €	2022			
	Investissement brut	Valeur actualisée des paiements		Valeur résiduelle non garantie
		En capital	En intérêts	
A 1 an	6.792	7.004	2.984	-
De plus de 1 an à 5 ans	24.530	23.253	7.931	-
De plus de 5 ans	50.550	35.589	5.525	8.225
Total	81.872	65.846	16.440	8.225

En 2023, nous n'avons pas eu de nouveau contrat d'emphytéose.

Cependant, une réduction de valeur de 3,8 millions a été comptabilisée sur un bail emphytéotique à la suite d'un risque sur la contrepartie.

Les baux en cours sur le patrimoine immobilier arriveront à échéance entre 2024 et 2044.

Les principaux baux en termes de leasing immobilier sont des baux emphytéotiques et sont conclus avec la Commission Européenne pour des durées de contrats de plus de 5 ans. Les loyers font l'objet d'une indexation.

Hormis les leasings repris ci-avant, les conventions de leasing du groupe sont peu significatives.

3.9.2. Location opérationnelle

3.9.2.1. Le groupe P&V en tant que bailleur

En milliers €	2023	2022
Futures créances locatives minimales en vertu de contrats de location		
A 1 an	4.601	5.566
De plus de 1 an à 5 ans	13.530	19.762
De plus de 5 ans	7.774	11.508
Total	25.905	36.836

Les locations opérationnelles représentent l'ensemble des loyers que le Groupe P&V doit recevoir sur ses immeubles de placement. Les échéances se répartissent selon la date de

maturité des baux, sans tenir compte de la possibilité de reconduction tacite de ceux-ci.

3.9.2.2. Le groupe P&V en tant que preneur

Le Groupe P&V a des contrats immobiliers de location opérationnelle, des contrats de locations de véhicules roulants ainsi que de matériel informatique.

Le tableau ci-après présente la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation à la date de clôture, par catégorie de biens sous-jacent.

En milliers €	2023			
	Machines et outillages	Véhicules roulants	Immeubles	Autres équipements
Solde d'ouverture		4.119	1.032	194
Acquisitions		5.649	-	201
Amortissements		(2.750)	(90)	(208)
Sorties		(88)	(838)	(3)
Solde de clôture		6.931	105	184

En milliers €	2022			
	Machines et outillages	Véhicules roulants	Immeubles	Autres équipements
Solde d'ouverture		3.987	945	177
Acquisitions		2.895	194	246
Amortissements		(2.745)	(106)	(218)
Solde de clôture		(18)	-	(12)
Solde de clôture		4.119	1.032	194

Dettes de leasing reconnues au passif et mouvements de l'exercice :

En milliers €	2023	2022
Solde d'ouverture	5.523	5.295
Additions	5.852	3.303
Paiements	(2.990)	(3.068)
Sortie	(968)	(7)
Solde de clôture	7.417	5.523
Courant	2.763	2.285
Non-Courant	4.654	3.238

Montants relatifs aux leasings reconnus en résultat au cours de l'exercice :

En milliers €	2023	2022
Dotations aux amortissements sur les actifs comptabilisés au titre de droit d'utilisation	3.047	2.989
Charges d'intérêts sur les passifs locatifs	169	126
Charges relatives aux contrats de leasing de faible valeur	5	28
Profit ou perte sur cessation de contrat	(39)	(0)
Total	3.183	3.142

Échéances contractuelles des obligations locatives :

En milliers €	2023	2022
Futurs paiements minimaux en vertu de contrats de location		
A 1 an	2.910	2.386
De plus de 1 an à 5 ans	4.804	2.651
De plus de 5 ans	-	780
Total	7.714	5.817

3.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les positions du Groupe P&V en termes de liquidités se présentent comme suit :

En milliers €	2023	2022	2021
Trésorerie du groupe	179.604	176.455	194.307
Comptes à court terme	63.710	10	4.988
Total trésorerie	243.313	176.465	199.295
Variation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie	66.849	(22.830)	

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués des éléments monétaires euros ou de placements équivalents qui répondent aux critères définis par IAS 7.

Dans la rubrique « Trésorerie du groupe » on retrouve principalement de la trésorerie bancaire et équivalents de trésorerie, et des dépôts qui sont détenus par différentes entités du Groupe P&V.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont entièrement à la disposition du Groupe P&V.

L'augmentation des liquidités s'explique de la manière suivante :

- Augmentation de la trésorerie pour EUR 3,1 millions ;
- Augmentation des comptes à court terme pour EUR 63,7 millions.

3.11. Capitaux propres

En milliers €	2022	2023		
		Reclassification	Variation	
Capital émis et réserves liées au capital	647.431	-	1.101	648.532
Autres réserves et intérêts minoritaires	737.194	-	247.627	984.821
Total capitaux propres	1.384.625	-	248.728	1.633.353

La structure du capital de P&V Assurances se compose de 3 types de parts. Les parts A qui sont au nombre de 204.395 pour une valeur nominale de EUR 2,5, les parts B au nombre de 557 pour une valeur nominale de EUR 100.000 et des parts C au nombre de 377 pour une valeur nominale de EUR 1.000.

Les coopérateurs jouissent d'un droit de vote proportionnelle aux nombres de parts.

En tant que société coopérative, la rémunération des coopérateurs est limitée à 6 % du capital investit. Par conséquent, il n'est pas pertinent de renseigner le résultat par action.

3.12. Dettes relatives aux contrats d'investissement

Les contrats d'investissement avec et sans participation bénéficiaire contiennent majoritairement les contrats de Branche 23 qui ne sont pas repris en Branche 44, de Branche 26 et le fonds de financement. L'explication concernant les contrats Branche 23 qui sont traités comme des contrats d'investissement et ceux qui sont traités comme des contrats d'assurance est faite dans la section 3.5.

Les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices contiennent essentiellement le fonds de financement liés aux contrats d'assurance groupe. Malgré le fait qu'une forme de PB peut être applicable sur ces contrats, P&V Groupe a jugé qu'ils ne sont pas reconnus comme des contrats d'investissement avec des fonds discrétionnaires comme définis par le standard IFRS 17.

Les contrats d'investissement relèvent de la norme IFRS 9, même si leur forme juridique est celle d'une police d'assurance. La

Au cours de l'exercice, le capital émis et les réserves liées au capital ont augmenté suite à l'augmentation de capital due à l'ouverture de celui-ci aux coopérateurs externes sous forme de parts B et C. Les autres réserves liées au capital incluent les réserves indisponibles, la réserve légale et la réserve immunisée de P&V Assurances.

L'augmentation des autres réserves et intérêts minoritaires s'explique par la variation du résultat et des autres éléments du résultat global (voir note 1– Etat consolidé des variations des capitaux propres).

comptabilisation en « deposit accounting » (« comptabilité de dépôt ») est appliquée pour ces contrats.

La comptabilité de dépôt s'entend comme la comptabilisation des primes non pas en résultat mais directement au poste de dettes financières – contrats d'investissement sans PB. Seuls les frais perçus pour la gestion sont portés en résultats.

Les montants nettés au niveau du résultat financier, suite à la comptabilité de dépôt, s'élève à EUR 24,9 millions en 2023,

Notons toutefois que le résultat financier de la Branche 23 qui est reconnu comme de la Branche 44 et donc traité sous la norme IFRS 17, n'est pas soumis à la comptabilité de dépôt et par conséquent l'impact des actifs sous-jacent à ces contrats reste dans le résultat financier.

En milliers €	2023	2022
Contrats d'investissement avec PB	337.305	352.644
Contrats d'investissement sans PB	466.647	557.178
Total contrats d'investissement	803.952	909.822

Les contrats d'investissement avec participation bénéficiaire (PB) diminuent de EUR 15,3 millions en 2023. Cette baisse est essentiellement expliquée par la cession de

portefeuille dans le fonds de financement. Les contrats d'investissement sans participation bénéficiaire (PB) diminuent de EUR 90,6 millions en 2023, ceci principalement lié à la

mise en run-off des contrats de la société Private Insurer.

3.12.1. Contrats d'investissement avec PB

En milliers €	2023	2022
Solde à l'ouverture	352.644	329.480
Primes	21.028	26.268
Passifs payés	(8.037)	(5.381)
Majorations déduites	(406)	117
Attribution d'intérêts garantis en branche 21, de participations bénéficiaires en branche 21 et de rendements financiers en branche 23	2.816	2.616
Acquisitions/cessions de portefeuilles	(30.740)	(456)
Autres variations des provisions	-	-
Solde à la clôture	337.305	352.644

La diminution est essentiellement expliquée par les acquisitions et cession de portefeuille de EUR -30,7 millions partiellement compensée

par les primes reçues dans le fonds de financement.

3.12.2. Contrats d'investissement sans PB

En milliers €	2023	2022
Solde à l'ouverture	557.178	911.469
Dépôts reçus	18.925	4.426
Retraits	(131.409)	(264.140)
Majorations déduites	(200)	(76)
Attribution de rendements financiers en branche 23	5.933	(7.227)
Acquisitions/cessions de portefeuilles	16.224	(87.533)
Autres variations des provisions	(4)	259
Solde à la clôture	466.647	557.178

Les contrats d'investissement sans PB sont principalement influencés par la diminution du

portefeuille Branche 23 de Private Insurer suite à la mise en run-off de cette société.

3.13. Dettes relatives aux contrats d'assurance

3.13.1. Principes comptables relatifs aux contrats d'assurance transition

3.13.1.1. Champ d'application et niveau d'intégration

Les contrats d'assurance du Groupe P&V entrant dans le champ d'application d'IFRS17 sont les suivants :

➤ Vie (Individuelle et Groupe)

- Couverture décès pure ;
- Contrats avec garantie prédéterminée sur les primes futures ;

- Contrats sans garantie prédéterminée sur les primes futures ;
- Assurance revenus garantis ;
- Assurance groupe branche 21 (couverture vie et décès) sans garantie prédéterminée sur les primes futures) ;
- Assurance groupe branche 21 (couverture vie et décès) avec une

- garantie prédéterminée sur les primes futures ;
- Assurance exonération de prime et assurance invalidité.

➤ Non-vie

- Assurance protection des revenus ;
- Assurance invalidité ;
- Assurance automobile ;
- Assurance maritime, aérienne et transport ;
- Assurance incendie et autres dommages matériels ;
- Assurance responsabilité civile générale ;
- Assurance protection juridique ;
- Assistance.

Les portefeuilles ci-dessus sont définis par le Groupe P&V comme des contrats à risques comparables gérés en commun.

Par ailleurs, les contrats appartenant à ces portefeuilles comportent un risque d'assurance significatif, ce qui les font tomber dans le champ d'application de la norme IFRS 17.

A cet effet, le Groupe P&V se base sur la valeur actuelle des sommes à payer si l'événement assuré survient. Outre les portefeuilles ci-

3.13.1.2. Evaluation

P&V comptabilise un groupe de contrats d'assurance à partir du moment où la prime est reçue, ce qui correspond dans la plupart des cas à la date à partir de laquelle la couverture d'assurance s'applique.

La manière dont les groupes de contrats sont valorisés dépend de leurs caractéristiques.

Le modèle Variable Fee Approach (VFA), qui s'applique aux contrats avec participation directe du preneur d'assurance, n'est pas applicable aux contrats d'assurance émis par le Groupe P&V.

Le Groupe P&V applique le modèle d'évaluation général et le modèle simplifié du Premium Allocation Approach (PAA).

dessus, les contrats de réassurance détenus par le Groupe P&V entrent également dans le champ d'application d'IFRS 17. Les avances sur police, qui étaient auparavant présentées à l'actif du bilan selon IAS 39, sont reclassées et présentées également comme faisant partie des passifs d'assurance.

Pour valoriser les contrats selon IFRS 17, le Groupe P&V travaille avec des cohortes annuelles, regroupant les contrats émis au cours de la même année civile (du 1er janvier au 31 décembre).

En outre, une distinction est également faite entre les contrats en fonction de leur rentabilité attendue, le Groupe P&V regroupant séparément les contrats qui devraient être rentables et ceux qui devraient être déficitaires. Le Groupe P&V estime que tous les contrats rentables comportent également le risque de devenir ultérieurement déficitaires. L'analyse de rentabilité sur la base de laquelle cette division est réalisée est réalisée par le Groupe P&V au niveau des contrats individuels, sur la base d'une analyse quantitative qui utilise la meilleure estimation des cash flows futurs attendus.

➤ General Measurement Model (GMM) ou Building Block Approach (BBA)

Le modèle de valorisation général ou General Measurement model (GMM), également appelé Building Block Approach (BBA), est appliqué par le Groupe P&V à tous les contrats vie, à l'exception du portefeuille avec exonération de prime et assurance invalidité, pour lequel le modèle de valorisation PAA est utilisé.

Les flux de trésorerie futurs attendus utilisés par le Groupe P&V sont déterminés sur la base d'une meilleure estimation, dans laquelle seuls les coûts directement imputables aux contrats d'assurance sont

facturés. Ces coûts directement imputables sont déterminés sur la base d'un modèle de répartition qui tient compte de l'origine des coûts et du fait qu'ils soient ou non encourus dans le cadre de la fourniture d'une couverture d'assurance sur le portefeuille actuel de contrats d'assurance.

De plus, les flux de trésorerie de meilleure estimation sont déterminés sur la base des limites contractuelles applicables selon IFRS 17.

Actualisation

Le Groupe P&V applique la méthodologie bottom-up pour déterminer la courbe d'actualisation, la courbe d'actualisation étant déterminée sur la base d'une courbe sans risque, à laquelle est ajoutée une prime d'illiquidité.

La courbe sans risque est déterminée par le Groupe P&V à partir des taux swaps, avec un ajustement des durées après le dernier point liquide, qui est fixé à 30 ans. Pour les durées postérieures au dernier point liquide, une extrapolation est appliquée sur la base de la méthodologie Smith-Wilson, selon laquelle le taux à terme ultime est déterminé selon une méthodologie similaire à celle appliquée par l'EIOPA pour déterminer l'UFR sous Solvabilité II, à l'exception de la variation annuelle maximale de l'UFR de 15 points de base utilisée par l'EIOPA.

La prime d'illiquidité ajoutée à la courbe d'escompte est dérivée des spreads sur les actifs détenus, ajustés en éliminant les contributions non pertinentes à ces spreads, comme le risque de crédit. La prime d'illiquidité obtenue est convertie en un facteur reflétant l'illiquidité des passifs à l'aide d'un facteur de transformation. Une prime d'illiquidité distincte est déterminée pour les assurances Vie Individuelle, Vie Groupe et Non-vie.

Risk adjustment (RA)

Le Groupe P&V détermine le Risk Adjustment sur la base d'une méthodologie de value-at-risk, selon laquelle la distribution de probabilité des fulfillment cash flows est déterminée sur la base de scénarios non financiers similaires à ceux requis pour le calcul de la Risk Margin dans le cadre du reporting Solvency II et ceci à chaque période de reporting. Le Risk Adjustment est déterminé comme le capital nécessaire à maintenir en plus des fulfillment cash flows pour couvrir les coûts dans le scénario lié à un niveau de confiance prédéterminé. Le niveau de fiabilité appliqué concerne l'ensemble de l'activité et est fixé par le Groupe P&V à 65% sur un horizon ultime de risques non financiers.

A noter que le Risk Adjustment pour la réassurance représente le montant du risque transféré par le titulaire du groupe de contrats de réassurance à l'émetteur de ces contrats. Le Groupe P&V détermine ce montant en considérant le niveau du RA brut de réassurance relatif aux Best Estimate cash outflows bruts de réassurance et applique ce même ratio sur le Best Estimate cash inflows de réassurance.

CSM

Dans le cas où au moment de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats, il existe un cash inflow net basé sur le BEL et le RA, alors le groupe de contrats est considéré comme étant attendu rentable. Dans ce cas, on détermine une CSM égale à la somme du BEL et du RA au moment de la reconnaissance initiale, mais avec un signe opposé. En conséquence, au moment de la comptabilisation initiale, le LRC restant d'un groupe rentable est égal à zéro.

En cas de sortie nette basée sur le BEL et le RA lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats, le groupe de contrats est considéré comme onéreux. Dans ce cas,

aucune CSM ne sera déterminée, mais la perte attendue sera comptabilisée comme élément de perte (Loss Component) dans le compte de résultat.

La CSM est comptabilisée en résultat pendant la durée du groupe de contrats au travers d'un amortissement sur la base des unités de couverture. Les unités de couverture utilisées sont déterminées par le Groupe P&V par portefeuille et sont définies en fonction du type de couverture offerte dans chaque portefeuille. Les réserves mathématiques sont utilisées pour les couvertures de type vie. En revanche, pour l'assurance décès et maladie pure, le capital-risque est utilisé comme unité de couverture plus appropriée.

A chaque période de reporting le solde de la CSM est réparti au prorata à chaque unité de couverture expirée au cours de l'année et au cours des années futures. La CSM affectée aux unités de couverture applicables au cours de la période de reporting est donc incluse dans le compte de résultat de cette période. Les unités de couverture prennent en compte la valeur temps de l'argent par actualisation et sont recalibrées à chaque date de reporting.

➤ Premium allocation approach (PAA)

Le Groupe P&V applique le PAA aux groupes de contrats Non-Vie, ainsi qu'aux contrats de réassurance et d'assurance d'exonération de prime et d'invalidité en Vie groupe. Ceci est possible en fonction de la période de couverture qui, pour ces produits, est inférieure à un an. Ces groupes de contrats répondent donc aux conditions d'application du PAA telles que décrites dans la norme IFRS 17.

La simplification du PAA par rapport au modèle général d'évaluation se

concentre sur le passif pour la couverture restante (LRC), selon lequel le PAA détermine que le LRC est comptabilisé comme la partie de la prime qui n'a pas encore été comptabilisée comme chiffre d'affaires dans le compte de résultat.

Si des faits ou des circonstances indiquent qu'un groupe de contrats est onéreux, le Groupe P&V déterminera un Loss Component et le comptabilisera dans le compte de résultat.

Pour réaliser cette analyse, le Groupe P&V se base sur la meilleure estimation des flux de trésorerie projetée sur une période de 40 ans. Si la valeur actuelle de ces flux de trésorerie, majorée de la compensation pour le Risk Adjustment, est supérieure au LRC en vertu du PAA, la différence entre les deux valeurs est comptabilisée comme Loss Component. Cet exercice se fait par portefeuille.

La réserve pour sinistres ou responsabilité pour sinistres encourus (LIC) en vertu du PAA est déterminée de la même manière que la LIC calculée à l'aide du BBA.

Il faut noter que la granularité de présentation des résultats IFRS 17 dans cette brochure est déterminée en fonction du choix des modèles de valorisation. Pour le Groupe P&V, cela signifie que la Vie Individuelle et la Vie Groupe sont regroupées, y compris la partie invalidité au sein de la Vie Individuelle. La couverture invalidité en Vie Groupe est présentée conjointement avec les autres couvertures de type Santé ou « Health » et l'assurance Non-vie (PAA).

3.13.1.3. Choix et estimations comptables importants

Le Groupe P&V utilise un certain nombre de choix et d'estimations comptables dans l'évaluation et la comptabilisation des passifs d'assurance selon IFRS 17. Les plus importants d'entre eux sont répertoriés dans cette section.

Outre les portefeuilles évalués selon le BBA et le PAA, il existe également des portefeuilles non modélisés qui sont normalement traités selon le modèle général d'évaluation selon IFRS 17. Cependant, le Groupe P&V ne peut pas utiliser cette approche pour ces portefeuilles en raison du manque de flux de trésorerie modélisés. Ainsi, selon la norme IFRS 17, ces portefeuilles sont traités selon l'approche dite « UBBA ». Dans le cadre de l'approche UBBA, une évaluation différente des provisions est utilisée – généralement les réserves BEGAAP –, cette évaluation peut servir d'indicateur de la valeur des provisions selon IFRS 17. Avec cette approche UBBA, tous les mouvements des réserves sont enregistrés et les flux de trésorerie réels sont directement portés au compte de résultat.

Le Groupe P&V applique l'option OCI, ce qui signifie que les produits ou charges financières sont répartis entre une partie incluse dans le résultat via une allocation systématique et une partie restante réglée via le compte « Other Comprehensive Income » (OCI), afin de réduire la limite de volatilité.

Le Groupe P&V fait une distinction entre les groupes de contrats d'assurance pour lesquels les montants estimés à payer aux assurés sont fortement influencés par les risques financiers et les groupes de contrats d'assurance pour lesquels ce n'est pas le cas. Pour les groupes de contrats d'assurance où les risques financiers sont considérés comme significatifs, tous les effets financiers sur les passifs d'assurance sont inclus dans les autres éléments du résultat global (OCI). Les portefeuilles fortement influencés par les risques financiers sont :

- BR21_SAV_TRAD,
- BR44_SAV_UNLI,
- BR21_MTG,
- BR21_ZTG.

Pour les groupes de contrats d'assurance pour lesquels ce n'est pas le cas, seul l'impact de l'évolution de la courbe d'actualisation est intégré dans l'OCI.

Grâce à une répartition systématique sur la durée des groupes de contrats d'assurance, l'OCI est inclus dans le résultat financier, la répartition étant déterminée de telle sorte que l'OCI soit intégralement inclus dans le compte de résultat et que le solde de l'OCI à la fin de la durée des contrats d'assurance groupe est égal à zéro.

La norme IFRS 17 permet de répartir la variation de l'ajustement pour risque entre le résultat d'assurance (résultat du service d'assurance) et le résultat financier (produits ou charges financiers d'assurance).

Le Groupe P&V choisit de faire une distinction entre les variations résultant des effets d'actualisation, qui se répercutent sur le résultat financier (ou OCI), et les autres effets, qui se répercutent dans le compte de résultat relatif aux activités d'assurance.

Le Groupe P&V n'a identifié aucun coût d'acquisition payé avant la date de comptabilisation initiale des contrats d'assurance concernés.

Par conséquent, le Groupe P&V ne déclare pas d'actifs pour ces coûts d'acquisition.

La libération du LRC au titre du PAA dans les revenus d'assurance s'effectue « pro rata temporis ». Le Groupe P&V considère que cela est approprié, car aucun modèle de risque n'a été identifié comme significativement différent.

L'éventuelle simplification consistant à ne pas prendre en compte la valeur temps de l'argent des flux de trésorerie futurs dans le LIC au titre du PAA n'est pas appliquée par le Groupe P&V, car le règlement de la réserve pour sinistres prend généralement plus d'un an. Le Groupe P&V applique ainsi une décote aux flux de trésorerie projetés dans le cadre du LIC au titre du PAA.

Le LRC au titre du PAA n'est pas ajusté par le Groupe P&V pour tenir compte de la valeur temps de l'argent et de l'effet du risque financier, en raison du court délai entre la réception de la prime et la fourniture de la couverture d'assurance.

Le Groupe P&V utilise l'option d'IFRS 17 de comptabiliser les coûts d'acquisition selon l'approche PAA en charges au moment du paiement et de baser le LRC sur la prime brute des coûts d'acquisition.

La rentabilité des contrats d'assurance est testée au niveau des contrats pour les contrats valorisés selon le BBA. Pour les contrats valorisés selon le PAA, cette analyse de rentabilité est réalisée au niveau du portefeuille. Cela se justifie dans la mesure où, au sein d'un seul portefeuille IFRS, les politiques et directives de tarification sont déterminées et

appliquées de manière cohérente, ce qui implique que l'on peut s'attendre à ce que toute la production au sein du même portefeuille reflète une rentabilité attendue similaire.

Une courbe d'actualisation historique n'est pas disponible pour les années civiles antérieures à 2001. Pour ces années, le Groupe P&V fixe la courbe de blocage comme la courbe applicable à la date de transition à IFRS 17.

Le type d'unités de couverture est déterminé par portefeuille, en fonction du type de couverture offerte dans chaque portefeuille, comme suit :

- LIFE_BR21_Death: Capital Risque
- LIFE_BR21 Traditional Savings : Réserves mathématiques
- LIFE_BR44: Réserves mathématiques
- LIFE_BR02_Standalone Health: Capital-Risque
- EB_BR21_MTG :
 - Couverture décès souscrite par capitalisation collective : capital risque ;
 - Autres : Réserves mathématiques.
- EB_BR21_ZTG :
 - Couverture décès souscrite par capitalisation collective : capital risque ;
 - Autres : Réserves mathématiques.

3.13.1.4. Jugement d'expert

Le jugement d'expert est appliqué lorsqu'il y a un manque de données quantitatives pour étayer une décision particulière. Ces jugements ne sont acceptés que si la matérialité de l'impact de la décision reste limitée. Dans le cadre de la mise en œuvre de la norme IFRS 17, le Groupe P&V applique un jugement d'expert sur les sujets suivants :

- L'utilisation des données BGAAP pour les portefeuilles non modélisés ;
- La prise en compte de contrats prorogés après la date d'expiration initialement prévue comme des contrats nouvellement signés ;

- La fixation de la courbe IFRS « locked-in » comme courbe IFRS à compter du début de l'année de souscription d'un contrat pour les contrats d'assurance traités selon la méthode BBA ;
- L'attribution de certains contrats à des cohortes en l'absence de données, par exemple en cas de migrations ;
- La détermination de l'allocation des coûts et s'ils sont ou non directement attribuables dans le cas de certains coûts ponctuels tels que les coûts de projet ;

- L'affectation des sinistres de réassurance au portefeuille d'assurance Non-vie ;

3.13.2. Notes relatives aux dettes des contrats d'assurance IFRS 17

Dans cette section, nous présentons plus en détail les dettes relatives aux contrats d'assurance qui sont valorisées conformément aux règles IFRS 17 depuis le 1^{er} janvier 2022. Le périmètre des passifs d'assurance qui relèvent de la norme IFRS 17 est décrit dans la section précédente, ainsi que le regroupement utilisé pour présenter les provisions. De manière générale, toutes les couvertures Vie sont regroupées (Individuelles et Groupes) avec

leurs couvertures santé associées. A l'exception de la couverture santé groupe (EB Health), qui est présentée avec le portefeuille Non-vie selon la méthode PAA. Les chiffres seront toujours représentés séparément pour la partie des produits traitée en BBA et la partie en PAA. Les tableaux suivants présentent les passifs d'assurance selon IFRS 17 tels qu'ils sont inclus dans le bilan, scindé entre BBA et PAA.

En milliers €	2023	2022
Approche BBA	13.649.369	12.683.099
Approche PAA	1.721.035	1.679.368
Passifs d'assurance (brut de réassurance)	15.370.404	14.362.468

Les dettes relatives aux contrats d'assurance incluent également les éléments suivants qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17 et qui sont repris dans la section Approche BBA (liste non exhaustive) :

- Avances sur polices
- Coassurance
- Certaines créances et dettes d'assurance, directement liées aux assurés. Jusqu'à la date de transition vers la norme IFRS 17, celles-ci étaient incluses respectivement dans les sections 3.8 et 3.14.

Un exercice de classification a été fait pour décider quelles créances ou dettes doivent être classifiées sous la norme IFRS 17 et lesquelles doivent rester en IFRS 9. En général, les créances ou dettes d'assurance vis à vis des intermédiaires ou des autres compagnies sont en dehors du scope IFRS

17. À l'inverse, toutes les créances ou dettes d'assurance vis-à-vis des preneurs d'assurance sont dans le scope IFRS 17. Fin 2023 il s'agit de EUR 55 millions de créances et EUR 150 millions de dettes qui sont traités sous IFRS 17 au niveau assurance. Les montants équivalents pour 2022 sont respectivement EUR 42 millions et EUR 137 millions. Au niveau réassurance, on fait référence à la section 3.7.

La partie des dettes relatives aux portefeuilles d'assurance qui ne sont pas modélisées (pour lesquels on applique l'approche UBBA, voir section 3.13.1.4) ne s'applique qu'à un faible pourcentage des provisions IFRS 17. Fin 2023 il s'agit de EUR 248 millions ou 1,6% des provisions IFRS totales (fin 2022 c'était 1,7%).

3.13.2.1. Courbes d'actualisation

Pour mettre à jour les cash flows IFRS 17 BE, des facteurs d'actualisation basés sur les courbes IFRS 17 sont utilisés. Pour la méthode de calibration de ces courbes, on se réfère à la

section 3.13.1.4. Le tableau suivant présente les taux spot pour les durées 1-5, 10, 20, 30 et 40 ans.

Courbes d'actualisation 31/12/2023	y1	y2	y3	y4	y5	y10	y20	y30	y40
Vie	3,65%	2,99%	2,73%	2,64%	2,62%	2,69%	2,70%	2,47%	2,52%
EB	3,58%	2,92%	2,66%	2,58%	2,55%	2,63%	2,64%	2,40%	2,46%
Non-Vie & santé	3,65%	2,99%	2,73%	2,65%	2,62%	2,70%	2,71%	2,47%	2,52%

Des courbes distinctes sont utilisées pour les différents portefeuilles. Le regroupement est le même que celui utilisé pour le reporting, à l'exception du fait que deux courbes différentes sont utilisées au sein de Vie. Une courbe différente est calibrée pour la Vie Individuelle et la Vie Groupe. Pour déterminer les courbes, on calcule une prime d'illiquidité qui dépend des actifs de couverture. Les différents segments d'actifs en Vie Individuelle (Life) et

Vie Groupe (EB) déterminent une prime d'illiquidité différente et donc une courbe différente. Pour la courbe du segment Non-vie, les actifs de couverture du segment Non-vie sont combinés avec les actifs d'assurance maladie sous-jacents. La courbe s'applique donc à toutes les couvertures santé, à l'exception de l'assurance invalidité du portefeuille Vie Individuelle qui est actualisée selon la courbe Vie Individuelle.

Analyse de la sensibilité des passifs

La valeur des passifs d'assurance IFRS 17 dépend de la courbe d'actualisation. La sensibilité est particulièrement forte en Vie avec une durée des flux de trésorerie plus longue et une dépendance plus forte à l'effet du temps. Le changement de courbe a principalement un impact sur le Best Estimate, qui va influencer les capitaux propres.

En raison du choix de l'option d'application de l'OCI, l'impact sur le compte de résultat sera limité. Le Groupe P&V détermine les sensibilités des chocs à 50 pb d'une part et 100 pb sur le taux d'intérêt sans risque d'autre part. Ce qui se présente comme suit³:

En milliers €	Impact capitaux propres
Taux +100 bp	(1.804.931)
Taux + 50 bp	(915.126)
Taux -100 bp	2.094.966
Taux -50 bp	1.012.231

Les calculs de sensibilité sur le portefeuille obligataire à l'actif sont présentés au paragraphe 3.4.4.1. Si l'on combine cela avec les résultats sur le passif du tableau ci-dessus, on voit qu'un choc à la hausse du taux sans risque de 100 pb

provoque une augmentation des fonds propres. Sur base des scénarios de choc pris en compte par le Groupe P&V pour le calcul du risk adjustment en IFRS 17, étant donné les scénarios utilisés dans le modèle standard de

³ Le calcul de ce résultat repose sur un recalcul stochastique du BE en Vie (Individuelle et Groupe), sans prendre en compte l'impact sur le RA. Les courbes IFRS utilisées pour les calculs sont basées

sur des courbes de taux d'intérêt sans risque choquées.

Solvabilité II pour le calcul des montants du SCR, nous constatons qu'en Vie la plus grande sensibilité est liée aux coûts (+ 1% en BEL sur base d'une augmentation des frais de 10% et une augmentation de l'inflation de 1%), rachat (+1% en BEL sur base d'une augmentation des taux de rachat de 50%) et invalidité (+1% en

BEL sur base d'une combinaison de scénarios avec entre autre une augmentation permanente de 25% des taux de morbidité). La sensibilité à la mortalité et à la longévité a un impact moindre, d'environ 0,2 % d'augmentation du BEL.

3.13.2.2. Approche BBA

Les tableaux suivants analysent les mouvements des passifs IFRS 17 des contrats

valorisés selon l'approche BBA au cours de la période de reporting.

Réconciliation LRC et LIC

En milliers €	LRC		LIC	Total
	Hors élément de perte	Elément de perte		
Passifs à l'ouverture	12.259.172	83.146	340.781	12.683.099
Solde net d'ouverture	12.259.172	83.146	340.781	12.683.099
Produits des activités d'assurance	(503.343)	-	-	(503.343)
Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée	-	-	-	-
Contrats évalués selon l'approche de juste valeur	(332.647)	-	-	(332.647)
Autres contrats	(170.696)	-	-	(170.696)
Charges des activités d'assurance	27.717	30.789	429.708	488.215
Sinistres survenus et autres charges des activités d'assurance	23.784	(6.310)	438.699	456.173
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	3.934	-	-	3.934
Pertes et reprise de pertes des contrats déficitaires	-	37.100	-	37.100
Variations liées au passif au titre des sinistres survenus	-	-	(8.991)	(8.991)
Composant investissement	(894.443)	-	894.443	-
Résultat des activités d'assurance	(1.370.069)	30.789	1.324.151	(15.128)
Produits ou charges financiers reconnus en résultat	363.588	1.035	3.238	367.861
Variation totale en compte de résultat	(1.006.481)	31.825	1.327.389	352.733
Produits ou charges financiers reconnus en OCI	583.071	-	5.601	588.672
Variation totale en compte de résultat et en OCI	(423.410)	31.825	1.332.990	941.405
Flux de trésorerie				
Primes reçues	1.381.488	-	-	1.381.488
Sinistres et autres charges des activités d'assurance	-	-	(1.313.513)	(1.313.513)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés	(43.111)	-	-	(43.111)
Total des flux de trésorerie	1.338.377	-	(1.313.513)	24.864
Passifs à la clôture	13.174.139	114.971	360.259	13.649.369
Solde net de clôture	13.174.139	114.971	360.259	13.649.369

Dans cette section nous présentons les mouvements du Liability for Remaining Coverage (LRC) et du Liability for Incurred Claims (LIC) pendant la période de reporting, expliqués par des variations dans le compte de résultat et dans l'OCI.

Nous observons une augmentation de la valeur comptable des passifs, pour le LRC et le LIC. L'augmentation du LIC est limitée. La libération du passif dans la période de reporting est proche du montant des sinistres et autres dépenses payées pendant cette période, ce qui indique que les sinistres sont réservés d'une manière appropriée.

Du côté du LRC, nous observons une augmentation plus importante. Le niveau des primes encaissées sur la période (nettes des frais d'acquisition) est relativement proche de la

libération du LRC rapporté comme résultat d'assurance pendant la période, mais nous observons une augmentation importante du LRC à cause des effets financiers, partiellement comptabilisés dans le compte de résultat et partiellement en OCI. Le niveau des composantes des contrats onéreux augmente partiellement en raison de la contribution du 'loss component de la nouvelle période. Pour plus de détails, nous faisons référence vers la section suivante 'Impacts des contrats souscrits en cours d'année'.

Pour d'avantage d'information sur le résultat d'assurance et le résultat financier (divisé entre une partie compte de résultat et une partie OCI), qui sont montrés dans ce tableau, nous renvoyons aux sections 4.1 et 4.5.

Réconciliation des dettes relatives aux contrats d'assurance

Dans cette section, le tableau présente les mouvements dans les différentes composantes du LRC et LIC pendant la période de reporting pour les contrats d'assurance valorisés selon l'approche BBA IFRS 17.

Comme dans la section précédente, nous observons une augmentation des dettes des contrats d'assurance valorisés selon l'approche BBA IFRS 17. Le BE et le RA augmentent, avec un ratio qui reste similaire. L'augmentation du BE s'explique par l'augmentation des effets financiers de EUR 933 millions (splitté entre un résultat financier de EUR 350 millions et un OCI de EUR 583 millions) ainsi que par une diminution de la courbe d'actualisation, partiellement compensé par une diminution liée à des changements dans les hypothèses et dans les attentes futures sur base de l'évolution du portefeuille de EUR 141 millions.

Au niveau de la CSM, on voit la distinction entre le montant pour les cohortes pour lesquelles la CSM de transition était déterminée selon l'approche « Fair Value » et les autres. Pour ces dernières qui ne sont pas en « Fair

Value », il s'agit des contrats qui suivent l'approche « Full Retrospective » au 1^{er} janvier 2022 ou des cohortes ajoutées après le 1^{er} janvier 2022. La contribution des nouvelles affaires est plus élevée que l'amortissement de la CSM pour les services donnés pendant la période. Ce qui explique l'augmentation de la CSM. Pour plus d'information sur la CSM de la nouvelle période, nous faisons référence à la section « Impacts des contrats souscrits en cours d'année » reprise ci-dessous.

Ce tableau explique d'une autre façon l'évolution des dettes liées aux contrats d'assurance que dans le tableau repris ci-dessus « réconciliation LRC et LIC ». En effet, les provisions sont séparées entre Best Estimate, Risk Adjustment et CSM. La CSM est subdivisée entre trois catégories basées sur l'approche de transition. Pour la méthodologie de transition, voir la section 2.3.4. La première catégorie comprend les contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée (modified retrospective approach) qui est nulle, étant donné que pour les contrats d'assurance traités sous l'approche BBA le Groupe P&V n'a pas

appliqué cette approche de transition. Les montants et évolutions de la CSM sont divisés sur les deux autres catégories entre les contrats évalués selon l'approche de juste valeur (fair value approach) et autres, qui contiennent les contrats évalués selon l'approche retrospective (full retrospective approach). La présentation de la variation des provisions se fait quant à elle

sur base du type de flux : les variations liées aux services futurs, services rendus au cours de la période ou services passés. La somme de ces catégories donne le résultat d'assurance. Le résultat financier est présenté séparément entre la partie reprise en compte de résultat et la partie reprise en OCI.

	Estimations de la PVFCF	Risk Adjustment	Contractual Service Margin			Total
			Contrats évalués selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats évalués selon l'approche de juste valeur	Autres contrats	
En milliers €						
Passifs à l'ouverture	11.996.042	122.575	-	405.874	158.609	12.683.099
Solde net d'ouverture	11.996.042	122.575	-	405.874	158.609	12.683.099
Variations liées aux services futurs	(141.675)	28.590	-	79.117	71.069	37.100
Contrats initialement comptabilisés au cours de la période	(77.363)	8.992	-	-	100.970	32.599
Changement dans les estimations entraînant un ajustement de la CSM	(67.875)	18.659	-	79.117	(29.901)	()
Changements dans les estimations entraînant des pertes et reprises de pertes sur contrats déficitaires	3.562	938	-	-	-	4.501
Variations liées aux services rendus au cours de la période	26.709	(8.145)	-	(36.033)	(10.856)	(28.326)
CSM comptabilisée en résultat au titre des services rendus	-	-	-	(36.033)	(10.856)	(46.889)
Relâchement du Risk adjustment	-	(8.145)	-	-	-	(8.145)
Ajustements liés à l'expérience	26.709	-	-	-	-	26.709
Variations liées aux services passés	(22.044)	(1.859)	-	-	-	(23.903)
Ajustements des passifs au titre des sinistres survenus	(22.044)	(1.859)	-	-	-	(23.903)
Résultat des activités d'assurance	(137.010)	18.585	-	43.084	60.212	(15.128)
Produits ou charges financiers reconnus en compte de résultat	350.194	2.944	-	11.089	3.634	367.861
Variation totale en compte de résultat	213.184	21.529	-	54.173	63.846	352.733
Produits ou charges financiers reconnus en OCI	582.990	5.683	-	-	-	588.672
Variation totale en compte de résultat et en OCI	796.173	27.212	-	54.173	63.846	941.405
Flux de trésorerie	24.864	-	-	-	-	24.864
Passifs à la clôture	12.817.080	149.787	-	460.047	222.455	13.649.369
Solde net de clôture	12.817.080	149.787	-	460.047	222.455	13.649.369

L'augmentation des provisions de EUR 37 millions sur les services futurs d'explique principalement par les nouveaux contrats (EUR 32 millions). Il faut noter que les variations liées à des changements d'hypothèses ou autre qui changent les estimations BE au niveau des contrats profitables n'ont pas eu d'impact sur les provisions étant donné que les impacts sur le BE sont compensés par les impacts sur la CSM (ce qui explique le 0 au niveau total de la ligne « changements dans les estimations entraînant un ajustement de la CSM" dans les tableaux ci-dessus).

Impacts des contrats souscrits en cours d'année

Le tableau suivant présente la contribution des nouvelles affaires souscrites en 2023 dans le « Loss Component ».

En milliers €	Contrats bénéficiaires	Contrats déficitaires	Total
Estimations de la valeur actuelle des entrées de trésorerie	(1.044.157)	(225.620)	(1.269.777)
Estimations de la valeur actuelle des sorties de trésorerie	930.671	242.086	1.172.758
<i>Flux de trésorerie liés aux acquisitions d'assurance</i>	23.139	8.139	31.278
<i>Sinistres et autres frais de services d'assurance à payer</i>	907.533	233.947	1.141.480
Risk adjustment	7.510	1.691	9.201
CSM	105.976	-	105.976
Augmentation des passifs d'assurance lié aux nouveaux contrats de la période	-	18.157	18.157

Au moment de la souscription d'un contrat profitable dans le périmètre IFRS 17, les dettes des contrats d'assurance n'augmentent pas étant donné la définition de la CSM. Cependant, on observe qu'une CSM de EUR 106 millions a été générée par la nouvelle production de 2023. Cette nouvelle CSM est ajoutée à la CSM existante du 1^{er} janvier 2023 de EUR 564 millions. On constate que la proportion de la CSM liée à la nouvelle production est importante par rapport à la CSM de début de période, ce qui s'explique par l'approche

Cette augmentation est compensée par une diminution des provisions de EUR 28 millions sur les services rendus au cours de la période. Ce montant se compose de l'amortissement de la CSM pour 47 millions ainsi que du relâchement du Risk Adjustment. Ce sont des composantes des revenus d'assurance (voir section 4.1.1 pour plus de détails). La troisième composante est l'ajustement lié à l'expérience de EUR +27 millions cependant cet impact est compensé en grande partie par la diminution des réserves de EUR 24 millions sur les services passés.

utilisée lors de la transition. En effet, la CSM de transition est mesurée selon une approche « Fair value » pour la plupart des réserves (à l'exception de Vie Individuelle, à partir de l'année de souscription 2019). Le niveau de la CSM généré par cette méthodologie "Fair value" est spécifiquement plus bas que dans le cas d'une évaluation rétrospective.

Le « Loss Component » à quant à lui augmenté de EUR 11 millions suite à la nouvelle production en 2023.

Evolution attendue de la CSM

Le tableau ci-dessous montre les montants attendus des amortissements de la CSM pour les années futures. Ces attentes sont basées sur

l'information disponible au 31 décembre 2023 et ne prennent pas en compte l'accumulation des intérêts.

En milliers €

	<i>Inférieur à 1 an</i>	<i>1-2 ans</i>	<i>2-3 ans</i>	<i>3-4 ans</i>	<i>4-5 ans</i>	<i>5+ ans</i>	<i>Total</i>
Run-off CSM	46.889	42.254	41.123	39.711	38.162	521.251	729.391

Le premier montant représente l'amortissement de la CSM en 2023, présente dans le revenu d'assurance. Ceux repris à partir de la deuxième année représentent des estimations sur base du

profil prévu des services d'assurance fournis aux clients. La somme des montants repris à partir de la deuxième année représente le montant de la CSM au 31 décembre 2023.

3.13.2.3. Approche PAA

Dans les sections suivantes, nous présentons les provisions IFRS 17 valorisées selon l'approche PAA. Ces provisions concernent toutes les activités Non-vie, y compris l'accident du travail ainsi que les assurances incapacités de

travail liées à des assurances groupe. Il s'agit des provisions brutes de réassurance. La réassurance est également valorisée sous l'approche PAA, voir section 3.7 pour plus d'informations.

Réconciliation LRC et LIC

Le tableau suivant montre l'évolution des réserves LRC et LIC et est similaire à celui présenté dans la section précédente pour les provisions valorisées selon l'approche BBA.

Le portefeuille Non-vie est valorisé selon l'approche PAA, car il s'agit généralement de contrats d'un an. Pour plus d'informations à ce

sujet, veuillez-vous référer à la section 3.13.1.4. En appliquant cette méthode de valorisation, le LRC est déterminé par les réserves de primes. Les réserves LIC sont quant à elles déterminées comme pour l'approche BBA selon les principes IFRS 17. Nous constatons qu'en PAA la part des réserves LIC est bien plus importante par rapport au total des provisions IFRS 17.

En milliers €	LRC		LIC		Total
	Hors élément de perte	Elément de perte	Estimations de la PVFCF	Risk adjustment	
Passifs à l'ouverture	172.703	1.361	1.458.942	46.363	1.679.368
Solde net d'ouverture	172.703	1.361	1.458.942	46.363	1.679.368
<i>Produits des activités d'assurance</i>	<i>(919.667)</i>	-	-	-	<i>(919.667)</i>
<i>Charges des activités d'assurance</i>	<i>226.897</i>	<i>(1.361)</i>	<i>598.425</i>	<i>1.254</i>	<i>825.215</i>
Sinistres survenus et autres charges des activités d'assurance	-	(1.361)	650.395	10.012	659.046
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	226.897	-	-	-	226.897
Pertes et reprise de pertes des contrats déficitaires	-	-	-	-	-
Variations liées au passif au titre des sinistres survenus	-	-	(51.970)	(8.758)	(60.728)
<i>Composant investissement</i>	-	-	-	-	-
Résultat des activités d'assurance	(692.771)	(1.361)	598.425	1.254	(94.452)
<i>Produits ou charges financiers reconnus en résultat</i>	-	-	<i>28.811</i>	<i>714</i>	<i>29.525</i>
Variation totale en compte de résultat	(692.771)	(1.361)	627.236	1.968	(64.927)
<i>Produits ou charges financiers reconnus en OCI</i>	-	-	<i>39.302</i>	<i>1.230</i>	<i>40.532</i>
Variation totale en compte de résultat et en OCI	(692.771)	(1.361)	666.539	3.198	(24.395)
Flux de trésorerie					
Primes reçues	934.067	-	-	-	934.067
Sinistres et autres charges des activités d'assurance payés	-	-	(641.109)	-	(641.109)
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés	(226.897)	-	-	-	(226.897)
Total des flux de trésorerie	707.170	-	(641.109)	-	66.062
Passifs à la clôture	187.103	-	1.484.372	49.561	1.721.035
Solde net de clôture	187.103	-	1.484.372	49.561	1.721.035

En début de période (1er janvier 2023), une petite partie du LRC était liée à des contrats onéreux pour EUR 1 million. Cette réserve a été libérée car il n'y a plus de « Loss component » au 31 décembre 2023. Le niveau des provisions LRC augmente légèrement entre fin 2022 et fin 2023, ce qui suit l'évolution du volume des primes.

L'évolution des provisions LIC est déterminée par la libération de réserves à la suite de paiements des créances, ce qui apporte peu de variation car les paiements attendus et réalisés pour 2023 se compensent.

Il y a également une légère diminution des paiements futurs au niveau des sinistres attendus de EUR 52 millions et une augmentation du RA de EUR 3 millions.

Enfin, on remarque également des effets financiers qui augmentent le LIC de EUR 70 millions, dont EUR 30 millions via le compte de résultat et EUR 41 millions via l'OCI. Pour plus d'explication sur le résultat financier, on fait référence à la section 4.5.2.

Evolution des sinistres

Le tableau suivant présente un aperçu des paiements des sinistres bruts de réassurance à partir de 2018 pour les sinistres survenus depuis 2014 :

<i>Brut de réassurance</i>											
<i>Estimation des coûts ultimes bruts des sinistres non actualisés</i>											
<i>En milliers €</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>Total</i>
À la fin de l'exercice de survenance	-	-	-	-	526.926	536.956	550.902	711.033	682.275	679.610	3.687.702
1 an après	-	-	-	461.271	512.144	511.214	525.151	677.345	678.298	-	3.365.423
2 ans après	-	-	521.446	452.480	495.664	490.251	504.609	658.544	-	-	3.122.992
3 ans après	-	497.042	517.158	450.223	490.717	488.209	506.078	-	-	-	2.949.427
4 ans après	497.772	494.034	516.593	443.953	492.884	489.925	-	-	-	-	2.935.161
5 ans après	487.803	493.450	517.748	444.383	493.253	-	-	-	-	-	2.436.637
6 ans après	484.901	495.125	522.654	442.023	-	-	-	-	-	-	1.944.703
7 ans après	487.472	495.548	521.827	-	-	-	-	-	-	-	1.504.847
8 ans après	488.862	492.983	-	-	-	-	-	-	-	-	981.845
9 ans après	486.435	-	-	-	-	-	-	-	-	-	486.435
Paiements cumulés des sinistres bruts	(448.425)	(435.687)	(462.539)	(395.087)	(428.576)	(431.935)	(442.181)	(550.710)	(516.884)	(348.747)	(4.460.771)
Estimation des passifs bruts de 2014 à 2023	38.010	57.295	59.288	46.936	64.677	57.990	63.897	107.833	161.414	330.863	988.203
Estimation des passifs bruts avant 2014											879.800
Effet de l'actualisation											(334.071)
Total des passifs bruts pour sinistres survenus inclus dans l'état de la situation financière											1.533.932

*Les triangles de dommages ne sont pas complétés pour les années antérieures à 2018 car les données historiques ne sont pas disponibles.

Ce tableau contient le triangle des sinistres non cumulés et montre le lien avec le montant des réserves pour sinistres (LIC) au 31 décembre 2023 de

EUR 1 534 millions repris dans le tableau ci-dessus de la section « Réconciliation LRC et LIC ».

Le tableau suivant présente un aperçu des paiements des sinistres nets de réassurance à partir de 2018 pour les sinistres survenus depuis 2014 :

<i>Net de réassurance</i>											
<i>Estimation des coûts ultimes bruts des sinistres non actualisés</i>											
<i>En milliers €</i>	<i>2014</i>	<i>2015</i>	<i>2016</i>	<i>2017</i>	<i>2018</i>	<i>2019</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>2022</i>	<i>2023</i>	<i>Total</i>
À la fin de l'exercice de survenance	-	-	-	-	516.636	525.161	537.914	581.480	639.644	660.344	3.461.178
1 an après	-	-	-	454.569	505.125	501.215	510.347	564.603	630.271	-	3.166.130
2 ans après	-	-	504.136	447.628	488.585	482.861	493.538	563.159	-	-	2.979.907
3 ans après	-	482.251	502.595	445.152	482.320	482.405	495.451	-	-	-	2.890.174
4 ans après	446.550	480.527	500.741	438.950	485.468	484.374	-	-	-	-	2.836.610
5 ans après	440.960	479.952	495.702	439.636	485.910	-	-	-	-	-	2.342.161
6 ans après	438.770	483.355	501.828	437.650	-	-	-	-	-	-	1.861.604
7 ans après	441.850	484.829	502.696	-	-	-	-	-	-	-	1.429.374
8 ans après	443.725	481.834	-	-	-	-	-	-	-	-	925.559
9 ans après	441.870	-	-	-	-	-	-	-	-	-	441.870
Paiements cumulés des sinistres	(406.851)	(433.674)	(450.876)	(392.760)	(426.374)	(429.625)	(434.382)	(465.691)	(490.341)	(345.881)	(4.276.455)
Estimation des passifs nets de 2014 à 2023	16.690	25.601	34.799	26.150	40.470	37.649	42.027	67.463	99.531	260.747	907.104
Estimation des passifs nets avant 2014											748.327
Effet de l'actualisation											(310.967)
Total des passifs nets pour sinistres survenus inclus dans l'état de la situation financière											1.344.465

3.13.2.4. Sensibilité du Risque de liquidité sur le passif

Pour mieux comprendre le risque de liquidité, le tableau suivant présente les flux de trésorerie nets totaux non actualisés par année de projection et par approche selon IFRS 17 au 31

décembre 2023. Celui-ci contient les primes projetées, les paiements des sinistres, les coûts et les commissions.

Flux de trésorerie nets non actualisés 31/12/2023 (en milliers €)	y1	y2	y3	y4	y5	>y5
Approche BBA	2.621.065	1.789.700	2.650.009	3.155.435	3.695.800	114.967.978
Approche PAA	2.349.438	966.023	780.292	636.752	514.134	4.760.264
Total	4.970.503	2.755.723	3.430.301	3.792.188	4.209.934	119.728.242

Les flux de trésorerie de l'année 1 représentent les flux de trésorerie de l'année 2023.

Le tableau ci-dessous montre, pour les différents portefeuilles d'assurance au sein de l'approche BBA, les montants pouvant être demandés par les assurés ainsi que la valeur

comptable associée (provision IFRS 17). Cela ne s'applique pas aux assurances Non-vie et Invalidité puisqu'aucun montant ne peut être demandé librement aux preneurs d'assurance.

En milliers €	2023		2022	
IFRS portefeuille	Montant payable sur demande	Valeur comptable	Montant payable sur demande	Valeur comptable
Vie Groupe	5.958.209	6.205.011	5.663.318	5.954.314
Vie Individuelle	6.390.319	6.968.652	6.289.909	6.555.067
Totaal	12.348.527	13.173.663	11.953.227	12.509.380

Les réserves pour sinistres sont également incluses dans les valeurs ci-dessus. Pour chaque portefeuille, les commissions IFRS sont

toujours nettement supérieures aux montants exigibles.

3.14. Dettes d'assurance

En milliers €	2023		
	Dettes des activités d'assurance directe	Montants à payer sur l'activité de réassurance	Total
Solde à l'ouverture	24.471	193.992	218.463
Dotation	4.412	16.857	21.269
Utilisation	(194)	(48.567)	(48.760)
Solde à la clôture	28.690	162.282	190.972

	Dettes des activités d'assurance directe	Montants à payer sur l'activité de réassurance	Total
Solde à l'ouverture	30.243	215.884	246.128
Dotations	141	4.145	4.286
Utilisations	(5.914)	(26.037)	(31.951)
Solde à la clôture	24.471	193.992	218.463

Les dettes d'assurance sont représentées à plus de 98,3 % par P&V Assurances. Elles ont diminué de EUR 26,9 millions.

Les montants à payer sur l'activité de réassurance représentent les dépôts des réassureurs. L'évolution de ce poste dépend

directement de l'évolution des réserves de réassurance.

Les dettes des activités d'assurance directe contiennent principalement les dettes de l'entreprise sur les agents, courtiers et autres intermédiaires d'assurance.

3.15. Pensions et autres obligations

3.15.1. Avantages du personnel

3.15.1.1. Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont comptabilisés quand un employé a rendu des services en échange de ces avantages. Ces avantages sont

principalement constitués des rémunérations périodiques.

3.15.1.2. Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont classés comme régime à cotisations définies ou régime à prestations définies.

➤ Régime à cotisations définies

La cotisation payable pour un régime à cotisations définies est proportionnelle aux services rendus à l'entité par les employés et est enregistrée en tant que « frais de personnel ». Les cotisations non payées sont reconnues en tant que passif.

Tout avantage postérieur à l'emploi qui ne remplit pas les conditions pour être reconnu comme régime à cotisations définies sera classé comme régime à prestation définies. IAS 19.51 stipule que lorsqu'un membre du personnel a rendu des services à l'entité au cours de la

période, l'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange de ces services :

- au passif (charge à payer), après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant, et en charges à moins qu'une autre norme n'impose ou n'autorise l'incorporation de ces cotisations dans le coût d'actif.

En raison des garanties de rendement minimum en Belgique, ces plans ne constituent pas des régimes à contributions définies au sens strict de la norme IAS 19. La norme IAS 19 n'aborde toutefois pas la comptabilisation des plans hybrides et la modification de la loi le 1^{er} janvier 2016 a facilité la comptabilisation de ces plans en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Ainsi, le groupe a estimé le

passif des cotisations définies au 1er janvier 2016 selon la norme IAS 19.

➤ **Régime à prestations définies**

Le passif net qui est reconnu dans les comptes annuels est la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations.

Pour évaluer la valeur actuelle des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et le coût correspondant des services rendus au cours de la période, il faut : Appliquer une méthode d'évaluation actuarielle, attribuer les droits à prestations aux périodes de service et faire des hypothèses actuarielles. Lorsqu'elle détermine la valeur actuelle de ses obligations au titre des prestations définies, le coût correspondant aux services rendus au cours de la période et, le cas échéant, le coût des services passés, l'entité doit affecter les droits à prestations aux périodes de service selon la formule de calcul des prestations établie par le régime.

Le coût des services passés désigne la variation de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies pour les services rendus par les membres du personnel au cours de périodes antérieures, résultant de l'introduction d'avantages postérieurs à l'emploi ou d'autres avantages à long terme ou de changements apportés à ces avantages au cours de la période considérée.

Les coûts de services passés sont comptabilisés en charge au plus tôt du moment où la réforme ou réduction de régime est appliquée et du moment où l'entité reconnaît les coûts de restructuration ou indemnités de fin de contrat qui y sont liés.

Les actifs du régime sont des actifs qui sont détenus par un fonds d'avantages du personnel à long terme ou des contrats d'assurances éligibles. La juste valeur est basée sur l'information des prix de marché, et dans le cas de titres, sur le prix de l'offre publié. La valeur de tout actif de régime à prestation définie

reconnue est limitée à la somme du coût des services passés et la valeur actuelle de tous avantages économiques disponibles, sous forme de remboursements par le régime ou sous forme de diminutions de cotisations futures au régime.

Le coût des services et les intérêts nets sont reconnus comme pertes et profits. Les gains et pertes actuariels pour les régimes à prestations définies et autres réévaluations du passif net au titre de prestations définies sont reconnus intégralement pendant la période à laquelle ils apparaissent comme autres éléments du résultat global. De telles réévaluations sont aussi immédiatement reconnues comme réserves comptables et ne sont pas reclassés comme pertes et profits dans les périodes ultérieures.

➤ **Indemnités de fin de contrat de travail**

Les indemnités de fin de contrat de travail sont des avantages du personnel payables suite à la décision de l'entité de résilier le contrat de travail du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite ; ou la décision du membre du personnel de partir volontairement en échange de ces indemnités. Les indemnités de fin de contrat de travail sont reconnues au plus tôt entre le moment où l'entité ne peut plus renoncer à offrir ces indemnités ; ou le moment où l'entité reconnaît les coûts d'une restructuration impliquant le paiement des indemnités de fin de contrat.

➤ **Autres avantages à long terme**

Les autres avantages à long terme sont des avantages offerts aux employés actifs qui ne rentrent pas dans les catégories court terme, indemnités de fin de contrat ou avantages postérieurs à l'emploi. Les autres avantages long terme sont mesurés et comptabilisés de la même manière que les avantages postérieurs à l'emploi. Tout changement du passif net est reconnu en compte de résultat ;

3.15.1.3. Description des principaux régimes de retraite et avantages assimilés

En Belgique, des conventions collectives régissent les droits du personnel des sociétés du secteur d'Assurance. Les conventions, applicables au personnel du Groupe P&V engagé avant le 1er avril 2013, permettent aux affiliés de bénéficier d'un capital calculé selon une formule qui tient compte du salaire annuel en fin de carrière et de l'ancienneté acquise lors du départ à la retraite. Il s'agit de régime à prestations définies.

Le Groupe P&V a différents régimes à prestations définies qui concernent une partie des salariés et qui sont financés par le biais de cotisations. Les cotisations des employeurs sont

déterminées annuellement sur la base d'une expertise actuarielle. Elle a pour but de vérifier que les obligations légales en matière de financement minimum soient remplies et que le financement à long terme des prestations soit assuré.

Le personnel engagé à partir du 1er avril 2013 bénéficie de régimes à cotisations définies. Les obligations résultant de ces plans de pension sont financées principalement auprès de compagnies d'assurance du Groupe P&V.

Le Groupe P&V accorde également d'autres avantages au personnel tels que des primes d'ancienneté (jubilées) et prépensions.

3.15.1.4. Engagements du Groupe P&V présentés au passif du bilan

En milliers €	2023	2022
Prestations définies	249.167	245.567
Cotisations définies	50.568	49.846
Couverture décès	4.319	-
Provisions pour prépensions	1.027	768
Primes jubilées	4.617	4.815
Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi	309.698	300.996

Les montants repris ci-dessus correspondent aux réserves constituées au titre des engagements du Groupe P&V. Ces montants ont été constitués soit par l'alimentation de primes d'assurance soit par le provisionnement de montants estimés selon les normes.

Le Groupe P&V est son propre assureur pour les contrats d'assurance groupe de son personnel. En conséquence, il n'y a pas de « plan asset » repris tel que la norme IAS 19 l'évoque.

3.15.2. Prestations définies

Les variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies se présentent comme suit :

En milliers €	2023	2022
Solde à l'ouverture	245.567	284.939
Coût de services	7.575	9.192
Coût de l'intérêt	8.988	2.077
Taxes payées sur primes	(2.016)	(1.281)
Prestations payées	(19.675)	(15.667)
Pertes et gains actuariels	8.728	(33.694)
Solde à la clôture	249.167	245.567

Au 31 décembre 2023, le cumul des pertes et gains actuariels reconnus en capitaux propres s'élève à EUR 99,1 millions contre un cumul de pertes et gains actuariels de EUR 90,4 millions à fin 2022, ce qui représente un mouvement de l'exercice de EUR 8,7 millions. Cette augmentation est expliquée par la baisse des

taux repris comme hypothèses dans le calcul actuariel.

Le Groupe P&V s'attend à verser au cours de l'exercice 2023 des primes de l'ordre de EUR 18,9 millions au profit de ses régimes à prestations définies et à cotisations définies.

3.15.2.1. Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses sont :

		2023	2022
Taux d'actualisation		3,12%	3,72%
Table de mortalité		MR /FR-5	MR /FR-5
Taux d'inflation		1,20%	11,19%
Accroissement de salaire avec de l'index		2,10%	2,20%
Turnover :			
	≤ 30	7,00%	9,00%
	31-40	6,00%	6,00%
	41-50	3,00%	3,00%
	51-60	3,00%	3,00%
	> 60	5,00%	5,00%

La duration moyenne des contrats de la population est entre 7 et 11 ans.

permet d'assurer une consistance de valorisation à l'intérieur du Groupe P&V.

L'uniformisation des taux utilisés en interne pour les différents travaux impactés par ces paramètres (taux d'actualisation et inflation)

Le résultat chiffré qui en résulte correspond aux principes d'IAS 19 selon les estimations du management.

3.15.2.2. Analyses de sensibilité

Une analyse de sensibilité quantitative pour des hypothèses significatives a été établie au 31 décembre 2023 comme suit :

Hypothèses	Taux d'actualisation		Augmentation des salaires futurs		Rotation	
Degré de sensibilité	0,25%	-0,25%	0,25%	-0,25%	0,25%	-0,25%
Impact sur le régime à prestations définies net dans le compte pension du passif	(5.574)	5.812	8.285	(7.766)	(901)	923

3.15.3. Cotisations définies

Le personnel engagé à partir du 1er avril 2013 bénéficie de régimes à cotisations définies. Notons toutefois que, pour les cotisations versées, la loi imposait jusqu'à l'année 2015, un rendement annuel moyen sur la carrière d'au moins 3,25 % sur les cotisations des employeurs et d'au moins 3,75 % sur les cotisations des salariés, le déficit éventuel étant à charge de l'employeur.

Fin décembre 2015, un changement dans la loi sur les pensions complémentaires a modifié le rendement minimum sur les actifs du régime. A partir de 2016, le rendement correspond à un pourcentage du rendement moyen sur les 24 derniers mois des obligations linéaires à 10 ans. Cependant le rendement minimum doit toutefois atteindre 1,75 %.

3.15.4. Autres avantages au personnel

La diminution de la provision de prépensions est due à l'analyse interne des conditions de la CCT (Convention Collective du Travail) et des

Pour la valorisation IFRS, ces contrats sont considérés compte tenu des garanties minimums imposées par le législateur, comme des contrats de type « but à atteindre ».

Le montant des réserves telles que repris ci-dessus (EUR 50,6 millions) a été déterminé sur base de la technique dite « projected unit method ».

Les taux utilisés pour les calculs sont les suivants :

- 3,25 % de rendement sur les cotisations employés avant le 1/1/2016 ;
- 3,75 % sur les cotisations employeur avant le 1/1/2016 ;
- 1,75 % sur toutes les cotisations à partir du 1/1/2016.

dispositions gouvernementales en vigueur ainsi que des règlements effectués durant l'année.

3.16. Composante des impôts différés

En milliers €	2023		2022	
	Par le bilan	Par le résultat	Par le bilan	Par le résultat
Pertes reportées	-	(1.439)	1.439	15
Provisions taxables	99.198	(60)	99.257	7.417
Provisions et autres différences temporaires	(8.145)	615	(8.760)	383
Pertes de valeur sur les actifs	42.017	(1)	72.843	(1.146)
Eléments relatifs aux assurances	(200.219)	(2.431)	(349.959)	15
Ajustement de la juste valeur sur les acquisitions	(10.372)	2.093	(12.465)	5.610
Provisions pour avantages du personnel	17.697	(535)	16.058	(1.605)
Plus-values sur les titres de placement	149.660	(3.713)	303.003	2.980
Autres	(6.647)	171	(6.818)	176
Net d'impôts différés (actif/ passif)	83.190	(5.299)	114.598	13.846

La première source importante d'impôts différés est l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers. Cet écart de juste valeur a pour effet la reconnaissance d'un montant net de EUR 149,7 millions d'impôts différés qui se présentent sous deux types c'est-à-dire les pertes de valeur et les plus-values. Les instruments financiers devant être revalorisés à la juste valeur selon la norme IFRS 9, un impôt différé doit être

enregistré sur la différence entre la valeur comptable (base imposable) et la juste valeur, hormis sur les ajustements d'actions et de SICAV pour les sociétés autres que assurances. Il n'y a pas de différence temporelle sur ces dernières étant donné que ces éléments ne sont pas taxables.

Une autre source importante est l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des

provisions techniques qui est définie selon la norme IFRS 17. Cet écart génère à fin 2023 un impôt différé de EUR - 200,2 millions.

3.17. Autres passifs

3.17.1. Les passifs financiers – Comptabilisation initiale et évaluations ultérieures

Comptabilisation et évaluation initiale

Les passifs financiers, dans le champ d'application de IFRS 9 sont classés comme passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comme, prêts et emprunts ou comme dérivés selon ce qui est approprié. Le Groupe P&V détermine le classement de ses passifs financiers à la comptabilisation initiale.

Tout passif financier est initialement comptabilisé à sa juste valeur, et dans le cas des prêts et emprunts, en tenant compte des coûts de transaction directement attribuables.

Les passifs financiers du Groupe P&V comprennent les contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaires, la valeur nette des actifs attribuables aux détenteurs des contrats d'assurances de type « branche 23 », les dettes fournisseurs et autres crédeurs, les emprunts, les comptes crédeurs d'assurances et les instruments financiers dérivés.

Evaluations ultérieures

Les évaluations ultérieures de passifs financiers dépendent de leur classement comme suit :

➤ ***Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net***

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net comprennent les passifs financiers détenus à des fins de transaction et les passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale.

Les passifs financiers sont classés comme détenus à des fins de transaction s'ils sont acquis dans le but d'être vendus dans un avenir

Il existe également une autre source qui correspond aux provisions taxables et pertes fiscales qui s'élèvent à EUR 99,2 millions.

proche. Cette catégorie comprend les instruments financiers dérivés dans lesquels le Groupe P&V s'est engagé qui ne sont pas des instruments de couverture tels que définis par IAS 39. Les dérivés incorporés séparés sont aussi classés comme détenus à des fins de transaction à moins qu'ils ne puissent être classés comme instruments de couverture.

Le Groupe P&V a aussi désigné les contrats d'investissement avec élément de participation discrétionnaire et la valeur nette de l'actif attribuable aux détenteurs de parts comme étant évalués à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale. Les gains et pertes sur les passifs désignés comme détenus à des fins de transaction sont comptabilisés dans le compte de résultat.

➤ ***Prêts et emprunts porteurs d'intérêts***

Après leur comptabilisation initiale, les prêts et emprunts porteurs d'intérêts sont évalués ultérieurement au coût amorti en utilisant la méthode des taux d'intérêts effectifs. Les gains et pertes sont reconnus dans le compte de résultat quand les passifs sont dé-comptabilisés ainsi qu'au cours du processus d'amortissement suivant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est calculé en prenant en compte toute décote ou prime à l'acquisition et les autres frais ou coûts qui sont une partie intégrante de la méthode de taux d'intérêt effectif. L'amortissement à taux d'intérêt effectif est inclus dans le coût de financement dans le compte de résultat.

Dé-comptabilisation de passif financier

Un passif financier est dé-comptabilisé lorsque l'obligation liée au passif est éteinte ou annulée ou que cette obligation arrive à expiration.

Lorsqu'un passif financier existant est remplacé par un autre instrument provenant du même prêteur à des conditions nettement différentes, ce remplacement est comptabilisé comme une extinction du passif financier initial et un nouveau passif financier est comptabilisé. Il en

va de même en cas de modification substantielle des termes d'un passif financier existant. La différence entre les valeurs comptables respectives du passif financier initial et du nouveau passif financier est comptabilisée en compte de résultat.

En milliers €	2023	2022	Variation
Dettes subordonnées	400.022	400.049	(27)
Dettes financières	839.419	814.795	24.625
Autres dettes	181.990	158.277	23.713
Total	1.421.431	1.373.121	48.310

La valeur comptable nette des dettes subordonnées est de EUR 400,0 millions au 31 décembre 2023. La juste valeur est définie par IFRS 9 comme étant le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La mesure de la juste valeur suppose aussi que la transaction ait lieu sur le marché principal où

l'élément est négocié, c'est-à-dire le marché qui enregistre la plus grande activité et le plus grand volume (IFRS 13). Dans ce cadre, la fair value des dettes subordonnées uniquement a été calculée car il s'agit de dettes à long terme dont les paramètres sont constants. Ceci n'est pas le cas pour les autres types de dettes. La juste valeur des dettes subordonnées s'élève à EUR 404,1 millions au 31 décembre 2023.

En milliers €	2023		2022	
	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)	Valeur comptable	Juste valeur (Niveau 3)
Emprunts subordonnés	400.022	404.144	400.049	392.900

Dans le cadre de la réorganisation de la structure des capitaux prudentiels du Groupe P&V, l'ensemble des emprunts subordonnés ont été convertis en un emprunt obligataire subordonné à 10 ans pour partie et en parts B pour le solde en 2018.

Les dettes financières ont augmenté de EUR 24,6 millions, passant de EUR 814,8 millions en 2022 à EUR 839,4 millions en 2023 essentiellement expliqué par l'augmentation de l'encours des repos pour EUR 25,1 millions.

3.17.2. Instrument de couverture – Comptabilisation initiale et évaluations ultérieures

Le Groupe P&V classe les instruments financiers dérivés comme détenus à des fins de transaction sauf s'ils sont désignés comme instruments de couverture efficaces. Le Groupe P&V n'a pas d'instruments financiers dérivés désignés comme instruments de couverture.

Les dérivés incorporés sont traités comme des dérivés séparés et comptabilisés à la juste valeur si leurs caractéristiques économiques et leurs risques ne sont pas étroitement liés à ceux de leur contrat hôte et si le contrat hôte n'est pas lui-même comptabilisé à la juste valeur par le

biais du résultat net. Les dérivés incorporés qui remplissent la définition de contrats d'assurances sont traités et mesurés comme contrats d'assurances.

Les instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction sont initialement comptabilisés à la juste valeur. Ultérieurement à la comptabilisation initiale, ces instruments sont réévalués à la juste valeur.

Tout gain ou perte émergeant de changement de la juste valeur sur les dérivés sont pris

directement dans le compte de résultat sauf en cas de « hedge accounting » (instruments dérivés de couverture).

➤ ***Instruments financiers dérivés de couverture***

La règle de base de l'IFRS9 est claire : une entreprise traite ses produits dérivés à la juste valeur (' fair value ') dans ses comptes IFRS. Si des changements produisent des variations de cette juste valeur, alors l'entreprise comptabilise cet impact dans le compte de résultat. Cependant, on relève une exception : l'utilisation de la comptabilité de couverture (Hedge Accounting).

IFRS9 indique que l'entreprise, sous certaines conditions très spécifiques, peut comptabiliser le changement de la juste valeur du dérivé au même moment que la modification de la valeur du sous-jacent. L'utilisation de la comptabilité de couverture par le Groupe P&V implique qu'il doit périodiquement établir une documentation constatant l'efficacité de la couverture (présente et future). Pour cela, l'entreprise peut appliquer trois modèles :

Couverture de flux de trésorerie ;

Couverture de la juste valeur ;

Couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger. (Ce modèle n'est pas discuté plus loin).

➤ ***Couverture de flux de trésorerie***

Une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie se rapportant à un risque particulier lié à un actif ou un passif comptabilisé ou lié à une transaction prévue hautement probable qui découlent des taux et des prix variables. Dans une couverture de cashflow, les flux de trésorerie variables sont fixés.

Si la relation de couverture est conforme aux exigences (de la documentation de couverture au début de la relation de couverture et au niveau du test d'efficacité périodique), la

société peut reporter la variation de la juste valeur du dérivé dans une composante distincte des fonds propres, « cash-flow hedge reserve », c'est-à-dire la réserve de couverture des flux de trésorerie. Toute inefficacité de la couverture est, quant-à-elle, comptabilisée dans le compte de résultat. Les montants qui sont repris dans le « cash-flow hedge reserve » (OCI) devront être reclassés des fonds propres vers le compte de résultat comme un reclassement dans la même période ou dans les périodes au cours desquelles la transaction de couverture prévue influence le compte de résultat.

➤ ***Couverture de juste valeur***

Une couverture pour limiter l'exposition aux fluctuations de la juste valeur d'un actif, d'un passif ou d'une exposition d'engagement ferme. La variation de la juste valeur est attachée à un risque spécifique et implique une incidence sur le bénéfice net.

Si la relation de couverture est conforme aux exigences alors la société doit traiter les variations de la juste valeur du dérivé en compte de résultat. La modification de la valeur du sous-jacent doit également passer par le compte de résultat et de cette manière à limiter l'impact dans le compte de résultat de l'élément de couverture dans la mesure où il existe une relation totale d'efficacité de la couverture.

➤ ***Conditions de comptabilité de couverture***

Une société doit remplir les conditions suivantes :

La relation entre l'élément couvert et l'instrument dérivé doit être bien documenté. Ainsi que le but et la stratégie pour atteindre l'effet de couverture doit être formellement documentée et développée au plus tard quand la couverture prend effet. La stratégie correspond à la méthode utilisée pour démontrer l'efficacité de la couverture ;

La relation de couverture doit être efficace de manière prospective et rétrospective et les flux

de trésoreries futurs doivent être hautement probables ;

Périodiquement, la relation de couverture doit être testée sur son efficacité. L'inefficacité est autorisée à condition que la relation de couverture atteigne un rendement compris entre 81 % - 125 % ;

La position couverte donne une exposition aux variations de flux de juste valeur ou de trésorerie qui pourrait avoir un impact sur le compte de résultat.

➤ **Novation : Renouvellement des instruments de couverture**

Le renouvellement (novation) d'un dérivé désigné comme un instrument de couverture n'est pas être considéré comme un événement qui pourrait conduire à une cessation de la comptabilité de couverture si les critères suivants sont respectés :

- La novation est le résultat de la législation ou la publication des lois ou règlements
- Une ou plusieurs contreparties compensatoires remplacent leur contrepartie initiale
- Des changements dans les termes du nouvel instrument de couverture sont limités aux conditions nécessaires pour le remplacement de la contrepartie

Les changements comprennent des réformes à des contreparties centrales, ainsi que des intermédiaires tels que les membres compensateurs. Pour les novations qui ne répondent pas aux critères de cette exception, les entités devraient considérer les changements dans l'instrument de couverture par rapport aux critères de la décomptabilisation des instruments financiers («*derecognition*») et les conditions générales pour la poursuite de la comptabilité de couverture.

L'ajustement est applicable rétroactivement pour les périodes annuelles commençant à partir du 1er janvier 2014.

➤ **Discontinuité**

La comptabilité de couverture doit être interrompue si :

L'instrument de couverture vient à échéance ou est vendu, résilié ou exercé ;

La couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture - par exemple, n'est plus efficace ;

Pour les couvertures de flux de trésorerie, la transaction prévue ne va plus avoir lieu ;

Ou

L'entité annule la couverture.

Si la comptabilité de couverture pour les flux de trésorerie est interrompue car la transaction prévue ne va plus avoir lieu, alors les pertes et profits qui avaient été comptabilisés dans les capitaux propres doivent immédiatement être transférés dans le compte de résultat. Si la transaction doit toutefois avoir lieu, mais que la relation de couverture a été interrompue, le montant reste alors enregistré dans les capitaux propres jusqu'au moment où la transaction couverte est comptabilisée dans le compte de résultat ou l'on s'attend à ce que la transaction prévue n'ait plus lieu.

➤ **Forward bonds de protection**

Un forward de protection est une vente "future" d'une obligation avec une échéance future contre un prix déjà fixé, afin de se protéger contre l'augmentation possible des taux d'obligations.

Une vente future répond à la définition d'une transaction prévue et d'une relation de couverture.

Une préoccupation à propos de la fluctuation des flux de trésorerie de ces ventes futures peut mener à fixer le prix de ces ventes. La vente future contre un prix fixe entre en ligne de compte pour le « cash-flow hedge accounting » car le montant qui sera reçu est variable. Le montant total qui sera reçu est la somme du

montant déterminé et la valeur réelle de l'élément de couverture qui est reconnu comme actif et qui varie dans le temps.

Le "forward bond de protection" peut être considéré comme une couverture "all-in-one" ce qui implique qu'il n'y a pas d'inefficacité. Les changements dans la juste valeur sont portés dans une réserve "cash-flow de couverture" une composante distincte des fonds propres, l'OCI.

Lors de la liquidation des forward bonds de protection, les profits et pertes cumulés dans la réserve des cash-flows de couverture seront comptabilisés dans le compte de résultat.

➤ *Forward Swap*

Le swap forward est un swap de taux dont le départ se situe à une date future.

Le Groupe P&V a la possibilité de désigner des forward swaps comme des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie (« hedge accounting ») sous les conditions suivantes. Le but de cette couverture est de garantir le rendement de réinvestissement futur et on

Compensation des actifs financiers

Les actifs financiers et passifs financiers se compensent et le montant net est présenté dans les comptes annuels consolidés si, et seulement si, il y a un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés, et s'il y a l'intention de régler sur une base nette, ou de réaliser les actifs

Juste valeur d'instruments financiers

La juste valeur des instruments financiers qui sont échangés de manière active sur le marché financier est déterminée sur base du prix d'offre coté pour les actifs et le prix de demande coté pour les passifs à la fermeture des marchés au jour de clôture, sans aucune déduction pour les coûts de transaction.

Pour les instruments financiers où il n'y a pas de marché actif, la juste valeur est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation

s'engage à acheter au terme du forward IRS un actif à taux fixe de la même durée que l'IRS. Le Groupe P&V a une politique d'investissement qui a pour conséquence l'achat régulier d'obligations répondant à cette condition et couvre donc des transactions futures (i.e. achats d'obligations à taux fixes) hautement probables. Le risque couvert est le risque de fluctuations du taux fixe auquel le Groupe P&V pourra investir dans le futur. L'inefficacité - devrait être calculée pour le risque de contrepartie – CVA et/ou DVA – sur l'IRS, durant sa vie, et celle-ci devrait aller en résultat-sauf avant l'échéance en fonction de la date de maturité de l'obligation dans laquelle l'investissement sera fait.

Après l'échéance du forward, le résultat réalisé lors du cash settlement de l'IRS demeure en OCI, et sera pris en résultat progressivement sur la durée de l'obligation achetée. Celle-ci devra être flaguée et donc si celle-ci est vendue avant son échéance, le montant encore en OCI à ce moment devra être transféré vers le résultat.

et régler les passifs simultanément. Les revenus et dépenses ne se compenseront pas dans le compte de résultat consolidé sauf si cela est permis ou requis par une norme comptable ou interprétation, tel qu'indiqué spécifiquement dans les règles comptables du Groupe P&V.

appropriées. Ces techniques comprennent l'actualisation de flux de trésorerie, la comparaison avec des instruments similaires pour lesquels il existe des prix de marché observables, les modèles de fixation de prix des options, les modèles de crédit et autres méthodes d'évaluation pertinentes. Certains instruments financiers sont comptabilisés à la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation car les transactions de marché ou les données de marché en cours ne sont pas

disponibles. Leur juste valeur est déterminée en utilisant un modèle d'évaluation qui a été testé avec les prix ou données de transactions de marché réelles et en utilisant les hypothèses les plus adéquates représentant la meilleure estimation du Groupe P&V. Les modèles sont ajustés pour refléter l'écart entre les prix d'offre et de demande ainsi que le coût de dénouement de transaction, le risque de crédit de la contrepartie, la marge de liquidité et les limites du modèle. Aussi, les gains et pertes calculés quand de tels instruments sont enregistrés pour la première fois (Day One profit) sont différés et comptabilisés seulement quand les données sont observables ou lors de la décomptabilisation de l'instrument.

Pour la technique des flux de trésorerie actualisés, les flux de trésorerie futurs estimés s'appuient sur les meilleures estimations de la direction et le taux d'actualisation utilisé est un taux de marché lié à des instruments similaires. La juste valeur de dépôts à taux variables et au jour le jour avec des établissements de crédit est

leur valeur comptable. La valeur comptable est le coût historique du dépôt augmenté des intérêts courus. La juste valeur de dépôts portant des intérêts fixes est estimée par la technique des flux de trésorerie actualisés. Les flux de trésorerie attendus sont actualisés au taux de marché en cours pour des instruments similaires à la date de clôture.

Si la juste valeur ne peut pas être mesurée de manière fiable, ces instruments financiers sont mesurés au coût, étant la juste valeur de la compensation payée pour l'acquisition de ces investissements ou le montant reçu pour émettre le passif financier. Tous les coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition sont aussi inclus dans le coût de l'investissement.

Les instruments de couverture donnés en garantie de passifs sont les obligations d'état cédées dans le cadre d'opération de REPO pour un montant de EUR 832 millions.

3.17.3. Les provisions – Comptabilisation et évaluations

Comptabilisation

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe P&V a une obligation (juridique ou implicite) actuelle résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre

l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie d'une provision sera remboursée au Groupe P&V, le remboursement doit être comptabilisé si l'entité a la certitude de recevoir ce remboursement.

Evaluation

Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. La meilleure estimation est le montant qu'une entité devrait raisonnablement payer pour éteindre son obligation à la date de clôture ou pour la transférer à un tiers à cette même date. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est

significatif, les provisions sont déterminées à l'aide d'un taux d'actualisation avant impôts qui reflète le cas échéant les risques inhérents à l'obligation. À chaque date de clôture, la provision sera revue et ajustée afin de refléter la meilleure estimation à cette date du montant nécessaire pour éteindre l'obligation correspondante. Si les sorties de fonds ne sont plus probables, la provision doit être inversée.

3.17.4. Répartition et échéancier des autres passifs

Les autres passifs sont répartis ci-dessous entre le court et le long terme.

En milliers €	2023	2022	Variation
Passifs portant intérêts - à long terme			
Dettes subordonnées	390.000	390.000	-
Dettes financières	472.688	737.157	(264.469)
Autres dettes	16.275	22.602	(6.328)
Total passifs portant intérêts - à long terme	878.962	1.149.759	(270.797)
Passifs portant intérêts - à court terme			
Dettes subordonnées	10.022	10.049	(27)
Dettes financières	366.731	77.637	289.094
Autres dettes	165.715	135.675	30.041
Total passifs portant intérêts - à court terme	542.469	223.361	319.107
Total	1.421.431	1.373.121	48.310

Les dettes financières à long terme sont passées de EUR 737,2 millions en 2022 à EUR 472,7 millions en 2023. La diminution s'explique principalement par des contrats REPO qui sont passé en court terme.

Les dettes financières à court terme sont passées de EUR 77,6 millions en 2022 à EUR 366,7 millions en 2023. Cette variation s'explique par le reclassement de contrats REPO de long terme à court terme, suite à l'échéance de ces contrats en 2024

L'échéancier des autres passifs

En milliers €	2023					Total
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 15 ans	Indéterminé	
Dettes subordonnées	10.022	390.000	-	-	-	400.022
Dettes financières	366.731	472.688	-	-	-	839.419
Autres dettes	165.715	16.275	-	-	-	181.990
Total	542.469	878.962	-	-	-	1.421.431

En milliers €	2022					Total
	A 1 an	De plus de 1 an à 5 ans	De plus de 5 ans à 10 ans	De plus de 10 ans à 15 ans	Indéterminé	
Dettes subordonnées	10.049	-	390.000	-	-	400.049
Dettes financières	77.637	737.136	21	-	-	814.795
Autres dettes	135.675	22.602	-	-	-	158.277
Total	223.361	759.739	390.021	-	-	1.373.121

Dans les autres dettes, des provisions ont été comptabilisées pour un montant de EUR 19,0 millions. Ces provisions ont été reprises principalement dans la catégorie avec une date d'échéance de 1 à 5 ans, étant donné leur

caractère incertain et le fait que les procédures judiciaires prennent souvent plus d'un an.

Le taux d'intérêt des dettes subordonnées est de 5,5 %.

La vaste majorité des dettes financières ne sont porteuses que d'une charge d'intérêt minimale au regard de l'échéance à 1 an et du niveau de taux actuellement observé sur les marchés financiers.

Les autres dettes ne sont pas porteuses d'intérêt. L'échéancier repris ci-avant ne reprend pas de montants pour ces postes.

Au niveau des dettes subordonnées, la charge d'intérêt estimée annuelle est EUR 21,4 millions à un an et EUR 85,6 millions pour les 4 prochaines années.

3.17.5. Détail des provisions et autres dettes

Les autres dettes sont majoritairement des dettes commerciales, sociales et fiscales. Les fluctuations les plus importantes sont dues aux dettes commerciales.

Le détail des autres dettes est présenté ci-dessous :

En milliers €	2023	2022
Provisions	19.093	28.885
Total provisions	19.093	28.885
Impôts	23.387	19.854
Rémunération et charges sociales	51.423	53.529
Compte de régularisation	12.127	10.598
Dettes commerciales	75.960	45.411
Total autres passifs	162.897	129.392
Total des autres dettes	181.990	158.277

Les provisions ont diminué de EUR 9,8 millions en 2023. Cette baisse s'explique principalement par la provision pour restructuration dans le cadre du plan Horizon 2020 qui a diminué de EUR 3,4 millions ainsi que par la baisse de la provision run off dans le cadre de la liquidation de la société Private Insurer.

Détail des provisions

Les provisions pour risques et charges et les provisions pour litiges se présentent comme suit :

En milliers €	2023				2022			
	Autres risques et charges	Litiges	Autres	Total	Autres risques et charges	Litiges	Autres	Total
Solde d'ouverture	11.688	6.444	10.753	28.885	9.240	6.038	16.028	31.306
Dotations	-	343	-	343	7.824	(2.927)	400	5.297
Utilisations	(2.906)	(2.323)	(5.058)	(10.287)	(5.376)	(1.667)	(3.867)	(10.910)
Excédents	-	-	-	-	-	5.000	(1.808)	3.192
Variation de périmètre	151	-	-	151	-	-	-	-
Solde de clôture	8.934	4.465	5.695	19.093	11.688	6.444	10.753	28.885

La provision pour autres risques et charges a diminué de EUR 2,9 millions suite à l'utilisation d'une partie de la provision run-off de la société Private Insurer.

Les dettes fiscales augmentent de EUR 3,5 millions et les dettes commerciales de EUR 30,5 millions par rapport à 2022.

Les dettes sociales ont diminué de EUR 2,1 millions.

Les autres provisions diminuent de EUR 5,1 millions par rapport à 2022. Cette baisse s'explique principalement par la diminution de la provision pour restructuration dans le cadre du plan Horizon 2020.

3.18. Valorisation à la valeur de marché

Le Groupe P&V fournit les informations nécessaires afin d'apprécier les actifs et les

passifs présentés dans le bilan consolidé et évalués à la valeur de marché :

En milliers € Date d'évaluation 2023 2022 Hiérarchie des juste valeurs

Actifs à la valeur de marché

Immeubles de placement	31/12/2023	87.963	124.731	Niveau 3
Instruments financiers (*)	31/12/2023	18.138.589	16.896.766	Note "Intruments financiers"

Passifs à la valeur de marché

Dettes financières (*)	31/12/2023	(11)	(2.382)	Note "Intruments financiers"
------------------------	------------	------	---------	------------------------------

(*) Les valeurs relatives aux ‘Instruments financiers’ et ‘Dettes financières’ ont été modifiées pour l’année 2021 afin de reprendre uniquement les actifs et passifs financiers valorisés à la juste valeur. Par conséquent, le montant repris en dettes financières représente uniquement la partie relative aux instruments dérivés.

Comme repris ci-après, les évaluations des immeubles de placement sont réalisées par un

expert externe et reconnu qui exploite des données, sous supervision du Groupe P&V qui dispose de la capacité à suivre l’évolution des paramètres utilisés par celui-ci.

Les immeubles de placement représentent une superficie de près de 100.000 M2 de placement dont la plupart sont situés à Bruxelles – Centre.

En 2023, une grande partie des immeubles concernent des bureaux.

4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

4.1. Résultat des activités d'assurance

Le tableau suivant donne un aperçu du résultat d'assurance de 2023 réparti en 2 groupes,

Approche BBA et Approche PAA. Ce résultat suit les principes de la norme IFRS 17.

En milliers €	2023	Produits d'assurance	Charges d'assurance
Approche BBA	15.128	503.343	(488.215)
Approche PAA	94.452	919.667	(825.215)
Résultat relatif aux contrats d'assurance	109.581	1.423.011	(1.313.430)

Le résultat BBA est présenté plus en détail à la section 4.1.1 et le résultat PAA, à la section 4.1.2.

4.1.1. Approche BBA

Le résultat des contrats d'assurance valorisés selon l'approche BBA s'élève à EUR 15 millions contre EUR 19 millions en 2022. La diminution vient principalement d'une augmentation de l'amortissement de la CSM compensée par une augmentation de l'impact des sinistres et des frais. Le résultat de 2023 se compose de 503 millions de produits

d'assurance et de EUR 488 millions de charges de services d'assurance. Ces montants figurent également dans le tableau de la section 3.13.2.2 qui reprend l'évolution des passifs d'assurance IFRS 17 via les différentes composantes du compte de résultat et de l'OCI, dont les produits et charges d'assurance.

Les produits d'assurance se décompose comme suit :

En milliers €	
Relâchement des sinistres et autres charges des activités d'assurance attendus	442.275
Relâchement du risk adjustment	10.246
CSM comptabilisé en résultat au titre des services rendus	46.889
Récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	3.934
Total des produits des activités d'assurance	503.343

Sous la norme IFRS 17, les revenus d'assurance ne représentent plus l'encaissement des primes. En effet, les revenus sont dorénavant principalement constitués par le relâchement des sinistres et des coûts attendus et du risk adjustment.

La troisième ligne du tableau ci-dessus montre l'amortissement de la CSM de EUR 47 millions. Il s'agit de l'amortissement de 2023 basé sur le profil des services d'assurance fournis dans les périodes actuelles et futures (voir également la section 3.13.2.2).

La quatrième ligne contient l'amortissement des frais d'acquisition pour 2023. Sous l'approche BBA, il n'y a pas d'impact de l'amortissement des frais d'acquisition sur le résultat net, en effet le montant de EUR 4 millions sera inclus dans le résultat à la fois en produits et en charges.

Les composantes des charges de services d'assurance, sont quant à elles montrées dans le premier tableau de la section 3.13.2.2. Ils contiennent :

- Les sinistres et les frais attribuables aux contrats d'assurances survenus (pour un total de EUR 456 millions) qui sont les contreparties des relâchements des sinistres et charges repris dans les produits des activités d'assurance ;
- Une charge relative à l'élément de perte (loss component de EUR 37 millions) ;
- Une charge négative pour la diminution des réserves LIC (EUR -9 millions) ;
- La charge de EUR 4 millions d'amortissements de frais d'acquisition est expliqué dans les produits d'assurances.

4.1.2. Approche PAA

Selon l'approche PAA le résultat de l'assurance est formé de manière plus traditionnelle à travers la collecte des primes et le paiement des sinistres et des coûts.

Les produits des activités d'assurance sous PAA sont de EUR 920 millions, ce qui représente les primes acquises. Les charges d'assurance sont de EUR 825 millions soit un résultat d'assurance pour les contrats sous l'approche PAA de EUR 94 millions. En 2022 le résultat d'assurance PAA était de EUR 56 millions. L'augmentation en 2023 vient essentiellement d'une amélioration du ratio S/P.

4.2. Résultat des activités de réassurance

Le résultat de réassurance selon IFRS 17 s'élève à EUR -72 millions en 2023 contre EUR -50 millions en 2022. Le coût de réassurance est plus élevé en 2023, si l'on considère cela

Les composantes 2023 de ces charges sont représentées dans le tableau de la section 3.13.2.3. Ces composantes contiennent :

- les charges des sinistres et les frais attribuables aux contrats d'assurance pour EUR 659 millions ;
- Les frais d'acquisition pour EUR 227 millions qui sont repris directement en résultat pour les contrats d'assurance sous PAA ;
- La charge relative à l'évolution des réserves des sinistres existantes de EUR 61 millions.

avec le résultat d'assurance de la section 4.1, le résultat technique selon IFRS 17 pour 2023 net de réassurance s'élève à EUR 37 millions.

En milliers €	2023
Approche PAA	(72.107)
Résultat relatif aux contrats de réassurance	(72.107)

Le résultat de réassurance de EUR 72 millions pour 2023 figure également dans le tableau de la section 3.7.2.

Le résultat lié à la réassurance est essentiellement lié à des contrats de type Non-vie

Nous nous référons à la section 3.7.2 pour plus de détails sur les composantes du résultat des activités de réassurance. On y voit la répartition entre les primes de réassurance cédées de EUR -64 millions et les montants récupérés des réassureurs de EUR -8 millions soit un résultat de réassurance de -72 millions d'euros.

4.3. Produits financiers

En milliers €	2023	2022
Produits d'intérêts	411.088	354.763
Dividendes reçus	31.128	24.783
<i>Instruments financiers</i>	442.215	379.546
Produits d'intérêts sur les prêts et créances	55.310	49.960
Produits d'intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1.834	364
Autres produits financiers divers	13.171	15.615
Plus-values réalisées sur placements (1)	9.962	73.452
Reprise de corrections de valeur	77.338	84.476
Produits des placements leasing	7.530	6.613
Produits sur terrains et constructions	10.825	10.454
Total produits de placements	618.185	620.480
<i>Produits financiers - avant effets positifs des marchés et plus-values réalisées</i>	525.514	458.961
<i>Produits financiers - effets positifs des marchés et plus-values réalisées</i>	92.671	161.519
	618.185	620.480

Les éléments « avant marché » du résultat financier présentent les charges et produits d'instruments financiers pour lesquels l'entreprise peut raisonnablement attendre et estimer l'amplitude d'un exercice à l'autre (dividendes d'actions, revenus de fonds sur placements, intérêts sur obligations...).

Les éléments « marché » correspondent aux variations dues aux effets marchés pour la partie passant par le résultat (pertes de valeurs, plus et moins-values réalisées...).

Les produits de placements comprennent les produits d'intérêts, les reprises de corrections de valeur, les plus-values réalisées sur placements, ainsi que les produits sur terrains et constructions.

Les produits d'intérêts sur les actifs disponibles à la vente ont augmenté de EUR 56,3 millions. Le montant des dividendes reçus a quant à lui augmenté de 6,3 millions en 2023 par rapport à 2022.

Les plus-values réalisées sur placements (1) sont constituées de plus-values sur Sicav's et

obligations principalement et ont diminué de EUR -63,5 millions par rapport à 2022.

Les reprises de corrections de valeur ont diminué de EUR 7,2 millions par rapport à 2022. Ceci s'explique d'une part par la variation négative de la valeur de marché des produits dérivés de EUR 23,1 millions compensée par la variation positive de la valeur de marché des actifs sous-jacents aux produits dérivés. Le net entre la valeur marchée du dérivé de crédit et de son sous-jacent représente la partie inefficace de la couverture et s'élève à EUR 0,3 million en 2023. D'autre part, cette diminution est impactée par les reprises de correction de valeur sur obligations qui concernent la comptabilisation de l'effet de l'indexation pour les obligations index-linked. Se retrouve également sous cette rubrique les reprises de réduction de valeur sur les fonds qui sont classifiées en FVPL, y compris ceux relatifs aux actifs branche 23 qui ne sont pas impactés par le deposit accounting, qui sont en augmentation par rapport à 2022.

4.4. Charges financières

En milliers €	2023	2022
Charges d'intérêts sur comptes bancaires	(44)	(420)
Emprunt courant	(44)	(420)
Frais de banque	(46)	(68)
Autres charges financières	(54.551)	(47.831)
Moins-values réalisées sur placements	(2) (13.683)	(43.974)
Intérêts sur emprunts	(21.423)	(21.453)
Charges des dérivés	(11.010)	(19.509)
Reduction de valeur sur placements	(10.657)	(71.673)
Frais et charges de gestion	(20.306)	(36.538)
Total des charges financières	(131.719)	(241.466)
<i>Charges financières - avant effets négatifs des marchés et moins-values réalisées</i>	<i>(70.061)</i>	<i>(40.693)</i>
<i>Charges financières - effets négatifs des marchés et moins-values réalisées</i>	<i>(61.658)</i>	<i>(200.773)</i>
	(131.719)	(241.466)

Les charges financières consistent en charges d'intérêts bancaires, frais bancaires, corrections de valeur, moins-values réalisées sur placements, etc.

Les autres charges financières sont influencées par l'augmentation des intérêts sur opérations REPO, ainsi que l'augmentation de la charge d'intérêt sur les contrats d'assurance groupe. La réévaluation du patrimoine immobilier se retrouve également sous cette rubrique et a diminué par rapport à 2022.

Les moins-values réalisées sur placements ont diminué de EUR -30,3 millions par rapport à 2022. Ceci s'explique par l'amélioration des marchés financiers en 2023.

Le montant repris dans la rubrique « charges des dérivés » est impactée par la variation négative des valorisations des produits dérivés.

On retrouve également dans cette rubrique les parties inefficaces de couverture. Le montant de l'inefficacité est en forte diminution par rapport à 2022. Cependant, les autres charges de dérivés de 2023 représentent des moins-values réalisées qui sont quant à elle en augmentation par rapport à 2022.

Sous la rubrique « réduction de valeurs sur placements » sont repris les montants des réductions de valeurs et des ECL sur les fonds qui sont classifiés en FVPL.

Les frais et charges de gestion sont principalement impactés par les réductions de valeur sur prêts et obligations, ainsi que l'impact des ECL sur obligations. En 2022 une réduction de valeur importante sur obligation avait été comptabilisée ce qui explique la diminution par rapport à l'année antérieure.

En milliers €	2023	2022
Plus-values réalisées	5.260	72.261
Moins-values réalisées	(11.586)	(43.032)
Instruments financiers	(6.326)	29.229
Plus et moins-values réalisées sur investissements	33	(3)
Autres plus et moins-values réalisées	2.574	252
Total des plus et moins-values réalisées	(1)+(2) (3.720)	29.478

Au niveau des instruments financiers, les plus-values sont en diminution et les moins-values également. Les « plus et moins-values réalisées

sur investissements » représentent le gain ou la perte réalisé lors d'une vente d'une immobilisation corporelle ou incorporelle.

4.5. Résultat financier relatif aux activités d'assurance

Cette section présente le coût financier des passifs d'assurance selon IFRS 17. La

contribution la plus importante provient des contrats valorisés selon l'approche BBA.

En milliers €	2023
Approche BBA	(367.861)
Approche PAA	(29.525)
Résultat financier relatif aux contrats d'assurance	(397.386)

Ces montants se retrouvent également respectivement dans les tableaux des sections 3.13.2.2 et 3.13.2.3 où l'évolution des passifs d'assurance est présentée sur la base du compte

de résultat de l'exercice. Les résultats d'assurance et financiers sont présentés séparément.

4.5.1. Approche BBA

Le résultat financier concerne principalement les impacts sur la valeur des passifs d'assurance résultant des variations des taux d'intérêt et d'autres paramètres économiques, tels que l'inflation.

le Groupe P&V d'appliquer l'OCI. Ce qui signifie que le résultat financier d'assurance est divisé en une partie qui apparaît dans le compte de résultat et une partie qui est incluse dans l'OCI.

Cependant, une partie de ces impacts ne se reflètent pas au niveau du compte de résultat mais au niveau de l'OCI. Ceci est une conséquence du choix de l'approche d'évaluation IFRS 17 et de l'option choisie par

Le tableau ci-dessous présente ce résultat dans son intégralité, ainsi que sa répartition en P&L et OCI. En outre, le résultat financier d'assurance est également divisé en différentes composantes.

En milliers €	
Intérêts capitalisés	(428.068)
Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	(555.572)
Effet lié au changement d'estimation aux taux actuels et ajustement de la CSM aux taux lors de la comptabilisation initiale	27.106
Résultat financier relatif aux activités d'assurance	(956.533)
<i>Comptabilisé en P&L</i>	<i>(367.861)</i>
<i>Comptabilisé en OCI</i>	<i>(588.672)</i>
	(956.533)

La part incluse en compte de résultat en 2023 s'élève à EUR 368 millions contre EUR 313 millions en 2022. L'augmentation de la charge est liée à l'augmentation des courbes IFRS en Les deux montants se retrouvent également au premier tableau de la section 3.13.2.2.

2023. La part comptabilisée en OCI, s'élève quant à elle à EUR -589 millions, ce qui représente un impact net de EUR -957 millions.

Les composantes du résultat financier d'assurance sont constituées de diverses causes qui sont à la base de la variation des passifs d'assurance.

Tout d'abord, les intérêts capitalisés, qui représentent le coût des intérêts annuels sur le BE, le RA et la CSM.

L'impact des changements d'hypothèses sur les paramètres économiques se situe dans la deuxième composante, qui concerne

principalement les changements des courbes d'intérêt et d'inflation.

La troisième composante découle du fait que la CSM est déterminée sur base de la courbe

4.5.2. Approche PAA

Le résultat financier d'assurance 2023 en approche PAA est expliqué dans le même type de tableau que la section précédente sur l'approche BBA. A noter que les portefeuilles valorisés sous l'approche PAA sont généralement moins sensibles aux évolutions

d'intérêt initiale (que l'on appelle aussi « locked-in rates »), tandis que le BE est déterminé sur la courbe d'intérêt actuelle.

des paramètres économiques, à l'exception de la couverture santé incluse dans ce montant qui reste très sensible aux intérêts et à l'inflation. En appliquant la méthode PAA, seul le LIC peut être affecté par l'évolution des paramètres financiers.

En milliers €

Intérêts capitalisés	(45.555)
Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	(29.191)
Effet lié au changement d'estimation aux taux actuels et ajustement de la CSM aux taux lors de la comptabilisation initiale	4.690
Résultat financier relatif aux activités d'assurance	(70.057)
<i>Comptabilisé en P&L</i>	<i>(29.525)</i>
<i>Comptabilisé en OCI</i>	<i>(40.532)</i>
	(70.057)

Le montant présenté en charge financière en 2023 est de EUR -30 millions contre EUR -10 millions en 2022. L'augmentation de cette charge en 2022 est expliquée principalement par le fait que le coût d'inflation de 2022 qui était pris en OCI, commence à être amorti dans

le P&L à partir de 2023. La position OCI évolue de EUR -41 millions en 2023.

4.6. Résultat financier relatif aux activités de réassurance

Tout comme pour les passifs d'assurance, un résultat financier est également généré pour les actifs de réassurance selon IFRS 17. Celui-ci se compose des mouvements de ces actifs

résultant de changements dans les paramètres financiers. En 2023, le résultat financier lié aux activités de réassurance représente un total de EUR 5,5 millions.

En milliers €

	2023
Approche PAA	5.545
Résultat financier relatif aux contrats de réassurance	5.545

La réassurance génère un résultat financier de EUR 12 millions, dont environ la moitié (EUR 6 millions) sera incluse dans le compte de

résultat 2023. En 2022 le montant pris en charge dans le compte de résultat était comparable (EUR 5 millions). Ce résultat

financier provient surtout des mouvements des actifs de réassurance dus aux changements de paramètres économiques tels que les intérêts et l'inflation qui affectent la valeur des sommes à récupérer.

Les détails sont montrés dans le tableau ci-dessous.

En milliers €	
Intérêts capitalisés	6.907
Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	4.794
Effet lié au changement d'estimation aux taux actuels et ajustement de la CSM aux taux lors de la comptabilisation initiale	110
Résultat financier relatif aux activités de réassurance	11.810
<i>Comptabilisé en P&L</i>	<i>5.545</i>
<i>Comptabilisé en OCI</i>	<i>6.265</i>
	11.810

4.7. Charges administratives et opérationnelles

En milliers €	2023	2022
Charges sur contrats leasing	3.053	3.016
Frais d'administration	70.460	63.938
Autres	845	807
Total des autres charges opérationnelles et administratives	74.358	67.761

Les charges opérationnelles et administratives ont augmenté de EUR 6,6 millions, principalement suite à la hausse des Frais d'administration de EUR 6,5 millions. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des frais généraux due à

l'indexation exceptionnelle des salaires en 2023 partiellement compensée par la mise en run-off de la société Private Insurer.

4.8. Résultat des entreprises mises en équivalence

Le résultat des entreprises mises en équivalence a augmenté de EUR 2,1 millions. Ceci représente l'augmentation du résultat dans les

entreprises associées. Le détail des résultats relatifs aux participations mises en équivalence se trouvent ci-dessus dans la section 2.2.4.

4.9. Autres produits / charges

Cette rubrique reprend d'une part l'impact net de la régularisation fiscale dans la société Private Insurer de EUR 7,6 millions en 2023 contre EUR 0,8 millions en 2022 et d'autre part l'évolution de la provision run-off dans la

société Privat Insurer qui était de EUR -3,0 millions en 2022 contre EUR 6,8 millions en 2023. Les commissions et autres revenus augmentent de EUR 1,4 millions par rapport à 2022.

4.10. Charge d'impôts/revenu dans le compte résultat

La ventilation des charges d'impôts s'établit comme suit :

En milliers €	2023	2022
Impôts exigibles	(16.745)	(16.993)
Impôts différés	(5.299)	13.846
Total de la charge d'impôts sur le résultat	(22.044)	(3.147)

Le total des charges d'impôts sur le résultat a augmenté de EUR 18,9 millions (de EUR 3,1 millions en 2022 à EUR 22,0 millions en 2023). Les impôts exigibles sont stables tandis que les

impôts différés sont en hausse. Le résultat avant impôts est passé de EUR 31,4 millions en 2022 à EUR 91,5 millions en 2023.

4.10.1. Impôts exigibles

Les actifs et passifs d'impôt exigibles pour l'exercice en cours sont évalués au montant qu'on s'attend à payer ou à recouvrer de l'administration fiscale. Les taux d'imposition et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture dans les pays où le Groupe P&V est actif et génère des revenus imposables.

L'impôt exigible ayant trait à des éléments comptabilisés soit en autres éléments du résultat global, soit directement dans les capitaux propres, sera comptabilisé en autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres et non dans le compte de résultat.

En milliers €	2023	2022
Impôt sur le revenu	(16.576)	(15.433)
Ajustements sur exercice antérieure	(100)	(1.582)
Autres taxes	(68)	22
Total impôts exigibles	(16.745)	(16.993)

Les charges d'impôts exigibles restent stables par rapport à celles de l'exercice précédent.

4.10.2. Rapprochement entre la charge d'impôt et le taux d'impôt applicable

En milliers €	2023	2022
Impôt des sociétés de l'exercice en cours	(16.745)	(16.993)
Impôts différés	(5.299)	13.846
Impôt des sociétés et ID	(22.044)	(3.147)
Résultat après impôt	69.461	28.269
Résultat théorique taxable	91.505	31.416
<i>Taux normal Belgique</i>	<i>25,00%</i>	<i>25,00%</i>
Charge d'impôt théorique	(22.876)	(7.854)
Produits exonérés d'impôts, y compris des moins-values	(2.901)	(377)
Dépenses non admises et revenus définitivement taxés	3.911	5.437
Autres postes	(178)	(353)
Produit (charge) d'impôt réel	(22.044)	(3.147)
Taux d'impôt effectif moyen	24,09%	10,02%

Le taux d'impôt effectif moyen de l'année 2023 s'élève à 24,09 % contre 10,02 % l'année précédente. Le taux d'impôt effectif moyen est

impacté essentiellement par des produits exonérés d'impôts liés aux plus-values réalisées sur le portefeuille actions, ainsi que par la

variation sur les dépenses non admises et revenus définitivement taxés.

4.10.3. Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable pour les différences temporelles existant à la date de clôture entre, d'une part, la base fiscale des actifs et des passifs et, d'autre part, leur valeur comptable au bilan.

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, sauf :

Dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par la comptabilisation initiale du goodwill ou la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale) ;

Pour les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, lorsqu'un contrôle de l'échéance de renversement des différences temporelles est possible et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, reports de pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputées, sauf :

Quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de

la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (ou la perte fiscale) ;

En ce qui concerne les différences temporelles déductibles liées à des participations dans des filiales, entreprises associées et coentreprises, l'actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'un bénéfice imposable sera disponible sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable d'un actif d'impôt différé doit être revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant permette de tirer parti de l'avantage de ces actifs, en tout ou en partie. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réestimés à chaque date de clôture et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de les recouvrer.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués sur la base des taux d'impôt qui sera d'application de manière continue en 2023.

L'impôt différé relatif aux éléments comptabilisés hors résultat est comptabilisé hors résultat. Les éléments d'impôt différé sont comptabilisés en corrélation avec la transaction sous-jacente soit en autres éléments du résultat global, soit directement en capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés si l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs d'impôt exigible avec les passifs d'impôt exigible et lorsque cet impôt différé concerne la même entité imposable et la même administration fiscale.

En milliers €	2023	2022
Naissance ou renversement des différences temporelles	(5.299)	13.846
Total impôts différés	(5.299)	13.846

Le retraitement sur les impôts différés concerne principalement l'activation d'impôts différés (i) sur déficits reportables (ii) sur les différences temporaires entre le résultat fiscal et le résultat comptable IFRS (iii) sur les retraitements dans les comptes consolidés. Le résultat des impôts différés est principalement influencé par l'écart entre la valeur comptable et la juste valeur des

instruments financiers qui représente un impact de EUR -3,7 millions en 2023 contre EUR 3,0 million en 2022 (voir note 3.16). Une autre influence importante concerne les différences sur les provisions techniques.

4.11. Dividendes

Pour l'exercice 2023, il sera proposé à l'Assemblée Générale de distribuer EUR 0,5 million à la Fondation P&V et à l'ASBL Assuraccess dont l'objet social est de favoriser

l'accès à l'assurance, ainsi que EUR 4,6 millions aux coopérateurs détenant les parts A, B et C. Le solde du résultat fera l'objet d'une affectation au résultat reporté

5. NOTES RELATIVES AUX ÉLÉMENTS NON INCLUS DANS L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

5.1. Parties liées

Une **partie liée** est une personne ou une entité liée à une entité préparant ses états financiers :

(a) Une personne (ou un membre proche de la famille de cette personne) est liée au Groupe P&V si cette personne contrôle l'entité ou exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur le Groupe P&V ou fait partie des principaux dirigeants de P&V ou de sa société mère ;

(b) Une entité est liée à P&V si l'une des conditions suivantes s'applique :

1. L'entité et P&V sont membres du même groupe ;
2. Une entité est une entreprise associée de l'autre entité ;
3. Les deux entités sont des co-entreprises du même tiers ;
4. L'entité est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi pour les employés de P&V ou une entité liée à P&V ;

5.1.1. Liste des parties liées

Le tableau suivant fournit la liste des parties qui sont liées au Groupe P&V, exception faite de ses filiales consolidées. Ces entités sont liées à P&V car il s'agit de la maison mère ultime

5. L'entité est contrôlée par une personne identifiée sous (a).

Une transaction entre parties liées est un transfert de ressources, de services ou d'obligations entre des parties liées, sans tenir compte du fait qu'un prix est facturé ou non.

Les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette entité.

La rémunération inclut tous les avantages du personnel (selon la définition avancée dans IAS 19 Avantages du personnel). Les avantages au personnel désignent toutes les formes de contrepartie payées, payables ou fournies par l'entité ou au nom de celle-ci, en échange de services rendus à l'entité. La rémunération inclut les paiements fondés sur des actions.

(MMU), des associés (ASS) ou des co-entreprises (COE) du même groupe ainsi que des principaux dirigeants de P&V (MC).

Nom	Partie liée	Pays de constitution	Opération commerciale principale	2023	2022	2021
				% de participation		
S.C. PSH	MMU	Belgique	Maison mère ultime	Maison mère ultime	Maison mère ultime	Maison mère ultime
Multipharma Group S.C.	ASS	Belgique	Toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant à la pharmacie.	48,89%	48,89%	48,89%
Ima Benelux S.A.	COE	Belgique	Toutes prestations d'aide et d'assistance en faveur de personnes, qu'elles soient en déplacement ou à leur domicile, toutes études et conseils se rapportant directement ou indirectement aux domaines ci-dessus.	33,00%	33,00%	33,00%
Membres du comité de direction	MC		Voir liste ci-dessous.	-	-	-

La liste des administrateurs et membres exécutifs est reprise ci-après :

Nom	Pays de résidence	Statut	Modifications des mandats
Hilde Vernailen	Belgique	Présidente du Comité de Direction et administrateur	
Martine Magnée	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	Démission avec effet au 01/10/2023
Johan Dekens	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	
Sophie Misselyn	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	
Michel Lüttgens	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	
Nicolas Fauvarque	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	
Jeroen Spinoy	Belgique	Membre Comité de Direction et administrateur	Nomination avec effet au 01/09/2023

Au niveau des administrateurs non exécutifs le lecteur est renvoyé à la liste reprise au point

« 5.2.1. Dispositif de gestion des risques. » du présent rapport.

5.1.2. Transactions conclues avec les parties liées

Les transactions avec les parties liées sont réalisées au prix de marché. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, le Groupe P&V n'a constitué aucune provision pour créances

douteuses relative aux montants dus par les parties liées (autres que les filiales consolidées). Cette évaluation est effectuée lors de chaque clôture en examinant la situation

financière des parties liées ainsi que le marché dans lequel elles opèrent.

Aucun prêt, autre que des crédits hypothécaires, n'a été consenti par P&V Assurances ou ses filiales au profit de l'une des personnes-clé décrites ci-dessus.

Les transactions entre P&V Assurances ou ses filiales consolidées et les entreprises associées et co-entreprises consolidées par mise en équivalence sont reprises dans le tableau ci-dessous :

En milliers €	2023		2022	
	Intérêts échus	Montant restant dû	Intérêts échus	Montant restant dû
Entreprises associées et co-entreprises (ASS & COE)	-	450	2	450
Total prêts donnés aux (reçus des) 'parties liées'	-	450	2	450

5.1.3. Compensations aux parties liées : Comité de Direction

Les administrateurs et les membres du Comité de direction de P&V Assurances sont considérés comme les principaux dirigeants. La liste de ceux-ci est reprise au sein du point 5.2.1.1. du chapitre 5.2.1. Dispositif de gestion des risques.

Le tableau ci-dessous résume les sommes attribuées par le Groupe P&V au titre des rémunérations de toutes natures et autres avantages accordés aux membres du Comité de Direction au titre de chacun des exercices présentés.

En milliers €	2023	2022
Avantages à court terme	3.450	2.352
Avantages postérieurs à l'emploi	913	696
Total compensation des membres du comité de direction	4.364	3.048

Les avantages à court terme incluent le montant des rémunérations versées aux membres du Comité de Direction.

versement des pensions du Comité de Direction.

Les avantages postérieurs à l'emploi correspondent au montant cumulé des sommes provisionnées ou constatées à des fins de

Le montant des rémunérations et des jetons de présence attribués aux administrateurs non exécutifs sur base d'une participation aux réunions des Conseils est le suivant :

En milliers €	2023	2022
Jetons de présence	520	406

5.1.4. Intérêt opposé

Lors de sa réunion du 27 avril 2023, le Conseil d'administration a été informé de l'intention d'octroyer un prêt de 7.500.000 EUR à l'ASBL Réseau Solidaris Wallonie, entité dans laquelle certains administrateurs de P&V ont également un mandat d'administrateur.

s'opposer à l'octroi de ce prêt aux conditions présentées.

En application de l'article 93 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d'assurance ou de réassurance, cette opération a été soumise préalablement au Conseil d'administration lui permettant de

Compte tenu du fait que la décision de l'octroi du prêt ne relève pas des compétences du Conseil d'administration, il n'engendre pas de conflit d'intérêt dans son chef.

Au 31 décembre 2023, la convention n'a pas encore été signée. Le prêt sera octroyé dans le courant de l'année 2024.

5.2. Objectifs et politiques de gestion des risques

5.2.1. Dispositif de gestion des risques.

Le dispositif de Gestion des risques du Groupe P&V comprend l'ensemble des stratégies, processus et procédures nécessaires pour identifier, suivre, gérer et déclarer, en permanence, les risques auxquels le Groupe P&V est ou pourrait être exposé ainsi que les interdépendances entre ces risques, au niveau individuel et agrégé. Ce dispositif s'articule autour des dimensions suivantes :

Un ensemble structuré de chartes et de politiques de risque de niveau stratégique, tactique et opérationnel définit le cadre des règles qui régissent la gestion des risques. Elles couvrent l'ensemble des risques du Groupe P&V.

Les politiques contribuent à préciser le lien entre les objectifs du Groupe P&V et sa stratégie de gestion des risques en lien avec ces objectifs.

Au niveau de sa structure de gestion, P&V Assurances a organisé une séparation entre d'une part, la conduite des activités qui est confiée à un Comité de direction et d'autre part, la définition de la stratégie générale qui revient au Conseil d'administration.

➤ Le Comité de direction est chargé de la gestion opérationnelle de P&V Assurances, de la mise en œuvre du système de gestion des risques et de la mise en place d'une structure organisationnelle et opérationnelle adéquate, dans les limites de la stratégie générale définie par le Conseil d'administration. Cette gestion opérationnelle se concrétise par un transfert de compétences du Conseil d'administration au Comité de direction et englobe toutes les compétences de direction du Conseil d'administration, à l'exception de celles explicitement réservées par la loi au Conseil d'administration ;

➤ Le Conseil d'administration définit la stratégie générale de l'entreprise et les politiques stratégiques en différentes matières spécifiques qui en découlent (risques, durabilité, assurance, réassurance, gestion du capital, rémunération, ...). Le Conseil exerce également la surveillance des activités de l'entreprise. D'une manière générale, il pose tous les actes qui lui sont réservés en vertu du Code des sociétés et associations CSA.

Plusieurs comités spécialisés du Conseil d'administration ont été mis en place :

- Le Comité d'audit et des risques, lequel :
- Exerce les missions qui lui sont dévolue par l'article 49 de la Loi Solvabilité II. Il s'assure du suivi du processus d'élaboration de l'information financière, du contrôle légal des comptes et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société ;
 - Conseille le Conseil d'administration pour les aspects concernant la stratégie et le niveau de tolérance en matière de risques, tant actuels que futurs et assiste le conseil d'administration dans sa fonction de contrôle de la mise en œuvre de cette stratégie par le comité de direction.
- Le Comité de rémunération a pour mission d'assister le conseil d'administration dans la définition et l'exécution de la politique de rémunération des administrateurs, des membres du Comité de direction, des responsables des fonctions de contrôle indépendantes et des membres du personnel de l'entreprise dont l'activité professionnelle est susceptible d'avoir une incidence matérielle sur son profil de risque ;

- Le Comité de nomination a pour mission d'assister le Conseil d'administration dans la définition et l'exécution de la politique d'aptitude des administrateurs, des membres du Comité de direction, des responsables des fonctions de contrôle indépendantes et des hautes fonctions dirigeantes.

Le Comité d'audit et des risques est composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

Collectivement, les membres du Comité d'audit et des risques disposent d'une compétence générale dans le domaine des activités de la société et en matière de comptabilité et d'audit. Au moins un de ses membres dispose d'une compétence individuelle en matière de comptabilité et d'audit.

Les membres du Comité d'audit et des risques disposent individuellement des connaissances, des compétences, de l'expérience et des aptitudes nécessaires pour leur permettre de comprendre et d'appréhender la stratégie et le niveau de tolérance au risque de l'entreprise.

Dans le souci permanent d'exécuter au mieux ses missions, le Conseil d'administration, sous la direction de son Président, effectue annuellement une évaluation de son fonctionnement et de différents éléments pouvant mettre en péril la bonne exécution de ses missions. Lors de cet exercice, les éléments suivants sont également évalués : « l'aptitude collective » du Conseil d'administration, l'honorabilité professionnelle, l'absence de conflits d'intérêts et la disponibilité suffisante pour l'exercice du mandat.

Les principes appliqués quant à la politique de rémunération des administrateurs et membres du Comité de Direction sont les suivants :

- La rémunération des administrateurs non exécutifs est déterminée par l'Assemblée

Un système de report de paiement de la rémunération variable est appliqué. Il consiste à retenir 42% de la rémunération variable dont

générale sur proposition du Comité de rémunération ;

- La rémunération des membres du Comité de direction est déterminée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de rémunération ;

- La rémunération des administrateurs non exécutifs (en ce compris les administrateurs indépendants) consiste en une rémunération fixe et en jetons de présence pour chaque réunion du conseil d'administration à laquelle ils ont assisté. Les membres des comités spécialisés bénéficient d'une rémunération fixe et de jetons de présence supplémentaires dont le montant varie selon le comité auquel ils appartiennent. Le montant des jetons de présence et des rémunérations fixes peut être réévalué en fonction de l'évolution du marché et de l'évolution des responsabilités. Il n'est aucunement lié aux résultats de l'entreprise ;

- La rémunération des membres du Comité de direction est axée sur la collégialité et s'inscrit dans le cadre d'une gestion saine et efficace des risques. Elle se compose :

- d'une rémunération fixe déterminée en fonction des niveaux pratiqués sur le marché. Le montant de cette rémunération est identique pour chaque membre du Comité de direction, hormis le Président qui bénéficie à ce titre d'une rémunération supérieure ;
- d'une rémunération variable déterminée sur la base d'une évaluation a posteriori effectuée en fonction de la situation de l'entreprise et de la qualité de sa gestion. La rémunération variable est de maximum 25 % de la rémunération fixe.

le paiement sera échelonné sur une période de 3 ans.

En tout état de cause, la rémunération variable (en ce compris sa partie différée) n'est acquise que si la situation financière du Groupe P&V le permet.

5.2.1.1. Les instances

Au 31 décembre 2023 les instances du Groupe P&V étaient composées comme suit :

Conseil d'administration

(*) Administrateur indépendant

Administrateurs non exécutifs :

- Paul CALLEWAERT, Président
- Filip ABRAHAM (*)
- Aurore ANDRE
- Kristel DEBACKER
- Victor FABRY
- Yves GODIN
- Luca HAIDARI
- Inge NEVEN (*)
- Françoise PERONNET
- Jean-Paul PHILIPPOT (*)
- Anne-Marie ROUMIEUX (*)
- Alain THIRION
- Mieke VANMARCKE
- Nico WYCKAERT

Administrateurs exécutifs :

- Johan DEKENS
- Nicolas FAUVARQUE
- Michel LÜTTGENS
- Sophie MISSELYN
- Jeroen SPINOY
- Hilde VERNAILLEN

Comité d'audit et des risques

- Jean-Paul PHILIPPOT (*), Président
- Filip ABRAHAM (*)
- Victor FABRY
- Yves GODIN
- Inge NEVEN (*)
- Anne-Marie ROUMIEUX (*)

Comité de rémunération

- Paul CALLEWAERT, Président
- Victor FABRY
- Jean-Paul PHILIPPOT (*)

Comité de nomination

- Paul CALLEWAERT, Président

- Yves GODIN
- Jean-Paul PHILIPPOT (*)
- Alain THIRION
- Nico WYCKAERT

Comité de Direction

- Hilde VERNAILLEN, Président
- Johan DEKENS
- Nicolas FAUVARQUE
- Michel LÜTTGENS
- Sophie MISSELYN
- Jeroen SPINOY

Commissaire

KPMG Réviseurs d'entreprise représentée par Kenneth VERMEIRE.

Modifications intervenues dans la composition des organes de gestion depuis le 1er janvier 2024 :

La démission de Nicolas Fauvarque en tant membre du Comité de direction (CFO) et administrateur prenant effet le 3 mai 2024.

5.2.1.2. Gouvernance des risques

Les chartes et politiques assurent une cohérence entre la stratégie de gestion des risques et sa mise en œuvre concrète sur le terrain notamment via l'intégration du Dispositif de Gestion des risques aux processus organisationnels et décisionnels et cela à tous les niveaux de prise de décision.

5.2.1.3. Methodologies

Les chartes et politiques décrivent les méthodes employées dans le cadre de la gestion et l'évaluation des risques tant qualitative que quantitative.

Conformément à la politique de Gestion des Risques Non Financiers, l'évaluation qualitative des risques repose à la fois sur les activités de gestion des risques effectuées par les départements en continu et annuellement

dans le cadre de l'ORSA et à la fois sur les dispositifs complémentaires mis en place pour certaines catégories de risques

En termes d'évaluation quantitative des risques, le Groupe P&V a, dans la cadre du Pilier I relatif à Solvabilité II, opté pour l'approche standard tout en vérifiant dans le cadre de l'ORSA la pertinence pour le Groupe P&V des hypothèses sous-tendant la formule standard. Cette approche est décrite dans la Politique ORSA.

5.2.1.4. Mise en œuvre et opérations

Les chartes, politiques, guidelines et autres notes d'instructions et procédures décrivent la manière dont le Dispositif de Gestion des risques est appliqué sur le terrain.

La mise en œuvre et l'application au niveau des activités opérationnelles de l'entreprise du Dispositif de Gestion des risques sont basées sur un strict respect des rôles et responsabilités des 3 lignes de défenses.

5.2.2. Principaux risques et incertitudes

Le schéma ci-après reprend de manière synthétique les risques auxquels le Groupe P&V est soumis tels qu'identifiés dans le cadre des évaluations périodiques des risques, et en

5.2.1.5. Reporting

Les différentes politiques décrivent les rapports mis en place pour assurer une gestion active, cohérente et transparente des risques concernés ainsi que les destinataires de ces rapports.

Parmi ces rapports figurent notamment les rapports ORSA, RSR et SFCR à destination du Comité de Direction et du Conseil d'administration qui permettent d'évaluer le niveau et l'évolution du profil de risque de l'entreprise vis-à-vis de sa capacité d'absorption des risques en tenant compte de son appétence au risque.

5.2.1.6. Revue

Le Dispositif de Gestion des risques intègre une revue périodique par le Comité de Direction, au moins une fois par an, de son efficacité au regard des objectifs poursuivis, tant stratégiques que réglementaires. Ses conclusions sont notamment reprises dans son rapport annuel relatif à l'efficacité de la gouvernance.

particulier dans le cadre de sa propre évaluation interne des risques et de la solvabilité.

Risque d'Assurances en Non-Vie et santé NSLT	Risque d'Assurances en Vie	Risque d'Assurances en Santé	Risque Marché	Risque de Défaut / Contrepartie	Risque Opérationnel	Risque de Liquidité	Risque Stratégique et Business
Primes	Mortalité	Longévité /mortalité	Taux d'intérêt	Réassurance	Fraude	Liquidité récurrente	Stratégique
Provisionnement	Longévité	Incapacité	Actions	Instruments Dérivés	Employabilité		Réputation
Catastrophe Non-Vie	Frais Vie	Frais/révision	Immobilier	Prêts hypothécaires	Conformité et conduite		Sustainability
	Rachat	Catastrophe	Spread	Autres	Domage aux actifs physiques		
	Catastrophe Vie	Autres	Devise		IT et technologie		
			Concentration		Tiers		
			Inflation		Continuité de l'activité		
					Exécution, gestion des processus et projets		

Schéma - Taxonomie des risques du Groupe P&V

Chaque année, le groupe P&V évalue les risques qui peuvent représenter à la fois des opportunités et des menaces potentielles afin de trouver la meilleure solution pour eux.

Les résultats donnent lieu à l'identification des risques majeurs auxquels est soumis le groupe pour chacune de ses activités, ainsi qu'à la définition d'actions d'atténuation.

Les principaux risques auxquels le Groupe P&V est soumis sont :

- Le risque stratégique : le risque de perte ou changement de valeur résultant de l'incapacité à implémenter les business plans et stratégies appropriés, de prendre des décisions, d'allouer des ressources, ou de s'adapter aux changements de l'environnement business ;
- Les risques financiers et en particulier les risques liés à des changements de taux, les risques d'actions, obligataires et inflation ;
- Les risques d'assurances qui sont les risques de souscription, de sous-provisionnement et le risque catastrophique ;
- Les risques dits non financiers tels que le risque lié à la capacité d'attirer et conserver des talents, le cyber-risque, les risques liés induits par le changement climatique, les risques liés aux données, les risques liés au recours grandissant à des tiers, ainsi que les risques de conformité.

Les risques repris dans le schéma ci-dessus sont décrits plus en détail ci-dessous.

Les risques d'assurance Non-vie se composent :

- Du risque que les primes demandées aux assurés ne soient pas suffisantes ;
- Du risque que les provisions techniques servant à couvrir les engagements vis-à-vis des assurés (principalement les sinistres et prestations de pension) ne soient pas suffisantes ;
- Du risque de catastrophe impliquant de nombreux assurés ;

- Du risque lié aux chutes des contrats, c'est-à-dire les contrats non-renouvelés.

Les risques d'assurance Vie comprennent :

- Le risque que le nombre de décès couverts par des contrats soit supérieur aux évaluations ;
- Le risque que l'espérance de vie des assurés couverts par un contrat pension soit supérieure aux attentes ;
- Le risque lié aux frais futurs de gestion des contrats qui peuvent être supérieurs aux budgets ;
- Le risque lié aux chutes des contrats, c'est-à-dire les contrats résiliés avant échéance ;
- Le risque de catastrophe impliquant de nombreux assurés ;

Les risques d'assurance Santé sont de même nature que les risques d'assurance Vie et d'assurance Non-vie.

Les risques de marché sont liés aux investissements que la compagnie réalise : ceux-ci se répartissent comme suit :

- Le risque de taux d'intérêt qui peut se matérialiser essentiellement soit par une période longue de taux bas, soit par une remontée brutale des taux d'intérêt ;
- Le risque de baisse significative du cours des actions ;
- Le risque de moins-value sur des investissements immobiliers ;
- Le risque d'augmentation du risque de défaut des émetteurs d'emprunt ;
- Le risque de concentration dans un nombre trop peu diversifié d'actifs différents ;
- Le risque d'inflation qui grimpera les coûts des dédommagements, notamment dans les assurances pour l'immobilier et l'automobile, les pénuries de matériaux, main-d'œuvre, composants et pièces détachées faisant grimper les frais généraux.

Les risques de défaut/contrepartie naissent du non-remboursement potentiel des contreparties/débiteurs de la compagnie, tels que les réassureurs, les contreparties dans le cadre de produits dérivés, les intermédiaires et clients, et les emprunteurs hypothécaires.

Les risques opérationnels peuvent se matérialiser par :

- De fraudes internes ou externes ;
- De pratiques d'emploi et sécurité au travail ;
- De la non-conformité aux lois et réglementations en vigueur ;
- De dommages aux actifs physiques de P&V ;
- D'impacts issus de problèmes IT et technologiques ;
- De sous-traitance vers un tiers ;
- D'une incapacité à conduire les activités de P&V normalement ;
- D'un problème d'exécution, de gestion des processus ou de projets.

Le risque de liquidité consiste à ne pas disposer des liquidités suffisantes à un prix soutenable lorsque des échéances de la compagnie sont dues.

Le risque stratégique se compose d'une part du risque de ne pas adopter la stratégie adéquate et d'autre part d'échouer dans sa mise en œuvre.

Le risque de réputation consiste à souffrir d'une publicité négative portant préjudice à la confiance des assurés.

Le risque en matière de durabilité (sustainability) est défini comme étant un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Le risque en matière de durabilité peut être réparti en trois catégories :

- Le risque physique (lié à des changements climatiques) qui est directement liés à des événements climatiques (tels que inondations, incendies, tempêtes) ainsi qu'à des transformations climatiques sur le long terme (telles que les précipitations, variations extrêmes de températures, niveaux des océans, hausse de la température moyenne) ;
- Le risque de transition qui provient de l'évolution/transition vers une société bas-carbone. Ce risque peut avoir un impact sur la rentabilité et la stratégie d'investissements ;
- Le risque de responsabilité par rapport aux changements climatiques (e.g. poursuites légales, etc.).

L'ensemble des risques significatifs du Groupe P&V fait l'objet de mesures d'atténuation.

5.3. Événements postérieurs à la clôture

Il s'est produit un événement après la date d'établissement des états financiers 2023 qui est susceptible d'influencer substantiellement le développement de la société Multipharma S.C. (filiale de la participation significative de P&V dans Multipharma Group S.C.) suite à la signature fin avril 2024 d'une convention

d'achat d'actions, avec certaines conditions suspensives, pour l'acquisition des actions de la société Popelin B.V. détenue actuellement par Goed. La convention prévoit l'acquisition de 88 pharmacies et de l'activité de grossiste en produits pharmaceutiques.

5.4. Ressources humaines

Au 31 décembre 2023, l'effectif salarié des compagnies d'assurance du Groupe P&V

compte 1.437 personnes contre 1.442 personnes au 31 décembre 2022.

	2023		2022	
	Nombre	ETP*	Nombre	ETP*
P&V Assurances	1.437	1.364,9	1.442	1.359,2
Autres sociétés	56	54,0	59	56,6
Total groupe	1.493	1.418,9	1.501	1.415,8

*ETP : Equivalent Temps Plein

5.5. Actifs et passifs éventuels

1/. La mise en état de la procédure engagée par Private Insurer à l'encontre des anciens administrateurs et du commissaire réviseur suit son cours.

L'échange des conclusions entre les parties se déroule conformément au calendrier de procédure fixé. Les plaidoiries sont toujours fixées les 9, 10, 11 et 12 septembre 2024.

2/. Concernant les procédures relatives aux polices entachées d'un risque fiscal de simulation, conformément à la stratégie mise en place en vue de résoudre l'ensemble des dossiers noirs restant sans solution (ni procédure judiciaire engagée, ni transaction, ni négociations) 11 nouvelles procédures judiciaires ont été engagées en juin 2023 à l'initiative de Private Insurer contre les preneurs des polices en question, pour forcer la décision et éviter un éventuel risque de prescription. Cette vague de nouvelles citations a eu l'effet de relancer dans une série de cas les négociations entre Private Insurer et les preneurs, et plusieurs transactions ont été conclues à la suite de ces citations.

A ce jour 24 procédures au fond sont en cours.

Dans 4 de ces procédures, un jugement au fond a été prononcé en première instance en 2023. Ces 4 premiers jugements sont tous favorables à Private Insurer. Dans tous les cas les différents tribunaux saisis de ces litiges ont

confirmé en tous points l'analyse des faits défendue par Private Insurer, ont constaté que les polices d'assurance en question étaient simulées et avaient entraîné de l'évasion fiscale pendant des années, ont validé la procédure de régularisation menée d'initiative par Private Insurer, et ont décidé que PI pouvait récupérer à charge des actifs détenus dans les polices la totalité du coût de régularisation payé par Private Insurer au PCR ainsi que les montants de précompte mobilier et de la taxe sur opérations boursières (TOB) déclarés après la fin de la procédure auprès du PCR. Dans un seul cas le tribunal a mis la moitié des accroissements payés au PCR à charge de Private Insurer, estimant que les deux parties avaient contribué à la situation de simulation.

Dans 1 de ces 4 cas le preneur a acquiescé au jugement, qui est donc définitif. Dans 1 cas le preneur a fait appel. Dans les 2 derniers cas le preneur n'a pas encore pris position quant à un éventuel appel.

La grande majorité des autres procédures en cours en première instance seront plaidées dans le courant de l'année 2024.

3/. Enfin, les litiges « corporate » initiés, soit par Private Insurer, soit par des clients ou anciens clients de Private Insurer, concernant des investissements liés à des fonds dédiés, suivent également leur cours. Aucun jugement

significatif n'est à signaler en 2023 dans le cadre de ces litiges.

5.6. Informations non financières

Les informations non financières sont disponibles sur le site www.pv.be.

5.7. Mise en garde concernant les déclarations prospectives

La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS implique l'utilisation de certaines estimations comptables critiques. Elle oblige la direction à exercer des jugements dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Groupe P&V, à effectuer des estimations et des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Ces estimations et ces hypothèses sont

basées sur l'expérience et sur des hypothèses que le Groupe P&V estime raisonnable en fonction des circonstances. Les résultats ainsi obtenus servent de base à l'évaluation de la valeur comptable des actifs et passifs lorsqu'elle ne peut pas être déduite simplement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées et révisées chaque année.

Poste concerné Actif	Incertitudes liées aux estimations
Instruments Financier - Niveau 2	<ul style="list-style-type: none"> - Le modèle d'évaluation utilisé - Le marché inactif
Instruments Financier - Niveau 3	<ul style="list-style-type: none"> - Le modèle d'évaluation utilisé - Utilisation de données non observables sur le marché - Le marché inactif
Immobilisations incorporelles	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination de la durée d'utilité
Immeubles de placement	<ul style="list-style-type: none"> - Détermination de la durée de vie utile et de la valeur résiduelle - Utilisation de données non observables sur le marché (évaluation de la juste valeur)
Entreprises associées	<ul style="list-style-type: none"> - Un ensemble d'incertitudes déterminé par la composition des actifs, les activités opérationnelles et les évolutions du marché
Immeubles d'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> - Immeubles d'exploitation évalués à la juste valeur sur base de données non observables sur un marché inactif
Immobilisations corporelles	<ul style="list-style-type: none"> - Estimation de la durée de vie des autres immobilisations corporelles
Impôts différés - Actif	<ul style="list-style-type: none"> - Estimation de l'écart de juste valeur des instruments financiers sur base de données non observables sur le marché (effet indirect) - Interprétations de réglementations fiscales complexes - Comptabilisation et timing des revenus taxables futurs
Poste concerné Passif	Incertitudes liées aux estimations
Dettes relatives aux contrats d'assurance Vie	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèses actuarielles utilisées - Classification des impacts actuariels et financiers sur l'évolution de la dette - Qualité des données utilisées dans les projections actuarielles
Dettes relatives aux contrats d'assurance Non-vie	<ul style="list-style-type: none"> - La disponibilité d'informations sur les sinistres pour les provisions pour sinistres - Hypothèses actuarielles utilisées - Qualité des données utilisées dans les projections actuarielles
Dettes financières - contrats d'investissement (uniquement contrats avec participation bénéficiaire)	<ul style="list-style-type: none"> - Le modèle d'évaluation utilisé - Utilisation de données non observables sur le marché - Le marché inactif
Dettes financières (instruments financiers)	<ul style="list-style-type: none"> - Le modèle d'évaluation utilisé - Utilisation de données non observables sur le marché - Le marché inactif
Pensions et autres obligations	<ul style="list-style-type: none"> - Hypothèses actuarielles - Taux d'actualisation utilisé - Inflation/salaires
Provisions	<ul style="list-style-type: none"> - La probabilité d'une obligation actuelle découlant d'événements passés - Le calcul du montant correspondant à la meilleure estimation
Impôts différés	<ul style="list-style-type: none"> - Estimation de l'écart de juste valeur sur base de données non observables sur le marché (effet indirect) - Interprétations de réglementations fiscales complexes

5.8. Honoraires du commissaire

(Montants hors TVA)

En milliers €	2023	2022
Emoluments du (des) commissaire(s)	1.658	978
Autres missions d'attestation	75	324
Missions de conseils fiscaux	2	28
Autres missions extérieures à la mission révisorale	-	-
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)	77	352
Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)	-	-
Total émoluments	1.735	1.330

Le contrôle des états financiers consolidés du Groupe P&V est effectué par le commissaire « Klynveld Peat Marwick Goerdeler (KPMG)

Bedrijfsrevisoren B.V. / Réviseurs d'Entreprises S.R.L. ». La société KPMG est représentée par Mr. Kenneth VERMEIRE.

6. DÉCLARATION DES PERSONNES RESPONSABLES

Les soussignés, Hilde VERNAILLEN, Administrateur et Président du Comité de direction et Johan DEKENS, Administrateur et Membre du Comité de direction, déclarent qu'à leur connaissance :

- les comptes consolidés annuels pour l'exercice 2023, sont établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards (« IFRS ») et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière consolidée et des résultats consolidés du Groupe P&V Assurances et de ses filiales comprises dans la consolidation ;
- ces comptes donnent un exposé fidèle des événements importants et des principales transactions entre parties liées survenus au cours de l'exercice 2023, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels le Groupe P&V est confronté ;
- Les montants d'actifs repris en niveau 3 au point 3.5 de ce rapport représentent des actifs illiquides présents dans la filiale Private Insurer. Ces actifs ont été valorisés sur base des

accords contractuels d'apport des actifs ou dernières valeurs d'inventaires objectivées connues et il n'existe pas suffisamment d'éléments objectifs pour en déterminer la juste valeur selon la définition IFRS 13 à la date de clôture des comptes. Les éventuelles variations et ajustements n'auraient pas d'impact sur les capitaux propres du groupe ni son résultat mais auraient un impact sur la présentation de ces actifs et, en effet miroir, un impact sur les dettes financières – contrats d'investissements sans PB. Le management considère qu'un risque subsiste sur EUR 3 millions d'actifs au bilan lié au manque d'information disponible afin de les valoriser sur une base objective. Pour le surplus, le management est confiant de pouvoir transférer les titres dits « illiquides par nature à transférer au preneur » vers les preneurs d'assurance sur base des valeurs d'inventaire sur base de l'expérience sur ce sujet qui ne soulève aucun élément mettant de doute concret sur ce point.

Bruxelles, le 23 mai 2024



Hilde Vernailen
Administrateur – Président du Comité
de Direction



Johan Dekens
Administrateur – Membre du Comité
de Direction



Rapport du commissaire à l'assemblée générale de P&V Assurances SC sur les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des états financiers consolidés de P&V Assurances SC (la «Société») et de ses filiales (conjointement «le Groupe»), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 16 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration émise sur recommandation du comité d'audit et sur présentation du conseil d'entreprise. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des états financiers consolidés du Groupe durant huit exercices consécutifs.

Rapport sur les états financiers consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, établis conformément aux normes comptables IFRS émises par l'International Accounting Standards Board et telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique. Ces états financiers consolidés comprennent l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2023, ainsi que l'état du compte de résultat consolidé, l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que des annexes contenant des méthodes comptables matérielles et d'autres informations explicatives. Le total de l'état de la situation financière consolidé s'élève à 19.730.531 milliers d'EUR et l'état du compte de résultat consolidé se solde par un bénéfice de l'exercice de 69.461 milliers d'EUR.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables IFRS émises par l'International Accounting Standards Board et telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.



Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB et applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Première application de la norme IFRS 17

Nous référons aux états financiers primaires des états financiers consolidés et aux sections 2.3.2 « Adoption de nouveaux principes comptables ou révision de normes IFRS » ainsi que 2.3.4 « Transition IFRS 4-IFRS17 ».

Description

La norme IFRS 17 est entrée en vigueur pour les périodes commençant le ou après le 1er janvier 2023, remplaçant la norme internationale d'information financière IFRS 4 " Contrats d'assurance ". La norme IFRS 17 est une norme comptable complexe dont la mise en œuvre nécessite du jugement et certaines interprétations. Par ailleurs, la norme introduit des changements importants sur la façon dont le Groupe comptabilise, évalue et fournit des informations sur les contrats d'assurance.

En adoptant la nouvelle norme, le Groupe a mis en œuvre de nouveaux principes comptables, y compris des principes spécifiques à la transition, et de nouveaux modèles pour l'évaluation et la présentation des contrats d'assurance et d'investissement. Suite à l'adoption de cette nouvelle norme, le Groupe a également retraité le bilan d'ouverture de l'exercice 2022 ainsi que les chiffres comparatifs au 31 décembre 2022.

L'adoption de la norme IFRS 17 est un point clé de l'audit en raison de la complexité et du jugement nécessaires pour son application, et de l'impact significatif qu'elle a sur les états financiers consolidés et sur le processus de reporting financier du groupe.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos actuaires, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Prise de connaissance du dispositif mis en place par le Groupe pour mettre en œuvre la norme IFRS 17, y compris la manière dont la direction a interprété et appliqué les nouvelles exigences.
- Evaluation des nouveaux principes comptables, des hypothèses et des méthodes actuarielles utilisés par la direction au regard des dispositions de la norme IFRS 17.
- Evaluation de l'approche de transition et examen des modalités suivies par le Groupe pour déterminer l'incidence de la transition sur la situation financière consolidée et les capitaux propres consolidés à la date de transition et sur l'information comparative consolidée au 31 décembre 2022.
- Evaluation de l'appréciation par le Groupe des passifs au titre de la couverture restante (LRC) et des passifs au titre des sinistres survenus (LIC) à la date de transition en évaluant si la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs, l'ajustement du risque, la marge sur services contractuels (CSM) et l'élément de perte ont été évalués conformément aux exigences de la norme IFRS 17.
- Evaluation de l'adéquation des ajustements transitoires et des informations à fournir dans les états financiers consolidés.

Évaluation des passifs au titre de la couverture restante des contrats (LRC) d'assurance Vie, contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire et contrats Santé Individuelle

Nous référons à la rubrique « Dettes relatives aux contrats d'assurance » de l'état de la situation financière consolidé ainsi qu'à l'annexe 3.13.2.2 « Approche BBA ».

Description

Au 31 décembre 2023, le Groupe présente 13.289.110 milliers d'EUR de passifs au titre de la couverture restante (LRC) relatifs aux contrats d'assurance Vie, aux contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire ainsi qu'aux contrats d'assurance Santé Individuelle, qui sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 17 à compter du 1er janvier 2023 et pour lesquels la méthode de comptabilisation générale (GMM) est appliquée. Ces passifs représentent une composante importante du bilan du Groupe et sont calculés à l'aide de modèles et d'hypothèses actuariels complexes.

En outre, la LRC comprend des éléments de jugement et d'estimation de la part de la direction pour déterminer la valeur des flux de trésorerie futurs, la détermination de l'ajustement du risque, la marge sur services contractuels (CSM) et l'élément de perte.

Les jugements exercés dans le cadre du processus de définition des hypothèses peuvent avoir un impact significatif sur la valeur de la LRC.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos actuaires, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Appréciation de la conception, la mise en œuvre et, le cas échéant, évaluation de l'efficacité opérationnelle des contrôles clés relatifs au processus actuariel pour la détermination de la LRC.
- Evaluation de la cohérence et de la pertinence des techniques actuarielles appliquées pour la LRC (en ce compris les hypothèses sous-jacentes) et de la conformité des modèles actuariels avec les exigences de la norme IFRS 17, notre compréhension des activités du Groupe et nos attentes découlant de notre expérience du marché.
- Evaluation de l'application correcte de l'identification des contrats onéreux et de l'exécution de procédures supplémentaires sur l'allocation par cohorte des contrats d'assurance ainsi que sur l'application correcte de l'évaluation ultérieure.
- Test de l'exhaustivité et de l'exactitude des données utilisées dans les processus de calcul et des résultats des principaux systèmes informatiques utilisés pour le calcul de la LRC.
- Évaluation de l'analyse des mouvements de la LRC préparée par la direction, et le cas échéant, inspection des éléments de réconciliation.
- Recalcul des flux de trésorerie liés aux dettes relatives aux contrats d'assurance pour un échantillon de contrats d'assurance Vie.
- Evaluation de l'affectation adéquate de l'évolution du LRC par le biais de l'état consolidé du résultat global et du compte de résultat consolidé.
- Dans le cadre de notre évaluation des risques, inspection des rapports émis par la fonction actuarielle ainsi que les justifications de ses conclusions.
- Evaluation de l'adéquation des informations pertinentes dans les états financiers consolidés.

Évaluation des passifs au titre des sinistres survenus (LIC) Non-Vie

Nous référons à la rubrique « Dettes relatives aux contrats d'assurance » de l'état de la situation financière consolidé ainsi qu'à l'annexe 3.13.2.3 « Approche PAA ».

Description

Au 31 décembre 2023, le Groupe présente 1.533.933 milliers d'EUR de passifs au titre des sinistres survenus (LIC) relatifs aux contrats d'assurance Non-Vie.

L'évaluation du LIC comprend des éléments importants de jugement de la part de la direction en ce qui concerne les hypothèses à retenir, telles que l'impact de l'évolution des taux d'inflation, l'évolution des sinistres, l'ajustement des risques pour les risques non financiers et le taux d'actualisation.

Nos procédures d'audit

Assistés par nos actuaires, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Appréciation de la conception et de la mise en œuvre des contrôles clés relatifs au processus actuariel pour la détermination du LIC.
- Evaluation de la cohérence et de la pertinence des techniques actuarielles utilisées pour les branches d'activité les plus importantes (en ce compris les hypothèses sous-jacentes) et de la conformité des modèles actuariels avec les exigences de la norme IFRS 17, notre compréhension des activités du Groupe et nos attentes découlant de notre expérience du marché.
- Evaluation du LIC si celui-ci a été déterminé en accord avec les politiques de réservation mises en œuvre.
- Tester l'exhaustivité et l'exactitude des données utilisées dans les processus de calcul et les résultats des principaux systèmes informatiques utilisés pour le calcul du LIC.
- Calcul indépendant du LIC pour les principales branches d'activité sur la base de techniques actuarielles reconnues. Nous avons comparé les résultats de notre calcul indépendant avec les montants déterminés par le Groupe, et, le cas échéant, nous avons reçu la documentation justifiant les différences significatives observées.
- Evaluation de l'affectation adéquate de l'évolution du LIC par le biais des autres éléments du résultat global et du compte de résultat.
- Dans le cadre de notre évaluation des risques, inspection des rapports émis par la fonction actuarielle ainsi que les fondements de ses conclusions.
- Evaluation de l'adéquation des informations pertinentes dans les états financiers consolidés.



Evaluation des instruments financiers

Nous référons au rubrique « Instruments financiers » de l'état de la situation financière consolidé des états financiers consolidés ainsi qu'au annexe 3.4 « Instruments financiers ».

Description

Au 31 décembre 2023, le Groupe détient 18.138.589 milliers d'EUR d'instruments financiers, représentant 92% du total de l'actif. L'évaluation des instruments financiers à leur juste valeur, ainsi que les montants y relatifs mentionnés dans les annexes, sont basés sur une série de données. La plupart de ces données correspondent à des prix et taux directement observables sur des marchés liquides. Lorsqu'il n'y a pas de données facilement observables sur le marché, des estimations sont développées sur la base de modèles d'évaluation complexes et sont sujettes à un plus grand degré de jugement.

Nos procédures d'audit

Assistés de nos spécialistes en valorisation, nous avons effectué les procédures suivantes:

- Appréciation de la conception et de la mise en œuvre des contrôles relatifs au processus de valorisation des instruments financiers.
- Evaluation de la valorisation des investissements individuels du Groupe. Lorsque des données de marché observables sont disponibles (valorisation de niveau 1 et niveau 2), nous avons comparé les prix utilisés par le Groupe avec ceux provenant de sources externes indépendantes. Pour les investissements de niveau 3, nous avons évalué sur base d'un échantillon le caractère approprié des modèles de valorisation ainsi que des données incluses dans ces modèles et, lorsque c'était possible, nous avons comparé ces données avec des données disponibles dans le marché.
- Evaluation de l'adéquation des annexes pertinentes dans les états financiers consolidés.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des états financiers consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des états financiers consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes comptables IFRS émises par l'International Accounting Standards Board et telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des états financiers consolidés en Belgique. L'étendue du contrôle légal des états financiers consolidés ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires du Groupe. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;

- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés et évaluons si les états financiers consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du Groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons au comité d'audit notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également au comité d'audit une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués au comité d'audit, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les états financiers consolidés et de la déclaration non financière annexée à celui-ci.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion sur les états financiers consolidés et la déclaration non financière annexée à celui-ci ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les états financiers consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les états financiers consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les états financiers consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3:32 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les états financiers consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

L'information non financière requise par l'article 3:32 §2 du Code des sociétés et des associations est reprise dans un rapport distinct du rapport de gestion sur les états financiers consolidés. Ce rapport sur les informations non financières contient les informations requises par l'article 3:32 §2 du Code des sociétés et des associations et concorde avec les états financiers consolidés pour le même exercice. Pour l'établissement de cette information non financière, la Société s'est basée sur différents cadres de références européens et internationaux (notamment « OECD Guidelines »). Conformément à l'article 3:80 §1, 1^{er} alinéa, 5^o du Code des sociétés et des associations nous ne nous prononçons toutefois pas sur la question de savoir si cette information non financière est établie conformément aux cadres de références précités mentionnés dans le rapport de gestion sur les états financier consolidés.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des états financiers consolidés et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés dans l'annexe des états financiers consolidés.



Autre mention

- Le présent rapport est conforme au contenu de notre rapport complémentaire destiné au comité d'audit visé à l'article 11 du règlement (UE) n° 537/2014.

Zaventem, le 4 juin 2024

KPMG Réviseurs d'Entreprises
Commissaire
représentée par

Kenneth Vermeire
(Authentication)

Digitally signed by
Kenneth Vermeire
(Authentication)
Date: 2024.06.04
11:15:59 +02'00'

Kenneth Vermeire
Réviseur d'Entreprises